

# REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité- Egalité - Paix

**MINISTERE DE LA FEMME ET DE  
FAMILLE**



**Ministère de la Femme et de la Famille**  
Protection-Equité-Autonomie

**COMMISSARIAT AU PLAN  
CHARGE DE LA STATISTIQUE**

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES**

---

## **ETUDE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA FEMME A DJIBOUTI DE 2000 A 2015**

**2017**



## SOMMAIRE

AVANT PROPOS .....	2
SOMMAIRE .....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES .....	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	6
RESUME EXECUTIF .....	7
1. INTRODUCTION .....	11
<b>1.1 PRÉSENTATION DU PAYS</b> .....	11
<b>1.2 POLITIQUES ET STRATÉGIES GENRE</b> .....	12
<b>1.3 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b> .....	12
2. METHODOLOGIE .....	14
3. EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE, DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE LA PROMOTION DE LA FEMME .....	16
<b>3.1 EVOLUTION INSTITUTIONNELLE, JURIDIQUE - OPPORTUNITÉS FORCES ET MENACES</b> .....	16
3.1.1 Evolution institutionnelle .....	16
3.1.2 Evolution juridique .....	18
3.1.3 Instruments juridiques internationaux .....	19
3.1.4 Opportunités et forces .....	19
3.1.5 Menaces et contraintes .....	20
<b>3.2 PROBLÉMATIQUE, VISIONS, MISSIONS ET STRATÉGIES</b> .....	20
4. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA FEMME .....	22
<b>4.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE</b> .....	22
4.1.1 Structure de la population .....	22
4.1.2 Structure des ménages .....	23
<b>4.2 EDUCATION : ALPHABÉTISATION, SCOLARISATION, ABANDON SCOLAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE</b> .....	24
4.2.1 Alphabétisation des femmes .....	24
4.2.2 Scolarisation des filles aux cycles primaire et secondaire .....	26
4.2.3 Abandons scolaires .....	28
4.2.4 Enseignement supérieur .....	29
4.2.5 Enseignement Technique et professionnel .....	30
<b>4.3 SANTÉ : SANTÉ DE LA REPRODUCTION, SANTÉ MATERNELLE, PLANNING FAMILIAL</b> .....	31
4.3.1 La planification familiale .....	32
4.3.2 La mortalité maternelle .....	34
4.3.3 Les soins prénataux .....	34
4.3.4 Les accouchements assistés .....	36
4.3.5 VIH/SIDA .....	37
<b>4.4 EMPLOI : ACCÈS À L'EMPLOI ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION (FINANCEMENT ET CRÉDITS BANQUE ET MICRO- CRÉDIT).</b> 39	
4.4.1 Accès à l'emploi, inactivité et chômage .....	39
4.4.2 Secteur Public .....	41
4.4.3 Secteur privé formel .....	42
4.4.4 Secteur informel .....	42
4.4.5 Accès aux facteurs de production (financement et crédits banque et microcrédits) .....	43

<b>4.5 ACCÈS AUX SPHÈRES DE PRISE DE DÉCISION</b>	44
4.5.1 Représentation des femmes au Parlement et dans la haute administration	44
4.5.2 Gouvernance au sein de la famille et de la communauté	45
<b>4.6 VIOLENCES ET SOCIÉTÉ : MUTILATION GÉNITALE FÉMININE, VIOLENCE CONJUGALE, DIVORCE, MARIAGE PRÉCOCE</b>	45
4.6.1 Mutilations génitales féminines (MGF)	46
4.6.2 Violences conjugales et autres types de violences	48
4.6.3 Mariages précoces	49
4.6.3 Divorces et causes	50
<b>4.7 PAUVRETÉ ET GENRE</b>	52
<b>5. SYNTHÈSE</b>	54
<b>5.1 ECARTS ENTRE LES VISIONS, LES STRATÉGIES ET LA RÉALITÉ</b>	54
<b>5.2 ÉTAT DES OMD 1,2,3 ET 5 EN 2015</b>	56
<b>5.3 ALIGNEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE AVEC LES ODD</b>	58
<b>6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	64
<b>7. BIBLIOGRAPHIE</b>	66
<b>8. ANNEXES</b>	67

## TABLE DES ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des participants aux focus groupe par régions .....	14
Tableau 2: Structure (en %) par âge de la population par sexe .....	22
Tableau 3 : Répartition (en %) des Chefs des ménages selon le sexe et le milieu de résidence .....	23
Tableau 4: Statut matrimonial (en %) des Chefs de ménage .....	24
Tableau 5: Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +) (%) .....	25
Tableau 6 : Taux brut de scolarisation (%) par cycle selon le milieu de résidence .....	27
Tableau 7: Situation des enfants de 6-16 ans par rapport à l'Ecole .....	28
Tableau 8 : Prévalences contraceptives (en %) des femmes mariées (15-49 ans) par milieu de résidence de 2002 à 2012 .....	33
Tableau 9 : Evolution du % de femmes mariées (15 – 49 ans) qui ont besoin de contraception et du % de besoins non satisfaits par rapport au total des besoins .....	33
Tableau 10: Répartition (en %) des femmes non célibataires qui ont donné une naissance vivante au cours des 5 dernières années précédant les enquêtes par soins prénataux reçus pendant la grossesse selon le milieu de résidence de 2002 à 2012 .....	35
Tableau 11 : Odds ratio du recours aux accouchements assistés par les femmes non célibataires (15 - 49 ans) qui ont donné une naissance vivante au cours des 5 dernières années précédant l'enquête EDSF/PAPFAM 2012 .....	37
Tableau 12: Quelques indicateurs du marché du travail (2015) .....	40
Tableau 13: Rémunération moyenne (en FDJ) dans l'administration publique par le sexe .....	42
Tableau 14 : Connaissance et accès à la micro finance .....	43
Tableau 15: les femmes dans la haute administration Djiboutienne .....	44
Tableau 16: Prise de décision au sein des ménages .....	45
Tableau 17: Données des mariages et divorces par année à Djibouti ville .....	52
Tableau 18: Incidences (en %) de la pauvreté extrême et de la pauvreté globale par sexe selon le milieu de résidence en 2013 – Base de données DISED .....	54
Tableau 19: Budgets attribués au MFF .....	56
Tableau 20: Evolution des indicateurs de suivi des OMD .....	57

### Liste des graphiques

Graphique 1 : pyramides des âges de la population de Djibouti en 2015 .....	23
Graphique 2: Taux d'alphabétisation selon .....	25
Graphique 3: Taux d'alphabétisation selon .....	25
Graphique 4: effectifs des élèves au cycle primaire et secondaire par années scolaires .....	26
Graphique 5: Variation (en %)des effectifs scolarisés 2001-2015 selon le sexe et le niveau .....	26
Graphique 6 : Effectifs des étudiants de l'Université de Djibouti par sexe (2006-2015) .....	29
Graphique 7: Répartition des étudiants dans les filières par sexe .....	30
Graphique 8: taux d'admission selon le sexe (2006-2015) .....	30
Graphique 1 : Evolution des effectifs scolarisé dans .....	31
Graphique 9 : Evolution du taux d'accouchements assistés 2002-2012 .....	36
Graphique 10 : Proportion (en %) de femmes (ayant une connaissance du SIDA) qui méconnaissent les voies de transmission du VIH par milieu .....	39
Graphique 11 : Niveau d'instruction par sexe selon le cycle (2002-2015) .....	40
Graphique 12: Evolution des recrutements par sexe dans l'administration publique .....	41
Graphique 13: Prévalences MGF en 2012 .....	46
Graphique 14 : Fréquences des types de violences en 2012 .....	48
Graphique 15 : Evolution du taux de divorce à Djibouti ville 2001 - 2015 .....	51
Graphique 16 : Incidences de pauvreté extrême et de pauvreté globale par milieu de résidence - 2002/2013 .....	53

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>Sigles</b>	<b>Libellés</b>
BAD :	Banque africaine de développement
BEPC :	Brevet d'étude du premier cycle
BID :	Banque islamique de développement
CDC :	Centre de développement communautaire
CEIO :	Cellule d'écoute, d'information et d'orientation
CNE :	Conseil national de l'enfant
CNLPTN :	Comité national de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes
CNSCD :	Conseil national de la société civile Djiboutienne
CNSS :	Caisse nationale de sécurité sociale
DISED :	Direction de la statistique et des études démographiques
EDESIC :	Enquête Djiboutienne sur l'emploi, le secteur informel et la consommation
EDSF/PAPFAM :	Enquête Djiboutienne sur la santé de la famille
FED :	Fonds européen de développement
FNUAP :	Fonds des Nations unies pour la population
IDH :	Indice de développement humain
MFF :	Ministère de la Femme et de la Famille
ODD :	Objectifs de développement durable
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG :	Organisation non gouvernementale
PASNED :	Plan d'Action Stratégique National pour l'Enfant à Djibouti
PDMM :	Projet de développement de la Microfinance et de la Microentreprise
PIB :	Produit intérieur brut
PNG :	Politique nationale Genre
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
PTF :	Partenaire technique et financier
SNIFD :	Stratégie nationale d'intégration de la Femme au développement
UNFD :	Union nationale des femmes Djiboutiennes
Unicef :	Fonds des Nations unies pour l'enfance

## RESUME EXECUTIF

L'étude faisant l'objet de ce rapport est destinée à faire le point sur l'évolution de la situation de la femme en République de Djibouti entre 2000 et 2015 suite à la mise en œuvre, par le Gouvernement, les Partenaires et la Société civile, d'importantes initiatives politiques, économiques et sociales pour la promotion de la femme et l'égalité du genre. L'étude met donc à la disposition de tous les acteurs, mobilisés pour le développement de la femme, des informations analytiques sur son statut actuel en vue de meilleures identification, planification et programmations des actions à entreprendre pour l'atteinte effective des objectifs fixés.

Elle a été menée, de septembre 2016 à janvier 2017, par la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques sur demande du Ministère de la Femme et de la Famille.

Au niveau méthodologique, l'étude a combiné l'analyse statistique secondaire des données d'enquêtes quantitatives nécessitant un retour aux bases des données et l'exploitation des résultats d'une enquête qualitative de focus groupes diligentée, pour les besoins de l'étude, afin de mieux interpréter les éventuelles évolutions observées à partir des données quantitatives.

Le rapport fait observer, à travers les données actualisées de la population en 2015, qu'il y a dans la population potentiellement active (15 à 60 ans), c'est-à-dire la population en âge de travailler, légèrement plus de femmes (50,3%) que d'hommes (49,7%). Près d'un quart des ménages (23,5%) sont sous la responsabilité d'une Cheffe de ménage. Ce statut de Cheffe est en général acquis par veuvage ou divorce.

### *Evolution institutionnelle et juridique*

Le rapport établit également que depuis l'inscription de la question de la promotion de la femme dans l'agenda du gouvernement en 1998, le statut de la femme a considérablement et positivement évolué sur les plans institutionnel et juridique grâce à la détermination du Gouvernement, des institutions nationales, des partenaires au développement et de la Société civile à œuvrer de concert au relèvement du statut de la femme, à son intégration dans le processus de développement, à garantir ses droits constitutionnels, à assurer sa protection, à réduire l'écart entre elle et l'homme à tous les niveaux.

En témoignent l'évolution institutionnelle du ministère en charge de la promotion de la femme, les lois et outils juridiques adoptés, les politiques et stratégies développées, les mécanismes de concertation, de collaboration et de coordination mis en place au cours des quinze dernières années.

Cependant cette dynamique soutenue par assez d'opportunités et d'entrain dans un environnement international très favorable marqué par une mobilisation sans précédent en faveur des droits institutionnels, juridiques, sociaux et économiques de la femme, peut être remise en cause par des barrières sociales et la lente évolution des mentalités ; des limites dans l'application des lois et des textes ; l'insuffisance des ressources humaines et financières et le manque d'un système de suivi et évaluation adéquat.

### *Education*

L'analyse des données montre que les campagnes d'alphabétisation ont permis d'alphabétiser des milliers des femmes et ont eu pour effets d'améliorer significativement le taux global d'alphabétisation des adultes qui est passé de 49,0% en 2002 à 59,7% en 2015. Le taux d'alphabétisation des femmes, s'est nettement amélioré en passant de 37,6% en 2002 à 52,9% en 2015 s'appréciant ainsi de 15,3 points de pourcentage tandis que chez les hommes le taux ne s'est apprécié sur la même période que de 4,7 points de pourcentage passant de 61,9% à 66,6%. Cependant l'écart entre les proportions des hommes et des femmes alphabétisés persiste, même s'il n'a pas cessé de se résorber, passant de 24,3% en 2002 à 13,7% en 2015.

L'analyse désagrégée par sexe des effectifs scolarisés au niveau du primaire et du secondaire sur la période 2001 – 2015 montre que la croissance du nombre des filles scolarisées est beaucoup plus importante que celle enregistrée pour les garçons. Ces résultats sont confirmés par l'évolution des taux bruts de scolarisation et des indices de parité 2003 et 2015 :

- le taux de scolarisation brut des filles au primaire est passé de 68,8% à 94,2%, alors que celui des garçons est passé de 79,6% à 94,1% ; l'indice de parité est passé de 0,83 à 1,00 (parité parfaite) ;
- au niveau du secondaire le taux brut de scolarisation est passé de 41,8% en 2003 à 79,1% en 2015 ; et l'indice parité est passé de 0,69 à 0,87.

Les mêmes tendances sont observées au niveau universitaire où la proportion des filles parmi l'ensemble des étudiants inscrits à l'université est passée de 39,8% en 2006 à 42,9% en 2015.

Mais il y a lieu de souligner toute fois que des disparités liées au genre subsistent dans l'accès au cycle secondaire et au cycle universitaire. Les mêmes disparités ont été également constatées pour l'abandon scolaire dont le taux est plus élevé chez les filles (4,1% en 2012 et 3,9% en 2015) que chez les garçons (3,6% en 2012 et 2,8% en 2015).

### ***Santé, planning familial***

Dans le chapitre du planning familial, on note que, de 2002 à 2012, le taux de prévalence contraceptive (toutes méthodes) des femmes mariées a plus que doublé, passant de 8,6% à 19,0% ; et il y a eu une évolution dans le comportement des femmes qui adoptent de plus en plus les méthodes modernes de contraception, jugées plus efficaces que les méthodes traditionnelles. Mais malgré sa très forte augmentation, le niveau du taux la prévalence contraceptive est faible et est en dessous de la moyenne africaine. Le pourcentage des besoins non satisfaits en planification familiale reste à un niveau élevé de presque 50% du total des besoins. Il existe par ailleurs de fortes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural où le taux de contraception est très faible (8,6% en 2002 et 10,3% en 2012).

Pour la mortalité maternelle, le taux a véritablement baissé de 546 à 383 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2002 et 2012 ; et selon les projections il devait être de 229 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ce qui plaçait le niveau du taux de Djibouti entre les moyennes de l'Afrique subsaharienne (547 décès pour 100 000 naissances vivantes) et de l'Afrique du Nord et Moyen Orient (81 décès pour 100 000 naissances vivantes).

Dans les faits et sur le terrain il y a un élargissement significatif de la couverture des soins de santé de la reproduction au niveau géographique, au niveau des ressources humaines qualifiées et au niveau de l'offre de services. Il y a eu, de 2002 à 2012, une augmentation statistiquement significative de la proportion de femmes enceintes qui ont reçu, au moins une fois, des soins prénataux qualifiés, de 77,2% à 87,7%. Mais les chiffres relatifs aux consultations prénatales sont en deçà des objectifs fixés pour l'accès aux soins de santé reproductive surtout en milieu rural et le suivi du nombre de consultations prénatales. En partant de la norme de quatre visites prénatales pour un meilleur suivi de la grossesse jusqu'à son terme, plus des trois quart (77,4%) des femmes enceintes étaient en situation de besoins de soins prénataux non satisfaits dans la période 2007-2012. Ces besoins sont influencés par le niveau scolaire, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

Le taux des accouchements assistés a significativement augmenté de 2002 à 2012 au plan national, en passant de 75,0% à 87,4%. Avec ce taux, Djibouti était en 2012 largement au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (50,0%) et légèrement en dessous de la moyenne de l'Afrique du Nord et Moyen orient (89,0%). Mais Cette progression du taux national n'a pas pu réduire les inégalités qui existent dans l'accès au service d'accouchement assisté entre milieux de résidence, entre les classes sociales et entre Djibouti ville et les autres régions du pays.

### ***Emploi***

En ce qui concerne l'emploi, les données des enquêtes montrent que les femmes participent de plus en plus aux activités économiques, sans pour autant que la parité homme/femme soit prête d'être atteinte. Entre 2002 et 2015, la tendance générale du chômage est à la baisse, passant de 59,5% de la population active en 2002 à 39,5% en 2015. On observe également la même tendance chez les femmes, le taux de chômage étant passé de 68,6% à 49,2%, alors qu'il est passé de 54,6% à 34,1% chez les hommes sur la même période. En plus de la disparité homme/femme qui existe, la baisse du taux de chômage observée chez les femmes n'est qu'apparent. On note en effet que cette baisse du chômage s'accompagne d'une hausse du taux d'inactivité chez les femmes. Le paradoxe est que malgré qu'elles soient de plus en plus instruites et que des politiques et stratégies pour son intégration sont mises en place, elles sont de moins en moins présentes sur le marché du travail. Près des trois quarts de la population féminine en âge de travailler sont exclus du marché du travail.

On remarque que sur le marché du travail, le secteur informel emploie plus et rémunère mieux les femmes que les hommes.

Par ailleurs, l'avènement de la micro finance a facilité et encouragé l'accès de la population, particulièrement les femmes, aux ressources financières qu'elles ne pouvaient obtenir auprès des banques classiques pour créer ou renforcer des activités génératrices de revenus leurs permettant de faire face à la précarité de leurs conditions de vie.

### ***Accès aux sphères de prise de décision***

Les femmes sont de plus en plus présentes dans les sphères de décisions que ce soit au niveau de l'Administration publique, au niveau de la communauté et au sein des ménages. Toutefois, cette implication dans les prises de décision reste limitée, et plus on monte dans la hiérarchie administrative, plus la présence des femmes diminue. Les femmes réclament plus de présence aux postes de responsabilité tout en appréciant les avancées enregistrées dans ce domaine depuis 2002.

### ***Violences et société***

Malgré son ancrage dans la pratique et dans la culture, la prévalence des Mutilations génitales féminines a amorcé une forte baisse statistiquement significative entre 2002 et 2012 en passant de 97,2% à 78,4% chez les femmes de 15 à 49 ans. Malgré cette baisse le taux de prévalence reste toujours élevé et ce, à travers tout le pays. Ce qui fait dire que les Mutilations génitales féminines constituent la première forme des violences contre les femmes dans le pays.

Il provient de l'enquête qualitative que les violences conjugales sont en baisse à cause du nouveau code de la famille et de la Cellule d'écoute, d'information et d'orientation, même si plus de la moitié des femmes non célibataires de 15 à 49 ans trouvaient justifié, en 2012, qu'un mari puisse battre sa femme pour certains faits. Il existe plusieurs cas et formes de violences subies par les femmes dans le pays (humiliation, menace, gifle, bousculade, coup de poing, coup de pied, force physique, étranglement, ...).

Le mariage précoce continue à être pratiqué dans le pays, aussi bien dans les villes que dans les villages et il représente près du quart des mariages.

Les proportions de divorcé(e)s au sein de la population non célibataires de 15 ans et plus ont peu varié entre 2002 et 2012 : de 3,7% à 3,4% pour les femmes et de 1,6% à 2,1% pour les hommes. On remarque que les proportions de femmes divorcées sont plus élevées que les proportions d'hommes divorcés. L'analyse du taux de divorce suggère que l'application des dispositions du nouveau code de la famille a induit une baisse significative de ce taux à Djibouti ville de 27,3% à 14,4% entre 2010 et 2015, et tout laisse présager que cette baisse va se poursuivre dans les années à venir. Les causes les plus fréquentes des divorces sont d'ordre économique.

### ***Pauvreté et genre***

Les données sur la pauvreté, dans son approche, monétaire font apparaître peu de corrélation entre le statut de pauvreté des ménages/individus et le sexe du chef du ménage. En 2013, l'incidence de la pauvreté extrême était de 22,9% pour les ménages dirigés par un homme et 23,6% pour les ménages dirigés par une femme. Pour l'incidence de pauvreté globale on avait respectivement 41,1% et de 39,6%. Cependant, il persiste toujours de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, ce qui veut dire que les femmes du milieu rural sont beaucoup plus exposées à la pauvreté que les femmes du milieu urbain. Et la pauvreté dans son approche humaine établit que les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause de leur situation socioéconomique qui est bien en deçà de celle des hommes.

### ***Écarts entre les visions, les stratégies et la réalité***

Les analyses effectuées dans le cadre de cette étude permettent d'écrire que si beaucoup de résultats ont été obtenus et que leurs effets sont bien palpables au point que les femmes se réjouissent du chemin parcouru, elles incitent aussi à observer que beaucoup restent à faire sur ce chemin pour accomplir pleinement les visions. En effet il existe des écarts, parfois très sérieux, entre les objectifs des stratégies et politiques mises en œuvre et la réalité. Ces écarts sont principalement exacerbés par la pesanteur de la tradition et des cultures, la lente évolution des mentalités dans la société et par l'insuffisance de financement des stratégies.

### ***Etat des OMD 1,2,3 et 5 en 2015***

La République de Djibouti a accompli de remarquables progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement se référant directement à la promotion du genre, à la santé reproductive, à la participation de la femme dans la vie publique et sociale. Cependant, malgré les progrès réalisés, aucun OMD n'a été atteint en 2015 dans toutes ses cibles. D'où l'opportunité que représente l'avènement des Objectifs de développement durable.

### ***Alignement de la Politique nationale genre avec les ODD***

Du rapprochement des ODD et la PNG, se dégage un alignement des objectifs de la PNG avec les ODD 3, 4, 5 principalement. Mais il n'y a qu'une intégration moyenne des cibles des ODD ans la PNG, et il manque environ 50% des indicateurs ODD dans le noyau d'indicateurs de la PNG.

### ***Recommandations***

- Trouver et mettre en place un mécanisme de financement pérenne des programmes du MFF. On peut le pourvoir, par exemple en budget d'investissement ;
- Renforcer les capacités des Associations en ressources humaines et financières et élargir leurs champs d'action ;
- Mettre en place un système adéquat de suivi et évaluation des programmes et projets. Ce système doit être doté de vrais évaluateurs, c'est-à-dire des personnes ayant une maîtrise parfaite de l'évaluation et des connaissances approfondies dans le genre ;
- Constituer des comités de quartiers de lutte contre les MGF et autres violences faites aux femmes. Il s'agira de créer dans un premier temps des antennes de la CEIO dans les quartiers, les villes et les localités. Les auteurs de MGF et leurs complices doivent effectivement être poursuivis et sévèrement sanctionnés ;
- Les autorités compétentes doivent veiller à l'application stricte de la loi dans les tribunaux.
- Mettre des mécanismes en place pour diminuer les disparités entre les femmes du rural et les femmes de l'urbain. Il est primordial que les points focaux genre installés dans les chefs-lieux de région visitent fréquemment les localités et organiser des causeries débats avec les femmes qui y vivent pour identifier leurs besoins et faire des propositions aux MFF pour les satisfaire. En outre des programmes spéciaux pour le monde rural doivent être désormais développés ;
- Développer des programmes d'information, d'éducation sociale, et de sensibilisation à destination des hommes sur les droits des femmes dans les ménages. Un groupe d'experts genre, de sociologues et autres compétences peut être constitué pour mener des réflexions à ce propos ;
- Intervenir auprès des agences de micro finance pour faciliter d'avantage l'accès des femmes démunies aux prêts ;
- Dispenser des formations en AGR aux femmes démunies
- Entreprendre au tôt des actions pour aligner les stratégies en matière de promotion de la femme et de l'égalité du genre avec les ODD.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 PRÉSENTATION DU PAYS

La République de Djibouti est située dans la partie orientale de la Corne de l'Afrique. Elle partage ses frontières avec l'Éthiopie au Nord-Ouest, la Somalie et l'Érythrée au Sud-Est et le Golfe d'Aden à l'Est avec 300 Km de côtes à l'entrée de la Mer Rouge et à la sortie de l'Océan Indien. Elle a une superficie de 23 200 Km<sup>2</sup> et est localisée entre le 13° degré de latitude Nord et les 41° et 44° degrés de longitude Est.

Au niveau administratif le pays comprend la ville de Djibouti, la capitale avec un statut particulier, et cinq régions.

Son climat est aride et chaud. La pluviométrie y est faible avec moins de 150 mm de pluies en moyenne par an.

Le PIB par capital était de 1415 \$US<sup>1</sup> en 2013. L'activité économique du pays était dominée à 70,5% par le secteur tertiaire (services, transports, communications) dont l'essentiel est localisé à Djibouti ville. Les secteurs secondaire et primaire ne représentaient que 16,9% et 1,8% du PIB<sup>2</sup>.

En 2013, au niveau national l'incidence de la pauvreté extrême était de 23,0% et celle de la pauvreté globale était de 40,8%. En dehors de Djibouti ville, la capitale, les incidences de la pauvreté étaient élevées dans le reste du pays : 44,5% pour la pauvreté extrême et 62,5% pour la pauvreté globale. Pour Djibouti ville, ces chiffres étaient respectivement de 16,5% et de 34,2%. L'indice de Gini était à un niveau élevé de 44%, témoignant d'une inégale répartition des ressources du pays<sup>3</sup>.

Le rapport mondial sur le développement humain de 2014 a classé Djibouti parmi les pays à IDH faible, au 168<sup>e</sup> rang sur 187 pays avec un IDH de 0,47.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2009 chiffrait la population totale à 818 159 habitants. Elle était composée de 62,1% de population ordinaire sédentaire, de 19,7% de population nomade et 18,2% de population particulière<sup>4</sup>. Sur les 818 159 habitants que comptait la population totale résidente Djiboutienne, les hommes représentaient 53,8% et les femmes 46,2%. Mais en dehors de la population particulière, la population ordinaire résidente était composée de 49,3% d'hommes et de 50,7% de femmes. En projection linéaire avec un taux d'accroissement annuel de 2,8%, la population était estimée en 2015 à 965 598 habitants.

Djibouti reçoit chaque année assez d'immigrés économiques en provenance des pays africains et du Yémen, et aussi beaucoup de réfugiés à cause des guerres et l'instabilité politique dans les pays frontaliers et au Yémen. Il accueille également d'importantes bases militaires étrangères.

La tradition arabo-musulmane prévaut dans le pays mais la population est de cultures millénaires diverses rattachées à ses principales composantes communautaires à savoir les Afars, les Arabes et les Somalis. Cette tradition arabo-musulmane est de type patriarcal et patrilinéaire. Elle place, socialement, la femme sous l'autorité de l'homme. « Cette situation est à la base des inégalités et disparités qui pèsent lourdement sur le statut de la femme, aussi bien dans la famille que dans la société. Elles restreignent ses chances d'éducation et limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté, avec les mêmes chances que les hommes. Bien que la femme soit de plus en plus présente dans de nombreux secteurs d'activités, son travail productif n'est pas toujours valorisé. Cette situation vient renforcer les relations de domination/dépendance qui caractérisent les rapports hommes/femmes au sein de la famille. Pourtant, les femmes sont toujours en première ligne lors des manifestations politiques, culturelles et religieuses... »<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Source : DISED

<sup>2</sup> Décomposition du PIB calculé par la DISED

<sup>3</sup> Source : Mesures de la pauvreté et des inégalités à Djibouti 2002-2013 - DISED.

<sup>4</sup> Population particulière : population sans abris ou vivant dans les internats, orphelinats, prisons, casernes militaires, hôpitaux, hôtels, chantiers, camps de réfugiés...

<sup>5</sup> Politique Nationale Genre 2011-2021

## 1.2 POLITIQUES ET STRATÉGIES GENRE

### Note

*Dans cette étude, le Genre est défini par l'approche genre, adoptée par la PNG, et qui est la démarche qui, à partir du constat de l'inégalité des rapports sociaux entre l'homme et la femme, en analyse le degré, les formes et les conséquences en vue de les transformer vers l'équité et l'égalité du genre.*

*L'équité de genre induit de donner à chacun - aux hommes et aux femmes - ce dont ils ou elles ont besoin ; de reconnaître leurs besoins différenciés, leurs capacités et les obstacles auxquels ils/elles peuvent faire face et d'en tenir compte dans les stratégies d'intervention en matière de développement.*

*L'égalité de genre est la finalité recherchée en termes de jouissance égale de ses droits fondamentaux, qu'on soit homme ou femme. L'équité est un préalable à l'égalité de genre.*

Les politiques, les stratégies Genre et leur traduction dans les activités et les faits depuis l'indépendance du pays en 1977, convergent à la concrétisation de la vision transcrite dans le document de la PNG qui projette de « faire de Djibouti une société égalitaire, sans discrimination où les femmes et les hommes, disposant des compétences et des capacités nécessaires, dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique, travaillent équitablement et en parfaite harmonie au développement du pays ».

Cette vision sous-entend des actions visant à réduire, voire supprimer, progressivement et de manière soutenue toutes formes de discriminations et surtout les disparités entre genres qui se traduisent dans les faits par des inégalités et des injustices à l'endroit des femmes quant à l'accès à l'école, à l'emploi, aux postes de responsabilité et de décisions, aux sources de revenus et à l'autonomisation. C'est sur cette base que les différents gouvernements de Djibouti et les ONG ont travaillé, dans un contexte international très favorable, à la réduction des écarts entre les hommes et les femmes, étape par étape, en phase avec l'évolution politique, économique et sociale du pays, et aussi en observation de l'effritement des barrières socioculturelles grâce aux actions entreprises au cours du temps.

La politique Genre du Gouvernement est aussi marquée par l'adhésion de Djibouti aux conventions et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains et à l'égalité de genre.

## 1.3 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Depuis son accession à l'indépendance, la République de Djibouti s'est engagée avec une volonté politique ferme à trouver des réponses adéquates sur la question cruciale et multidimensionnelle du genre.

Avec la mise en place de mécanismes institutionnels en charge de la question du genre (une Direction, un Ministère délégué puis un Ministère de pleine compétence), des stratégies et des politiques ont été définies. Le gouvernement à travers le Ministère de la Femme et de la Famille a multiplié des actions et des programmes en faveur des femmes notamment par la mise en place d'un cadre politique sur l'intégration de la femme dans le développement, et a marqué sa détermination à améliorer le statut de la femme à travers son adhésion aux différentes conventions régionales et internationales.

Les progrès réalisés par les différentes mesures prises et les efforts du Gouvernement, la Société civile et les partenaires internationaux pour renforcer l'intégration de la femme dans le développement ont été confirmés à travers des études réalisées au cours de la dernière décennie, par le Ministère de la promotion de la femme et la Direction de la statistique et des études démographiques.

Cependant ces études apparaissent aujourd'hui limitées dans le temps pour certaines et dans les thématiques couvertes pour d'autres. Il est apparu opportun au Ministère de la Femme et de Famille de réaliser un travail de synthèse et d'analyse sur l'évolution de la situation de la femme au cours des quinze dernières années par rapport à l'accès à la sphère politique, aux mécanismes de prise de décisions, à l'éducation, à la santé et au contrôle de la fécondité, au travail et au revenu.

Il est à noter que cette étude peut opportunément établir le bilan des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD 1<sup>6</sup>, 2, 3 et 5 car la période couverte coïncide avec celle de la mise œuvre des OMD. De même, les résultats de l'étude pourront servir de référence pour évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des ODD 3<sup>7</sup>, 4 et 5.

L'objectif de l'étude est d'élaborer un rapport synthétique et analytique sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti pour une meilleure connaissance de sa situation actuelle et des progrès accomplis à l'issue de la mise en œuvre des initiatives, des politiques, des programmes et actions pour la promotion de la femme. Ceci permettra aux décideurs et à tous les acteurs impliqués dans le processus de promotion de la femme de mieux planifier, programmer et agir pour le développement et l'épanouissement de la femme tout en ayant en ligne de mire l'atteinte des objectifs de développement durables.

De façon spécifique, il s'agit de mettre à la disposition des décideurs et des partenaires des données pertinentes décrivant la situation réelle des femmes à travers une analyse critique des acquis et des limites dans les domaines :

- institutionnel et juridique
- accès à l'Education
- accès aux services de santé
- prise de décision et politique
- emploi et accès au financement
- social et communautaire (violences et société).

## 2. METHODOLOGIE

L'étude s'attache à appréhender et à mettre en exergue, à travers l'analyse statistique des données d'enquêtes (quantitatives et qualitatives) et l'observation tendancielle des indicateurs et informations existantes, les changements significatifs intervenus dans le statut de la femme. Il s'est agi surtout de mener des analyses statistiques poussées nécessitant un retour aux bases des données. Une enquête qualitative a été diligentée pour expliquer les évolutions observées à partir des données quantitatives, savoir les opinions et les perceptions des femmes elles-mêmes et celles des hommes sur l'évolution de la situation et du statut de la femme, et pour mieux cerner leurs attentes. Les domaines et thématiques cardinales suivants seront particulièrement investigués :

- éducation : alphabétisation des femmes, scolarisation des filles/adolescente, abandon des filles au cycle scolaire, formation professionnelle
- santé : santé de la reproduction, santé maternelle, planning familial, maladie transmissible sexuellement.
- emploi : femme active, accès femmes au crédit banque, microcrédit,
- prise de décision : représentation des femmes au Parlement, postes occupées par les femmes dans l'administration publique ou privée, les femmes chef du ménage, gouvernance au sein de la famille et de la communauté.
- Social : mariage, violence conjugale, divorce, pauvreté, mutilation génitale féminine.

Les analyses sont faites suivant deux principaux axes :

- analyse de l'évolution de situation de la femme en tant que entité prise à part. Cette analyse est destinée à faire ressortir l'évolution de la situation de la femme de manière intrinsèque au cours de la période considérée et aussi les disparités entre les milieux de résidence (urbain, rural), les contraintes et les limites des programmes ;
- analyse comparative de l'évolution de la situation de la femme et de celle de l'homme pour faire ressortir les progrès réalisés et les disparités liées au genre, les contraintes et les limites des législations, des politiques et des programmes.

<sup>6</sup> OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

<sup>7</sup> ODD 2 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les résultats de l'enquête qualitative ont été mis à contribution pour étayer les conclusions tirées de l'analyse quantitative.

La collecte des données de terrain de l'enquête qualitative a été menée par des discussions dirigées (focus groups) à Djibouti ville et dans les cinq régions de l'intérieur du pays, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La composition des différents focus-groupe est consigné dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Répartition des participants aux focus groupe par régions**

SITE	Nombre		TOTAL
	Femmes	Filles	
Commune de Boulaos	26	8	34
Commune de Balbala	27	9	36
<b>Région d'Arta</b>	24	9	33
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	31	7	38
Région de Dikhil	24	19	43
Région de Tadjourah	27	10	37
Région d'Obock	19	10	29
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>72</b>	<b>250</b>

Des entretiens semi-directifs ont aussi été utilisés. Ces outils étaient appuyés par des guides articulés autour des thématiques précédemment dégagées. Les guides d'entretien et les questionnaires des panels sont en Annexe 2. Ces entretiens ont permis de collecter des données auprès de 42 femmes et 15 hommes hauts cadre de l'administration, parlementaires, chef d'entreprises, artiste, juriste....

Des données ont également été collectées auprès des institutions, des structures sociales (Associations et ONG) et des personnes ressources, et aussi à partir des sources documentaires.

Les sources de données et informations pour les analyses quantitatives sont données dans la bibliographie.

### **3. EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE, DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

Dans l'état des lieux qui va suivre, on note d'emblée que, de 1998 à 2015, la République de Djibouti a fait un grand bond dans les processus qui doivent mener à la promotion effective de la femme et l'égalité des genres, aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan juridique.

#### *Note*

*« La promotion de la femme vise à améliorer la situation de la femme à travers le développement de ses capacités à réaliser un certain nombre de choix dans le domaine de sa santé reproductive, et à accéder aux ressources et à les gérer. La promotion de la femme vise l'allègement des responsabilités très nombreuses de la femme au foyer; la levée de tous les obstacles juridiques et sociaux qui empêchent sa participation à la vie publique, la possibilité de lui permettre de construire une image positive d'elle-même et de prendre des décisions dans les différents domaines de la vie, de participer au changement social et de s'impliquer activement dans la création d'un système économique et social juste sur tous les plans ».*

*(Plan Quinquennal 2011 – 2016 - Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial, chargé des relations avec le Parlement)*

#### **3.1 EVOLUTION INSTITUTIONNELLE, JURIDIQUE - OPPORTUNITÉS FORCES ET MENACES**

##### **3.1.1 Evolution institutionnelle**

La Constitution actuelle<sup>8</sup> de Djibouti, la plus haute norme juridique du pays, souscrit dans son préambule, à la fois, à la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies et à la Charte Africaine des droits de

<sup>8</sup> Celle du 15 septembre 1992, révisée trois fois en 2006, 2008 et 2010

l'Homme et des Peuples. En outre, elle stipule dans son article premier que l'Etat assure à tous les citoyens l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de sexe ou de religion.

En d'autres termes, l'Etat Djiboutien reconnaît que tous les Djiboutiens (femmes et hommes) naissent et demeurent égaux en droits et en devoirs et que toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe et la religion est prohibée. Il s'engage donc à accorder les mêmes droits à l'homme et à la femme et leur garanti les mêmes conditions d'accès à la justice, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ....

La constitution exige ainsi des institutions (*Présidence, Assemblée nationale, Conseil constitutionnel, Commission nationale de la communication, Médiature de la République, Conseil supérieur de la magistrature*) et des autorités la traduction de ces engagements, notamment ceux relatifs au genre, dans les politiques et programmes publics. Et aussi à lutter contre toutes formes d'injustices et de discrimination, de violences et stigmatisation à l'égard de la femme et de l'homme.

On peut apprécier l'évolution de la question du genre dans l'agenda du gouvernement et des institutions de la république par l'évolution institutionnelle du ministère en charge de la promotion de la femme.

C'est en 1998 que la question de la femme est réellement entrée dans la feuille de route du gouvernement avec la création de la Direction pour la promotion de la femme et de la famille rattachée à la Présidence de la République<sup>9</sup>. En 1999, cette direction est érigée en Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales<sup>10</sup>. En 2008, le Ministère délégué devient un ministère de pleine compétence sous l'appellation du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial. En 2011, il est appelé Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial, chargé des relations avec le Parlement. En 2016, il se transforme en Ministère de la Femme et de la Famille, marquant ainsi une certaine maturité dans l'approche institutionnelle des questions relatives à la femme et au genre. Ces différents changements se sont accompagnés de l'élargissement des responsabilités, des domaines de compétence<sup>11</sup> et des programmes et plans d'actions en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille. Autrement dit, l'affermissement graduel du Ministère dans ces fonctions et attributions qui ont beaucoup évolué, de 1998 à 2016, est le reflet de la détermination des institutions et du Gouvernement à améliorer, au fil du temps, le statut de la femme, à renforcer son intégration dans le circuit productif et le processus de développement, à garantir ses droits constitutionnels, à assurer sa protection, à réduire l'écart entre elle et l'homme.

Actuellement la feuille de route du Gouvernement en matière de la promotion de la femme et de l'égalité du genre est traduite dans les attributions du Ministère de la Femme et de la Famille<sup>12</sup>: « le Ministère élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'intégration de la Femme dans le processus du développement du pays. Il participe à la cohésion du tissu social, et particulièrement de la cellule familiale. A ce titre, il conduit, conjointement avec le Ministère de la Santé, la politique du Gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile, la sensibilisation aux bonnes pratiques liées à la petite enfance. Il participe, conjointement avec le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, aux programmes de prévention et d'information sur les comportements à risque. Dans la limite de ses attributions en matière de promotion féminine, le Ministère définit, conjointement avec le Ministère du Travail, le cadre légal et la mise en application des dispositions liées à la protection du droit des femmes. Il élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'insertion professionnelle des femmes vulnérables notamment celles opérant dans l'informel, conjointement avec les ministères compétents. Le ministère est également chargé de la politique sociale de la protection de l'enfant en collaboration avec les autorités compétentes ».

La création d'un département ministériel en 1999 pour la promotion de la femme, dirigée par une femme, marque aussi l'entrée, pour la première fois, d'une femme au gouvernement en qualité de ministre. Cela a créé un événement très apprécié et très commenté dans le pays. Depuis cette date, les gouvernements successifs ont compté au moins trois femmes en leur sein.

<sup>9</sup> Voir Loi n°16/AN/98/4<sup>ème</sup> L du 15 juillet 1998 portant création et organisation de la Direction pour la Promotion de la Femme et de la Famille.

<sup>10</sup> Voir Loi n°62/AN/99/4<sup>ème</sup> du 23 décembre 1999 portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Être Familial et des Affaires Sociales.

<sup>11</sup> Les compétences du Ministre Délégué sont définies dans Loi n°62/AN/99/4<sup>ème</sup> : « Le Ministère délégué élabore et propose des projets et programmes destinés à garantir une meilleure intégration de la Femme et à promouvoir la Famille dans le processus de développement et détermine les mesures adéquates pour la réalisation. En outre il assure la promotion des mesures destinées à respecter les Droits de la Femme ».

<sup>12</sup> Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016

Les mécanismes institutionnels gouvernementaux font également intervenir, pour la promotion de la femme, différents ministères et administrations selon leurs domaines de compétence. Ainsi les ministères concernés par la santé, l'éducation, l'emploi, la protection sociale, la jeunesse doivent travailler en concertation et en collaboration avec le MFF à la formulation et à l'exécution des politiques, programmes et projets concernant les femmes, les enfants et la famille.

La question de la promotion de la femme ayant une dimension multisectorielle, son traitement bénéficie d'autres mécanismes de concertation, de coordination et de suivi au niveau institutionnel :

- les réunions interministérielles présidées par le Premier ministre qui est « chargé de la coordination ministérielle et organise les actions des différents Ministères en veillant à leur cohérence de leurs actions »<sup>13</sup>. Ces réunions préparent les conseils de ministres et débattent aussi de sujets spécifiques inscrits dans le calendrier politique tels que la question du genre;
- le Comité national de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (CNLPTN). Il regroupe les départements ministériels de la Santé, de la Justice et de l'Education Nationale, les ONG, en particulier l'UNFD le fer de lance de la lutte contre les MGF, et les partenaires au développement. Il a pour mission principale de coordonner les actions des différents intervenants dans la lutte contre les pratiques néfastes ;
- le Comité national pour l'abandon total de toutes les formes d'excision<sup>14</sup> ;
- le Conseil National Genre et Développement et du Comité Technique de Suivi de la Politique Nationale Genre et la matrice d'Action<sup>15</sup>. Le Conseil national Genre et Développement est notamment chargé de donner des orientations et des directives nécessaires à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Il est assisté dans sa mission par le Comité technique de la politique nationale Genre et la matrice d'Action ; ce comité ayant pour but d'instaurer un dialogue politique soutenu autour de la promotion de l'équité et de l'égalité du genre.
- le Conseil national de l'enfant (CNE) dont la mission principale est de superviser la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique National pour l'Enfant à Djibouti (PASNED).

D'autres initiatives, lois, mesures et faits marquants allant dans le sens de faire évoluer rapidement le statut de la femme dans l'administration, dans la vie politique et sociale, ont marqué l'espace institutionnel au cours des quinze dernières années :

- l'entrée de la femme Djiboutienne au Parlement en 2003 à la faveur de l'application de la loi instituant le système des quotas dans les fonctions électives et dans l'administration de l'Etat<sup>16</sup> d'au moins 10% dans les fonctions électives de l'un ou de l'autre sexe et les hautes fonctions de l'Etat. La loi a été suivie, en 2008, du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20%<sup>17</sup>;
- l'adoption de la loi définissant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement<sup>18</sup>. Cette loi approuve la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement (SNIFD) et le Plan d'Action National, élaborés et mis en œuvre pour mieux associer la femme à la prise de décision, favoriser son accès aux sources de revenus, valoriser et soutenir sa participation déjà effective à l'économie et à la production ;
- la loi portant définition de la Politique nationale Genre (2011-2012)<sup>19</sup> ;
- l'adhésion, en 1998 à la Convention pour l'Elimination de Toutes Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes ratifiée par Djibouti<sup>20</sup> ;
- la création du Grand Prix du Chef de l'Etat pour la promotion de la femme<sup>21</sup> en 2000. Elle a pour objet la valorisation des ressources humaines féminines. Comme écrit dans le journal La Nation, ce Prix « consacre le rôle d'utilité sociale, communautaire, économique de la femme Djiboutienne et par conséquent constitue une distinction qui met en valeur l'exemplarité des femmes et leur capacité à prendre part au développement socio-économique de notre pays » ;

<sup>13</sup> Décret n°2016-148/PRE

<sup>14</sup> Décret n°2009- 048/PR/MPF

<sup>15</sup> Décret n° 2012-068/PR/MPF

<sup>16</sup> Loi n°192/AN/02/4ème L - Décret n°2002-0253/PR/MDCPF

<sup>17</sup> Décret n°2008-0270/PR/MPF

<sup>18</sup> Loi n°173/AN/02/4ème L

<sup>19</sup> Loi n°154/AN/12/6ème L

<sup>20</sup> Loi n°20/AN/98/4ème L

<sup>21</sup> Décret n°2000-0028/PRF

- l'adoption, en 2000, de la loi instaurant l'obligation scolaire pour les enfants (filles et garçons) dans l'enseignement fondamental (primaire et moyen).

La volonté affichée du gouvernement et la mise en œuvre de ses politiques de promotion et d'autonomisation de la femme ont été précédées, puis accompagnées, soutenues, parfois inspirées et souvent mises en exécution par les associations et mouvements qui luttent sans relâche pour l'intégration économique, politique et sociétale de la femme et pour l'égalité des genres à l'image de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD), créée en 1977 lors de l'indépendance du pays, c'est-à-dire bien avant l'inscription de la question femme et du genre dans l'agenda politique en 1998.

Il faut cependant faire remarquer que, de 2000 à 2015, les politiques de la promotion de la femme et du genre du gouvernement ont suscité, favorisé et encouragé la création d'assez d'associations et ONG dont les activités statutaires s'inscrivent dans le soutien de ces politiques pour en donner plus d'impulsion, surtout avec la création, en 2010, du Conseil national de la société civile Djiboutienne (CNSCD) en avril 2010. A titre d'information, le CNSCD comptait en son sein 1120 associations, ONG et coopératives réparties à travers tout le pays et intervenant dans de domaines divers.

En général les associations féminines sont étroitement associées aux activités du MFF et aux campagnes de sensibilisation de masses, menées à travers tout le pays et dans tous les milieux, sur les plans d'actions des stratégies en faveur de la promotion de la femme.

### 3.1.2 Evolution juridique

Sur la période 2000- 2015, Djibouti s'est dotée d'appréciables outils juridiques pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aussi pour donner plus d'assise et de portée à la mise en œuvre de la politique du genre menée dans le pays par le gouvernement et la société civile pour plus d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes.

Parmi les principaux outils on a :

- la loi portant code de la famille (2002)<sup>22</sup> qui définit les règles, les droits et les obligations des époux et des enfants durant le mariage, lors du divorce et de la séparation des conjoints. Ce code consacre le droit des femmes, rompt avec les pratiques de la répudiation, interdit le mariage mineurs (moins de 18 ans) et préconise l'égalité entre l'homme et la femme dans certaines de ses dispositions ;
- la mise en place en 2007 d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation (CEIO) pour la dénonciation des violences faites surtout aux femmes. La CEIO qui comprend une section sociale, une section juridique et une section santé aide les victimes de violences en les informant sur leurs droits fondamentaux et en les orientant vers les institutions et services appropriés avec une facilitation d'accès aux instances judiciaires.
- la loi relative à la violence contre les femmes notamment les Mutilations Génitales Féminines<sup>23</sup>(2009). Cette loi complète les dispositions de l'article 333 du code pénal de 1995 relatives aux MGF en donnant, d'une part, une définition juridique à l'expression "mutilations génitales féminines" et en préconisant, d'autre part, des sanctions pénales contre les auteurs et les complices d'actes de MGF. Elle écourte en outre de 5 à 3 ans la durée d'existence d'une association voulant se constituer partie civile dans des affaires de MGF ou d'agressions sexuelles si ses statuts le permettent.
- la loi portant Code de Protection Juridique des Mineurs qui a pour objet la protection et la promotion des droits de l'enfant<sup>24</sup> (fille et garçon) (2015);
- le guide juridique sur les violences fondées sur le genre y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF), destiné aux officiers de Police Judiciaire.

### 3.1.3 Instruments juridiques internationaux

Les politiques pour la promotion de la femme et l'égalité du genre en République de Djibouti ont largement bénéficié d'un environnement international très favorable marqué par une mobilisation sans précédent en faveur des droits institutionnels, juridiques, sociaux et économiques de la femme. Ainsi l'évolution institutionnelle et juridique du statut de la femme dans le pays s'inscrit dans celle des mécanismes et instruments internationaux.

<sup>22</sup> Loi n°152/AN/02/4<sup>ème</sup> L

<sup>23</sup> Loi n°55/AN/09/6<sup>ème</sup> L

<sup>24</sup> Loi n°95/AN/15/7<sup>ème</sup>L

En témoignent nombre de conférences internationales sur les femmes auxquelles Djibouti a participé, depuis celle de Nairobi en 1985, et les déclarations et conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité du genre qu'il a ratifiées (voir annexe 4).

### **3.1.4 Opportunités et forces**

Les opportunités pour l'aboutissement du processus de la promotion de la femme et des politiques pour l'instauration de l'égalité du genre sont nombreuses et prometteuses. Les atouts les plus importants sont :

- l'engagement ferme du gouvernement, des ONG et associations, des partenaires au développement et de la communauté internationale en faveur de la femme, de ses droits, de sa protection contre les violences, de son intégration effective à tous les leviers du développement politique, économique et social, de son empowerment et de son développement tout court ;
- le contexte institutionnel et juridique national où les lois, les décrets et les initiatives en faveur des droits des femmes se multiplient et dont l'application est fortement encouragée ;
- un contexte social marqué par de profondes transformations sociales liées à l'éducation, à l'évolution économique, à l'implication de la société civile, des leaders religieux et communautaires dans la lutte pour les droits des femmes. Ces transformations se traduisent ou s'accompagnent progressivement de la reconnaissance du rôle important de la femme dans le développement de la société, et du changement de comportements négatifs fondés sur genre ;
- l'intégration progressive de la femme dans les sphères politiques et administratives, et dans le tissu économique formel, résultat politiques nationales de la promotion de la femme et de l'égalité du genre ;
- le souci permanent de mieux coordonner les interventions des différents intervenants à travers le MFF. Ce qui crée un espace de franche collaboration entre différents partenaires ;

### **3.1.5 Menaces et contraintes**

L'ensemble des efforts engagés pour mener à l'évolution du statut de la femme et l'assise de l'égalité du genre peut être profondément contrarié par des menaces, des contraintes et des insuffisances dont les principales sont :

- les insuffisances dans la maîtrise des textes par ceux qui doivent l'appliquer ou l'absence de volonté de leur part pour une raison ou une autre. A cela il faut ajouter l'existence parfois de législations qui peuvent paraître conflictuelles car inspirées de sources différentes non convergentes en matière de droit (moderne, charia, traditionnel) telles que certaines dispositions du code de la famille ;
- la méconnaissance de leurs droits par les femmes ; et le manque de confiance de certaines femmes en elles-mêmes et en leurs capacités et potentialités ;
- l'absence de système de suivi et évaluation des programmes pour déceler au plus tôt les insuffisances et les manquements dans leur mise en œuvre afin de les corriger à temps ;
- la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines pour l'exécution des programmes, des stratégies et des textes ;
- la faible maîtrise de l'approche genre par les différents intervenants, en occurrence les associations, les administrations, les responsables politiques, religieux et communautaires. Ce qui peut entraîner une faiblesse dans l'institutionnalisation du genre ;
- l'insuffisance de l'intégration des femmes dans les sphères politiques et administratives ;
- le déficit de compétences nationales en genre pour la conception, la planification et la vulgarisation des programmes et activités dédiés au genre ;
- 1- a persistance des résistances culturelles qui incitent à poursuivre des pratiques sociales néfastes pourtant jugées, à tort, bénéfiques pour les victimes car très enracinées dans la conscience collective ; et aussi des préjugés qui empêchent les changements de comportements vis-à-vis des femmes et des rôles qui leur sont attribués dans la famille, dans la société et dans la vie économique ;
- l'insuffisance de soutien aux ONG et associations féminines dans leurs actions en faveur des femmes ;
- l'existence de grandes disparités dans les conditions de vie entre les femmes du milieu urbain et celles du milieu rural qui sont souvent éloignées des réalisations en faveur des femmes ;

- la persistance de la pauvreté dont les femmes sont généralement les premières victimes car ne contrôlant pas souvent les sources de revenus ;
- l'importance de l'analphabétisme dans le rang des femmes ;
- l'insuffisance de synergie dans les actions des associations et de tous les intervenants ;
- l'insuffisance de la couverture médicale surtout en milieu rural pour la santé maternelle.

### 3.2 PROBLÉMATIQUE, VISIONS, MISSIONS ET STRATÉGIES

Pour mieux cerner la problématique de la promotion de la femme et du genre à Djibouti il faut remonter à l'époque précédant l'inscription de la question femme dans l'agenda politique, c'est-à-dire avant 1998.

La société Djiboutienne est composée de populations d'origine et de cultures diverses principalement nomade et arabe. Elle fut régie dans les faits au niveau social par une combinaison des coutumes des différentes populations et la tradition arabo-musulmane de type patriarcal et patrilinéaire. Dans de telles traditions la femme est subordonnée à l'homme. Elle est principalement reléguée dans la fonction d'épouse et de mère devant se soumettre à l'homme et se mettre à son service ; ce qui justifie les rapports et rôles inégalitaires entre l'homme et la femme dans le mariage, dans la famille et dans la société. La femme est tout simplement inférieure à l'homme<sup>25</sup>. Dans la famille, la fille est l'objet de discrimination car la préférence est donnée au garçon et les droits de succession sont en faveur de ce dernier. La place de femme étant dans le foyer, elle a moins droit que l'homme à l'éducation, à l'emploi, à la prise de décision dans la famille, dans la communauté. En outre, elle est sujette à des formes de violences légitimées par la société, telles que les mutilations génitales féminines, le mariage précoce.

Poser donc la problématique de la promotion de la femme et du genre, revient à demander comment faire pour que la femme recouvre réellement tous ses droits et occupe toute sa place afin de jouer pleinement son rôle dans le développement économique, social, culturel et politique du pays.

Actuellement, face aux mutations sociales survenues avec la colonisation, puis les luttes d'indépendance, la mise en place des institutions modernes intégrant les normes internationales, la promotion de la femme et le genre sont devenus des questions auxquelles il faut apporter des réponses immédiates et adéquates, que ce soit dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, de l'emploi, dans la famille, dans la communauté ou au niveau institutionnel et juridique. Il s'agit de mener la lutte contre toutes les formes et pratiques dégradantes à l'encontre de la femme et qui entravent l'épanouissement du genre humain et l'évolution des rapports entre la femme et l'homme dans tous les domaines.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les visions qui sous-tendent la politique de la promotion de la femme et de l'égalité du genre à Djibouti. Les visions, les missions et les objectifs, exprimés à travers des stratégies, ont évolué depuis 2000 et restent cohérentes et complémentaires dans leur formulation. Ainsi :

- la Stratégie nationale d'intégration de la femme au développement avait pour mission « d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et à la promotion de la place et du statut de la femme dans la société Djiboutienne pour une participation égale à la réalisation des objectifs du Développement Humain et Durable sur les plans politique, juridique, économique, institutionnel et social » ;
- la vision de la Politique nationale du genre « se fonde sur la perception genre exprimée par les différents acteurs au cours de l'analyse de situation à travers des valeurs comme la justice sociale, le plein respect des droits de la femme, la négociation dans les relations hommes-femmes, la complémentarité dans la gestion au sein du ménage et dans les affaires publiques, l'égalité de droit en matière de compétences et d'opportunités économiques » ;
- la Stratégie nationale pour l'abandon totale de toutes formes d'excision a pour objectif général « de promouvoir l'abandon total de toute forme d'excision par le respect de l'intégrité physique et la promotion de la santé des femmes et des filles » ;
- la Stratégie nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle avait pour missions de « réduire l'analphabétisme des adultes et des jeunes non scolarisés en leur dispensant dans un cadre fonctionnel, des connaissances qui les amènent à améliorer leurs compétences professionnelles et à mieux maîtriser leur

<sup>25</sup> Pour illustrer cela, selon la littérature sur les cultures, dans la société traditionnelle somali, pour la mort préméditée d'un homme, il fallait payer à sa famille 100, alors que pour une femme on payait 50, c'est-à-dire la moitié. Et cela était une valeur de mesure importante dans cette société.

travail ; ou leur donner une formation qui favoriserait leur insertion dans la société et la vie active, et qui permettrait leur intégration dans les structures formelles d'enseignement général ou de formation professionnelle grâce à des passerelles à définir. Renforcer la participation de la femme au développement économique et social. Contribuer à l'autonomisation de l'adulte ».

On constate que la vision commune à toutes les stratégies et politiques est de bâtir une société égalitaire, équitable et juste sans discriminations basées sur le genre. Une société dans laquelle la femme sera autonome et aura trouvé sa véritable place dans tous les domaines ; et où elle ne sera plus infériorisée, violente, stigmatisée ou marginalisée.

Pour répondre aux multiples attentes suscitées par cette vision légitime et aussi pour donner une contenance réelle aux discours et initiatives politiques en rapport avec l'évolution du statut de la femme, le gouvernement, à travers le MFF et d'autres institutions, a développé une gamme variée de programmes et d'activités au cours du temps dont les résultats et les effets seront examinés tout le long de ce rapport.

#### 4. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA FEMME

##### 4.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE

Les données utilisées dans ce chapitre sont issues de la base de l'Enquête Djiboutienne sur l'emploi, le secteur informel et la consommation (EDESIC) de 2015.

##### 4.1.1 Structure de la population

La structure de la population du Tableau 1 montre que la population de Djibouti se caractérise par sa jeunesse avec 55,4% de personnes, soit plus de la moitié de la population, âgées de moins de 25 ans ; et 74,4% de personnes, c'est-à-dire près des trois quart de la population, âgées de moins de 35 ans. On trouve que seulement 2,4% de la population a 65 ans et plus. Par ailleurs, le rapport de dépendance au sein de la population est de 0,62<sup>26</sup>, c'est-à-dire que 100 personnes actives ont 62 personnes inactives à leur charge.

La population totale comprend de plus d'hommes (51,1%) que de femmes (48,9%). Mais la population potentiellement active (15 à 60 ans), c'est-à-dire la population en âge de travailler, est composée légèrement de plus de femmes (50,3%) que d'hommes (49,7%).

On remarquera que la structure de la population a très peu évolué entre 2009, la date du recensement général de la population, et 2015.

**Tableau 2: Structure (en %) par âge de la population par sexe**

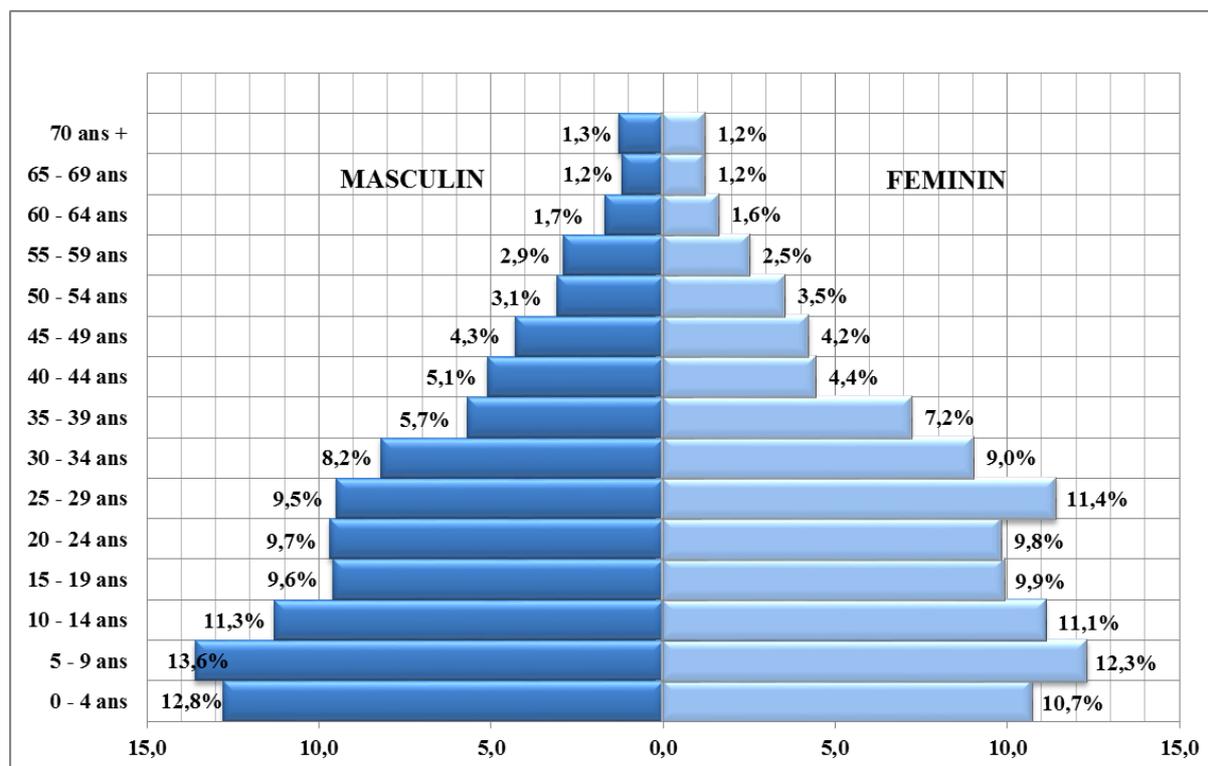
Classes d'âges	Masculin	Féminin
0 - 4 ans	12,8	10,7
5 - 9 ans	13,6	12,3
10 - 14 ans	11,3	11,1
15 - 19 ans	9,6	9,9
20 - 24 ans	9,7	9,8
25 - 29 ans	9,5	11,4
30 - 34 ans	8,2	9,0
35 - 39 ans	5,7	7,2
40 - 44 ans	5,1	4,4
45 - 49 ans	4,3	4,2
50 - 54 ans	3,1	3,5
55 - 59 ans	2,9	2,5
60 - 64 ans	1,7	1,6
65 - 69 ans	1,2	1,2
70 et +	1,3	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources: EDESIC/2015-DISED

<sup>26</sup> Le rapport (ou ratio) de dépendance démographique est défini comme le rapport entre la population inactive et la population active.

La pyramide des âges qui suit donne représente la structure d'âges de la population totale.

**Graphique 1 : pyramides des âges de la population de Djibouti en 2015**



Sources: EDESIC/2015-DISED

#### 4.1.2 Structure des ménages

Près d'un ménage sur quatre (23,5%) est sous la responsabilité d'une femme dans le pays. En milieu urbain les femmes chefs de ménages représentent 22,9% de la population des chefs de ménage. En milieu rural cette proportion est 25,8 % (Tableau 2).

**Tableau 3 : Répartition (en %) des Chefs des ménages selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Total
Urbain	77,2	22,8	100,0
Rural	74,2	25,8	100,0
<b>Total</b>	<b>76,5</b>	<b>23,5</b>	<b>100,0</b>

Sources: EDESIC/2015-DISED

De manière générale, les chefs de ménages à Djibouti offrent en 2015 un profil relativement jeune avec un âge moyen qui se situe à environ 44 ans, avec une légère différence entre les deux sexes : 43,4 ans pour les hommes chefs de ménage et 46 ans pour leurs homologues femmes. Un peu moins de la moitié des chefs de ménages ont un âge compris entre 25 et 44 ans (48,7%) suivi des chefs de ménages d'âge 45-64 ans (37,9 %).

Selon la taille du ménage, les données montrent que les ménages de 4 à 6 personnes sont relativement nombreux (44,2 %), suivis de ceux de 2 à 3 personnes (26,8 %). Les ménages d'une personne ne représentent que 4,2 %. S'agissant du sexe du chef de ménage, l'on s'aperçoit que les ménages dirigés par des hommes ont tendance à être de grande taille. En effet, les ménages de taille réduite sont plus importants dans les ménages dirigés par les femmes (37,4%) que chez les hommes (23,6 %). A l'opposé, les ménages de plus de 10 personnes sont relativement plus fréquents chez les hommes (3,1 %) que chez les femmes (1,7%).

L'analyse selon le statut matrimonial montre que la majorité des ménages en 2015 était dirigée par des marié(e)s (79,0%). Viennent ensuite les veufs/veuves (12,8%), les divorcé(e)s (3,2%) et les célibataires (4,9%). Parmi les marié(e)s, il convient de souligner la présence des chefs de ménages hommes polygames ou femmes mariées à un polygame (3,4%).

La distinction selon le sexe montre que les proportions de veuves (47,3%) et de divorcées (11,1%) sont grandement plus importantes au sein des femmes chefs de ménages comparées celles des hommes qui sont respectivement 2,2% et 0,8%. Cela suggère que les femmes accèdent au statut chefs de ménage par le veuvage ou par le divorce. On assiste ainsi à une féminisation du statut de veuvage et du statut de divorcé. Cette situation est souvent synonyme de vulnérabilité et de précarité pour les ménages qui relèvent de la responsabilité de ces femmes chefs de ménage, surtout s'il s'avère qu'elles n'ont pas assez de ressources financières et matérielles.

**Tableau 4: Statut matrimonial (en %) des Chefs de ménage**

Situation matrimoniale	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	4,3	7,0	4,9
Marié(e) monogame	88,6	33,4	75,6
Marié(e) polygame	4,1	1,2	3,4
Divorcé(e)	0,8	11,1	3,2
Veuf /veuve	2,2	47,3	12,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources: EDESIC/2015-DISED

## 4.2 EDUCATION : ALPHABÉTISATION, SCOLARISATION, ABANDON SCOLAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE

### 4.2.1 Alphabétisation des femmes

Aujourd'hui on ne conteste plus qu'il existe un lien entre l'alphabétisation et la pauvreté, et que l'alphabétisation soit un facteur socio-économique essentiel de la pauvreté et d'autonomisation de la population en générale et des femmes en particulier.

A Djibouti, le pouvoir public a accordé une importance particulière à la lutte contre l'analphabétisme. Le gouvernement djiboutien a très tôt mis l'accent sur l'alphabétisation de la femme. Ainsi des vagues successives des campagnes d'alphabétisation ont été réalisées depuis les années 80. D'après le rapport de *l'étude sur l'état des lieux de l'alphabétisation en RDD, 2009*, de 1991 à 1999, les campagnes nationales d'alphabétisations ont touché plus 7500 femmes. Selon le même rapport, plus de 19 500 femmes ont été alphabétisées à travers des campagnes de plus grande ampleur conduites par le Ministère de la Promotion de la Femme entre 2000 et 2009.

Parallèlement à ces actions d'envergure, un certain nombre de projets d'alphabétisation à l'endroit des femmes et des hommes de tous âges ont été menés par des ONG nationales et internationales. Certains de ces programmes d'alphabétisation ont été menés en langue arabe et dans les langues locales.

**Tableau 5: Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +) (%)**

	2003			2012			2015		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	73,8	27,1	65,1	66,1	24,8	60,1	75,0	21,6	66,6
Féminin	50,3	14,4	43,7	44,6	9,1	39,5	61,5	10,9	52,9
<b>Ensemble</b>	<b>61,4</b>	<b>20,5</b>	<b>53,8</b>	<b>55,0</b>	<b>16,8</b>	<b>49,5</b>	<b>68,2</b>	<b>16,0</b>	<b>59,7</b>
Ecart Homme-Femme	23,5	12,7	21,4	21,5	15,7	20,6	13,5	10,7	13,7
<b>Indice de parité</b>	<b>0,68</b>	<b>0,53</b>	<b>0,67</b>	<b>0,67</b>	<b>0,37</b>	<b>0,66</b>	<b>0,82</b>	<b>0,50</b>	<b>0,79</b>

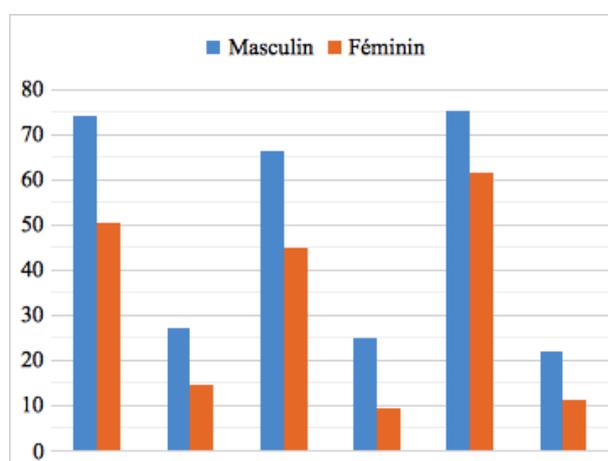
Sources: EDSF-PAPFAM-2004-DISED - EDAM3-IS/2012- DISED EDESIC/2015-DISED

Tous ces efforts ont permis d’alphabétiser des milliers des femmes et ont eu pour effets d’améliorer significativement le taux global d’alphabétisation des adultes qui est passé de 49,0% en 2002 à 59,7% en 2015. Le taux d’alphabétisation s’est amélioré chez les femmes en passant de 37,6% en 2002 à 52,9% en 2015 s’appréciant ainsi de 15,3 points de pourcentage tandis chez les hommes le taux s’est apprécié sur la même période que de 4,7 points de pourcentage passant de 61,9% à 66,6%. En outre l’écart entre les proportions des hommes et des femmes alphabétisés n’a cessé de se réduire, passant de 24,3% en 2002 à 13,7% en 2015 ; cela se manifeste également par une amélioration de l’indice de parité du taux d’alphabétisation passant de 0,61 à 0,79.

Cependant il persiste toujours un écart important entre les hommes et les femmes malgré les efforts consentis pour l’alphabétisation des femmes au cours des deux dernières décennies. Cette disparité liée au genre est aggravée par le niveau de vie et le milieu de résidence. En effet, les inégalités en matière d’alphabétisation liées au genre sont accentuées chez les pauvres et les ruraux.

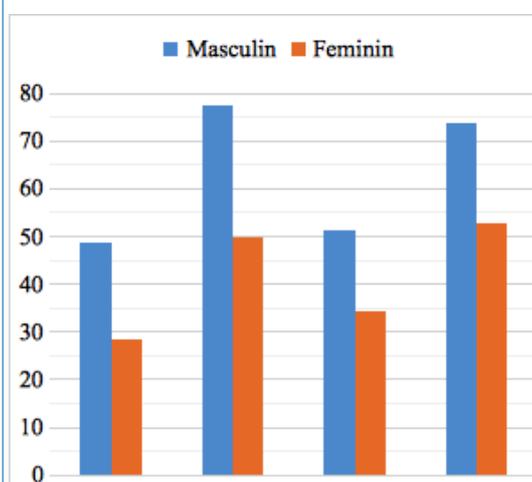
Les campagnes d’alphabétisation à venir devront cibler en priorité les femmes des zones pauvres et des régions de l’intérieur.

**Graphique 2: Taux d’alphabétisation selon le milieu de résidence (%)**



Sources: EDSF-PAPFAM-2004-DISED - EDAM3-IS/2012- DISED  
EDASIC/2015-DISED

**Graphique 3: Taux d’alphabétisation selon le niveau de vie (%)**

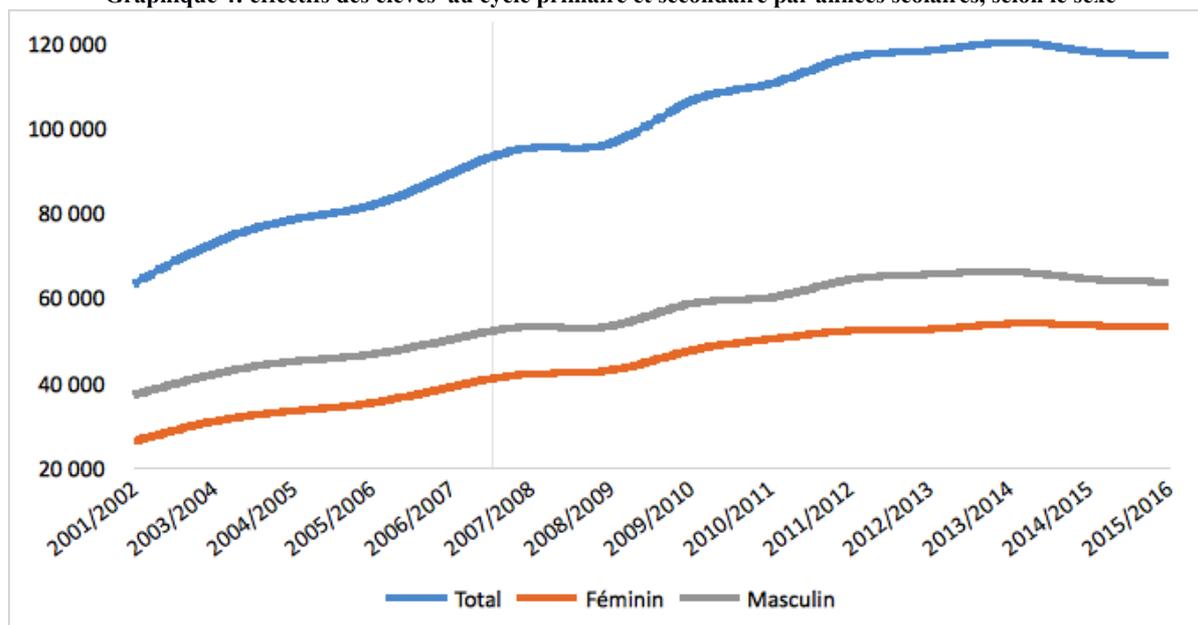


Sources: EDAM2-IS/2002-DISED - EDAM3-IS/2012- DISED

#### 4.2.2 Scolarisation des filles aux cycles primaire et secondaire

La scolarisation des filles est l’un des problèmes qui ont préoccupé l’humanité toute entière ; son importance a été mise en exergue à maintes reprises. A cet effet, l’accès et l’amélioration de la qualité de l’éducation des filles ainsi que l’élimination des préjugés défavorables à leur égard ont été reconnues comme des priorités dans le cadre du programme «Education pour tous de l’UNESCO ».

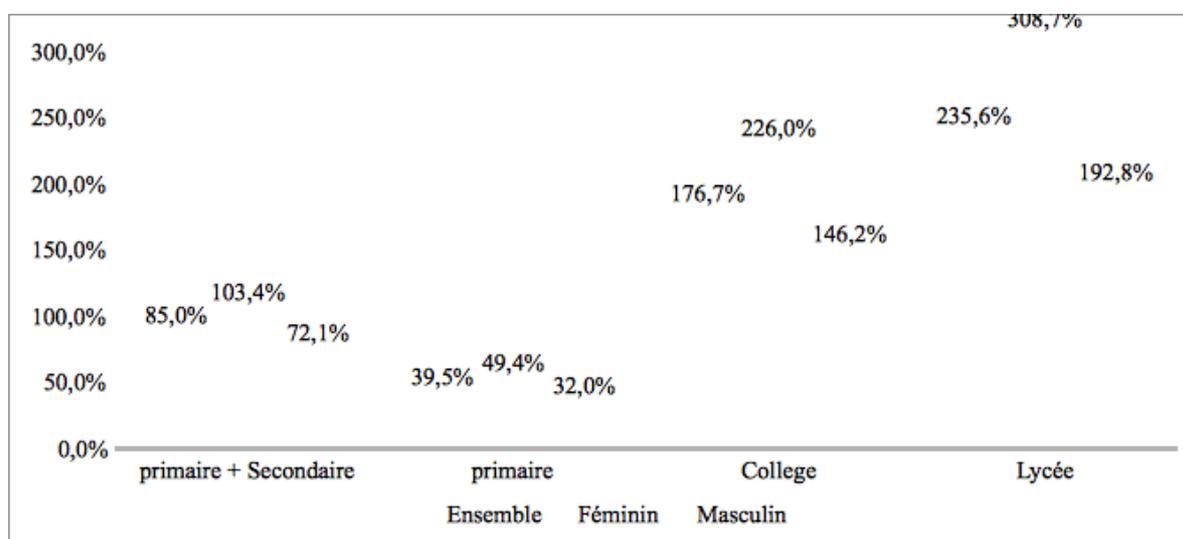
**Graphique 4: effectifs des élèves au cycle primaire et secondaire par années scolaires, selon le sexe**



Source : Annuaire Statistiques de l'éducation

Au cours de la période 2003-2015, la République de Djibouti a enregistré une importante hausse du taux brut de scolarisation. Les résultats sont incontestables. Entre 2003 et 2015 le nombre d'écoles primaires est passé de 83 à 133. Le nombre de collèges est passé, lui aussi, de 10 à 35 et enfin les lycées généraux et/ou techniques ont plus que doublé passant de 8 à 18 et répartis sur l'étendue du territoire. De façon générale, le nombre d'enfants scolarisés dans le cycle primaire et secondaire ont pratiquement doublé en 15 ans, passant de 63 318 élèves pour l'année scolaire 2001/2002 à 117 160 élèves à la rentrée 2015.

**Graphique 5: Variation (en %)des effectifs scolarisés 2001-2015 selon le sexe et le niveau**



Source : Annuaire Statistiques de l'éducation

L'analyse désagrégée par sexe des effectifs scolarisés au niveau du primaire et du secondaire sur la période 2001 – 2015 montre que la croissance du nombre des filles scolarisées est beaucoup plus importante que celle enregistrée pour les garçons. Ainsi, selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale, entre 2001 et 2015, le nombre de filles scolarisées a augmenté de 49,4% ; 226,0% et 308,7% tandis que le nombre de garçons s'est accru de 32,0% ; 146,2% et 192,8% respectivement au primaire, collège et lycée.

Ces résultats sont confirmés par l'évolution du taux de scolarisation et de l'indice de parité dans les cycles primaire et secondaire. Ces indicateurs ont enregistré entre 2003 et 2015 des améliorations significatives. Il

ressort ainsi que le taux de scolarisation brut des filles au primaire est passé de 68,8% à 94,2% alors que celui des garçons est passé de 79,6% à 94,1%. Au niveau du secondaire on remarque également une forte progression de la scolarisation des filles avec un taux de scolarisation brut passant de 41,8% en 2003 à 79,1% en 2015 et un indice parité qui est passé de 0,69 à 0,87.

Cet embelli de la scolarisation des filles au cycle primaire et secondaire est autant constaté dans le milieu urbain que dans le milieu rural, enregistrant une parité parfaite en 2015 pour le cycle primaire et un indice de 0,87 pour le cycle secondaire. En outre, il est important de souligner ici l'avancée très remarquable enregistrée en termes de scolarisation des filles dans le milieu rural où le taux de scolarisation des filles a été multiplié 2 pour le cycle primaire et par 7,7 pour le cycle secondaire.

**Tableau 6 : Taux brut de scolarisation (%) par cycle selon le milieu de résidence**

		2003			2012			2015		
		Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Primaire</b>	Masculin	87,2	44,5	79,6	88,2	68,8	84,6	102,4	69,5	94,1
	Féminin	79,9	21,9	68,8	85,4	61,4	80,7	103,2	67,2	94,2
	<b>Ensemble</b>	<b>83,3</b>	<b>33,2</b>	<b>74,4</b>	<b>86,9</b>	<b>65,3</b>	<b>82,8</b>	<b>102,8</b>	<b>68,5</b>	<b>94,1</b>
	<b>Indice de parité</b>	<b>0,92</b>	<b>0,49</b>	<b>0,86</b>	<b>0,97</b>	<b>0,89</b>	<b>0,95</b>	<b>1,01</b>	<b>0,97</b>	<b>1,00</b>
<b>Secondaire</b>	Masculin	68,3	20,0	60,6	98,7	38	91,4	96,7	57,9	91,4
	Féminin	48,2	5,0	41,8	85,1	26,4	78,1	85,1	38,3	79,1
	<b>Ensemble</b>	<b>58,0</b>	<b>12,6</b>	<b>51,0</b>	<b>92</b>	<b>32,3</b>	<b>84,8</b>	<b>91</b>	<b>48,6</b>	<b>85,4</b>
	<b>Indice de parité</b>	<b>0,71</b>	<b>0,25</b>	<b>0,69</b>	<b>0,86</b>	<b>0,69</b>	<b>0,85</b>	<b>0,88</b>	<b>0,66</b>	<b>0,87</b>

Sources: EDSF-PAPFAM-2004-DISED - EDAM3-IS/2012- DISED - EDESIC/2015-DISED

Plusieurs facteurs concourent à l'explication de ce phénomène parmi lesquels l'amélioration des infrastructures scolaires, la hausse du taux de réussite mais aussi l'accent mis sur la promotion du genre à l'école.

En effet, des actions spécifiques ont été menées depuis 2002 pour renforcer la scolarisation des filles et réduire les écarts entre les sexes. Il s'agit, entre autres, de :

- la scolarisation obligatoire de « *tous les enfants Djiboutiens ou résidents régulièrement en République, âgés de 6 à 16 ans* » y compris les filles ;
- le maintien des élèves dans le système scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- l'organisation de nombreuses campagnes de sensibilisation à travers le pays et à travers les médias (TV et radio) destinées aux parents et notamment les mères en vue de libérer les filles des pesanteurs socioculturelles et de combattre les préjugés en défaveur de la scolarisation des filles ;
- la distribution chaque année des kits scolaires à l'ensemble des élèves du primaire en vue de soulager les familles démunies ;
- l'octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles ;
- la distribution des vivres pour les familles rurales qui scolarisent leurs filles ;

Par ailleurs, les groupes de discussions de focus groupe ainsi que les panels de femmes et d'hommes cadres font ressortir que la scolarisation des filles est en évolution significative selon tous les groupes rencontrés. La fréquentation des filles dans le milieu scolaire est sans conteste le résultat le plus important dans l'évolution de la situation des femmes et filles à Djibouti. Cet état de fait a été expliqué par les raisons suivantes :

- les mesures prises par le gouvernement pour promouvoir l'éducation de filles telles que la construction d'établissements de proximité, l'octroi de vivres et autres fournitures, les facilités de reprise scolaire pour les filles après une grossesse précoce, etc ;
- le changement de mentalités des parents qui ont compris l'utilité de l'éducation pour leurs filles, et qui les encouragent dorénavant à poursuivre leurs études jusqu'à l'université ;

- la présence de femmes de plus en plus nombreuses dans le monde du travail et à des postes tels que enseignantes, médecins, etc.

### 4.2.3 Abandons scolaires

Les données recueillies pour les besoins de l'étude ne nous permettent pas de faire une analyse selon le genre du phénomène de l'abandon scolaire. Cependant nous pouvons noter que le rapport de l'EDAM2-IS de 2002 a sorti un taux d'abandon de 9,1% avant la 6<sup>ème</sup> année d'étude et 21,1% entre la 6<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> année d'étude. On comprend aisément que ces taux élevés d'abandons scolaires étaient en très grande partie expliqués par les examens d'entrée en 6<sup>ème</sup>, en fin de cycle primaire et le BEPC en classe de 3<sup>ème</sup>, en fin de cycle secondaire moyen qui éliminaient un nombre important d'élèves du système éducatif.

En outre, l'observation de la situation des enfants de 6-16 ans à travers les données de l'EDAM3-IS de 2012 et de l'EDESIC de 2015 montre que le taux d'abandon est en nette baisse. Le taux d'abandon des 6-16 ans est de 3,8% en 2012 et de 3,3% en 2015. On note également que le taux d'abandon est plus élevé chez les filles (4,1% en 2012 et 3,9% en 2015) que chez les garçons (3,6% en 2012 et 2,8% en 2015).

Il ressort de ces deux enquêtes que les principales raisons ayant conduit à ces abandons viennent pour l'essentiel, de la famille (aide et problèmes), des mauvais résultats scolaires, de non utilité ou de l'absence d'intérêt pour l'école. Les abandons par manque d'intérêt pour l'école et les échecs scolaires sont assez inquiétants surtout que l'investissement pour l'enseignement est l'une des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les autorités doivent œuvrer pour que cette image de l'inutilité de l'école s'efface des esprits et pour une meilleure qualité de l'enseignement.

**Tableau 7: Situation des enfants de 6-16 ans par rapport à l'Ecole**

		A l'école	A abandonné	Jamais scolarisé	Total
<b>2015</b>	Masculin	84,9	2,8	12,4	100,0
	Féminin	80,2	3,9	15,9	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>82,7</b>	<b>3,3</b>	<b>14,1</b>	<b>100,0</b>
<b>2012</b>	Masculin	76,9	3,6	19,5	100,0
	Féminin	72,4	4,1	23,5	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>74,7</b>	<b>3,8</b>	<b>21,4</b>	<b>100,0</b>

Sources: EDAM3-IS/2012- DISED - EDESIC/2015-DISED

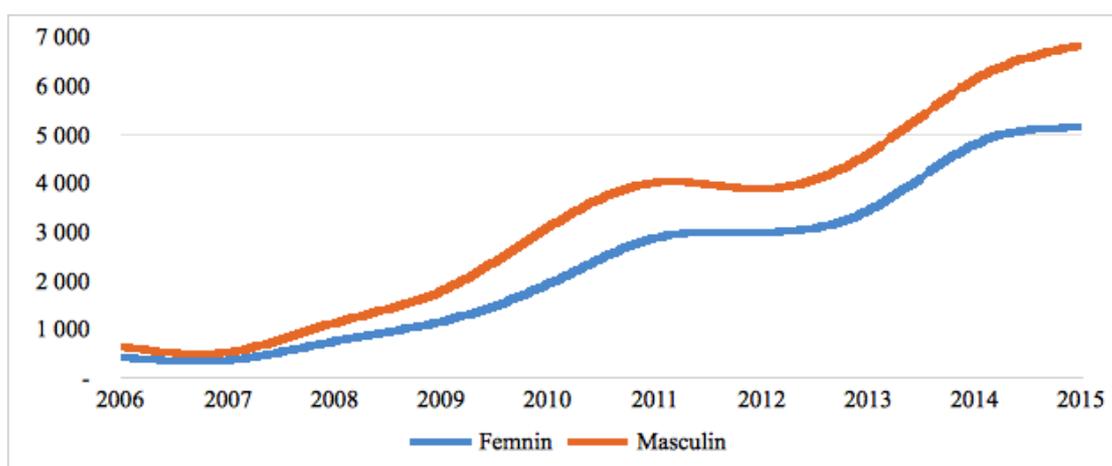
Il ressort des différents entretiens menés dans le cadre de l'enquête qualitative de cette étude que l'abandon scolaire existe encore mais serait en forte baisse. Il serait dû à l'échec scolaire (redoublement, manque d'encadrement et de soutien des enseignants donc démotivation), au manque de moyens des parents (coût des charges trop élevé), à l'accessibilité des structures scolaires (établissement trop éloigné), aux corvées ménagères incombant aux filles, etc.

Les filles, en grande majorité, sont scolarisées que ce soit dans le milieu urbain ou rural. La non scolarisation est due essentiellement à l'ignorance des parents, au manque de papiers (absence d'acte de naissance) ou au manque de moyens (on sacrifie la fille au profit du garçon).

### 4.2.4 Enseignement supérieur

Les filles sont de plus en plus nombreuses à l'université ces dix dernières années. Leur nombre est passé de 442 étudiantes en 2006 à 5 131 à la rentrée universitaire de 2015. Cette forte hausse suit en effet la densification soutenue que connaît l'Université de Djibouti depuis sa création en 2006. Le nombre d'étudiants n'a cessé de croître pour atteindre les 11 000 étudiants à la rentrée 2015. La proportion des filles parmi l'ensemble des étudiants inscrits à l'université est passée de 39,8% en 2006 à 42,9% en 2015.

Graphique 6 : Effectifs des étudiants de l'Université de Djibouti par sexe (2006-2015)

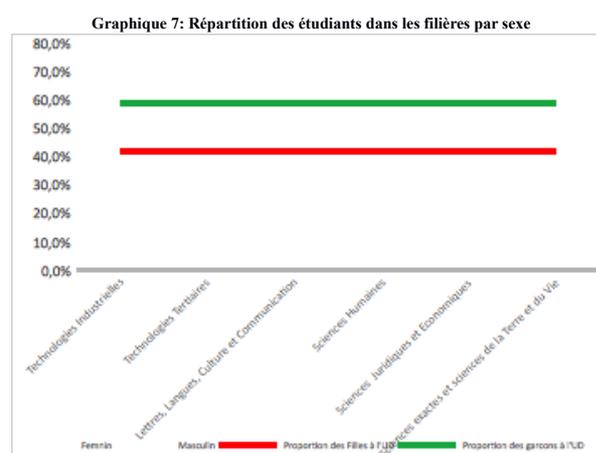


Source : Université de Djibouti

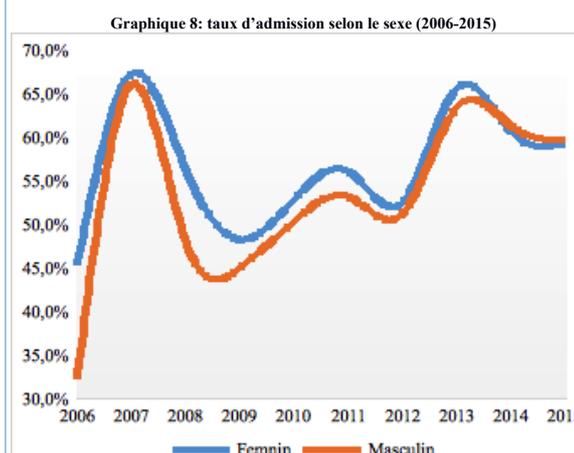
Si auparavant les études supérieures étaient réservées aux enfants des ménages aisés ou aux élèves brillants du fait que les études universitaires nécessitaient d'entreprendre des voyages à l'étranger et donc de mobiliser d'importants moyens financiers, l'accès aux études supérieures est désormais à la portée de tous les bacheliers Djiboutiens avec la création d'une université à Djibouti et plus particulièrement aux bacheliers.

Les parcours universitaires sont nettement différenciés selon le sexe des étudiants. Les filles sont plus attirées par les filières Technologies Tertiaires ; Lettres, Langues, Culture et Communication et Sciences Juridiques et Economiques tandis que les garçons s'inscrivent plus dans les filières à caractère industriels ou scientifiques ou encore les sciences humaines. Le principe selon lequel les lettres aux filles, et aux garçons les sciences, semble donc se confirmer. Mais il est important de noter à ce niveau que la sélection ne se fait pas seulement au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur : les filles sont déjà minoritaires en filière scientifique au lycée.

En outre l'observation des résultats universitaires indique qu'en général les filles réussissent mieux aux examens que les garçons puisque sur les dix dernières années les taux d'admission des filles est toujours supérieur à celui des garçons.



Source : Université de Djibouti



Source : Université de Djibouti

#### 4.2.5 Enseignement Technique et professionnel

**Note :** les données disponibles au niveau du ministère notamment en matière dans les annuaires statistiques de l'éducation ne concernent que les filières classiques enseignées dans les LICs, LEPs de Djibouti-Ville et des régions de l'intérieur. Ces données incluent également les centres d'enseignement hôtelier d'Arta et de Boulaos.

Suite aux Etat généraux de l'éducation de 1999, l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a pris de plus en plus d'ampleur dans la planification Stratégique du gouvernement en matière d'éducation et de formation. Notamment à travers la tenue des Assises Nationales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en 2007<sup>27</sup>. Les enseignements des filières techniques et professionnelles ont été renforcés et adaptés aux besoins du marché.

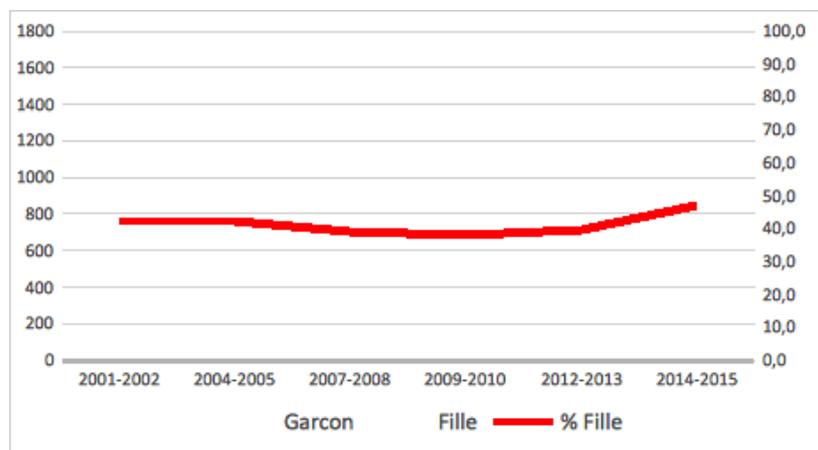
Depuis le rattachement<sup>28</sup> de la formation professionnelle au ministère de l'éducation et la création<sup>i</sup> de la Direction Générale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DG-ETFP) l'enseignement technique et professionnel a connu un nouvel essor et l'offre de formation s'est diversifiée. Ainsi en plus des enseignements classiques des filières commerciales et industriels dispensés dans les lycées industriels ou les lycées d'enseignement professionnelles de Djibouti-Ville et des régions de l'intérieur des formations de courte durée sont désormais proposées à l'endroit des jeunes chômeurs ou déscolarisés pour leur insertion sur le marché du travail. Il faut également noter que des nouvelles entités telles qu'ONG AL-RAHMA, le centre national pour la protection de la jeunesse (CNPJ) offrent des formations professionnelles.

Les données du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle font ressortir qu'à l'instar de l'enseignement général les effectifs des élèves inscrits dans l'enseignement technique et professionnel se sont considérablement accrus. Les effectifs ont plus que doublé entre l'année scolaire 2001/2002 et l'année scolaire 2014-2015 en passant de 1 267 à 2 865 élèves enregistrant ainsi une hausse de plus de 126% entre 2000 et 2014.

L'analyse genre fait ressortir que les nombres des filles scolarisées dans les filières a augmenté de plus de 150% sur la période 2001-2014, passant de 532 en 2001 à 1 335 en 2014 tandis que les effectifs de garçons a augmenté de 108%. La proportion des filles scolarisées dans l'enseignement technique demeure est toujours en deçà de leurs poids dans la population. Ainsi les filles représentent 46,6% des élèves inscrits dans l'enseignement technique et professionnel en 2014 contre 42,0% en 2001.

En outre les données montrent que les filles sont presque toutes inscrites dans les filières commerciales (Comptabilité, secrétariat, administration...) tandis que les garçons sont en majorité dans les filières industrielles et techniques tels que l'électrotechnique, électrotechnique, froid, mécanique, ...

**Graphique 9 : Evolution des effectifs scolarisé dans**



Source : Annuaire Statistique- Ministère de l'Education

### 4.3 SANTÉ : SANTÉ DE LA REPRODUCTION, SANTÉ MATERNELLE, PLANNING FAMILIAL

Depuis 1999, les autorités Djiboutiennes ont enclenché des mécanismes institutionnels, stratégiques et opérationnels pour améliorer et faciliter l'accès de toutes les couches de la population aux soins de santé. Ces mécanismes décrits et planifiés dans la Loi n° 48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de Santé, dans le Cadre Stratégique de Développement Sanitaire 2002-2011, puis dans les Programmes nationaux de

<sup>27</sup> Circulaire de cadrage n°2009-514/MENESUP

<sup>28</sup> Décret n°2011-076/PRE fixant les attributions des Ministères

développement sanitaire (PNDS) de 2008-2012 et de 2013-2017, visent à assurer, au cours du temps, *l'accès universel aux soins de santé de base de qualité*<sup>29</sup> à travers :

- l'amélioration de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du système de santé ;
- l'adaptation du fonctionnement et de la qualité des services de santé aux besoins de la population ;
- l'adaptation du financement et de l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé ;
- la valorisation et le développement des ressources humaines selon les besoins du système de santé ;
- l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'usage rationnel de médicaments de qualité.

Cette politique volontariste des autorités dans le domaine de la santé, soutenue par l'engagement des Partenaires techniques et financiers et par l'adhésion des administrations et du personnel de la santé, s'est traduite sur le terrain en actions concrètes et a eu des résultats bien appréciables. En témoignent toutes les statistiques sanitaires qui font état de l'élargissement de la couverture sanitaire. En effet, le nombre de postes de santé est passé de 22 à 35 entre 2004 et 2014. Celui des centres de santé communautaires est passé de 8 à 15 dans la même période. Entre autre, le pays comptait en 2014 un nombre de 5 centres médicaux hospitaliers, 2 hôpitaux de référence nationale et régionale, 4 centres de maternité de référence et 7 centres de soins para publics. Par ailleurs le nombre de médecins est passé de 102 à 304 entre 2010 et 2013 et celui des sages-femmes de 40 à 303 entre 2000 et 2015. De 2005 à 2013, le nombre de pharmacies communautaires est passé de 5 à 12. Il faut aussi souligner la création en 2005 de la Direction santé mère enfant, chargée de coordonner les différents programmes et projets en matière de Santé de la reproduction, de Prévention de la transmission parent enfant du VIH, de Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Une assurance maladie universelle a été mise en place en 2014. Elle a pour but d'assurer à toute la population la disponibilité des soins et l'accessibilité aux soins médicaux tant au niveau des infrastructures sanitaires qu'au niveau financier. En matière d'équipements et de technologie médicale, des efforts considérables ont été faits ces dernières années.

Ces engagements et investissements qualifiés de pertinents et productifs ont-ils été suffisants pour répondre aux besoins de soins médicaux de la population dans son ensemble, et plus particulièrement aux besoins des soins de la santé reproductive ?

Ce chapitre essayera d'apporter une réponse à cette question à travers l'évolution des indicateurs de la santé reproductive et de la mortalité.

### ***Sources de données***

Pour cette partie, on dispose :

- des données des enquêtes les enquêtes EDSF/PAPFAM de 2002 et de 2012, deux enquêtes nationales similaires réalisées sur des échantillons représentatifs au niveau national et au niveau des régions du pays sur la base des mêmes questionnaires comportant les mêmes variables ;
- les résultats de l'enquête qualitative de focus groupes réalisée pour les besoins de l'étude en novembre 2016 ;

Pour une meilleure compréhension des analyses, il convient de noter que les modules de la santé reproductive des EDSF/PAPFAM n'ont couvert que les femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans.

### **4.3.1 La planification familiale**

#### Note

- La **contraception** est définie ici comme l'utilisation de l'ensemble des dispositifs et méthodes ayant pour but d'empêcher la grossesse chez les femmes en âge de procréation (15-49 ans).

La **planification familiale**, ou le **planning familial**, est l'ensemble des moyens qui concourent au contrôle des naissances. Elle a pour objectif de fixer chez une femme le nombre de naissances vivantes ou les espacer en fonction de son choix ou désir.

La **proportion de besoins non satisfaits** en planification familiale est la proportion de femmes mariées (15-49 ans), fécondes, qui n'utilisent aucune méthode contraceptive et qui désirent espacer ou limiter les prochaines naissances. La somme des besoins non satisfaits et des besoins satisfaits donne le total des besoins en planification familiale.

<sup>29</sup> PNDS 2013-2017

De 2002 à 2012, le taux de prévalence contraceptive (toutes méthodes) des femmes mariées a plus que doublé, passant de 8,6% à 19,0% (Tableau 7). En application du Test t de Student, cette augmentation est statistiquement bien significative ( $t=11,78$ ,  $ddl=453$  ;  $p=0,00$ ).

Cependant, malgré sa très forte augmentation, le niveau du taux de la prévalence contraceptive des femmes mariées était, en 2012, en dessous de 7 points de pourcentage de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (26%<sup>30</sup>), de 42 points de pourcentage de la moyenne de l'Afrique du Nord et Moyen Orient (61%<sup>31</sup>).

La progression du taux de la prévalence contraceptive (toutes méthodes) est en corrélation parfaite positive ( $r=1$  ;  $p=0,01$ ) avec le taux de la prévalence contraceptive des méthodes modernes (pilule, stérilet, Injectables, condom, spermicides, implant cutané), tant dis qu'elle est en corrélation parfaite négative ( $r=-1$  ;  $p=0,01$ ) avec le taux de la prévalence des méthodes traditionnelles (allaitement prolongé, retrait, observation des cycles,...). En effet de 2002 à 2012, le taux de la prévalence contraceptive des méthodes modernes a triplé allant 5,8% à 18,0%, et la prévalence contraceptive des méthodes traditionnelles a baissé autant.

Comparativement à ceux du milieu urbain, les taux de prévalence contraceptive en milieu rural sont très bas, même si toutes les prévalences (toutes méthodes) ont fortement augmenté dans les deux milieux de résidence entre 2002 et 2012 : 0,4% à 10,3% dans le milieu rural contre 12,5% à 21,4% dans le milieu urbain.

De ces constats on peut tirer les enseignements suivants :

- les programmes de planning familial qui ciblent les méthodes modernes ont de bons résultats, mais assez d'efforts restent à fournir pour rehausser davantage le taux de la prévalence contraceptive qui est bien en deçà des moyennes africaines ;
- il y a eu une évolution dans le comportement des femmes qui ont adopté de plus en plus les méthodes modernes de contraception, jugées plus efficaces que les méthodes traditionnelles ;
- les taux de prévalence contraceptive sont très faibles en milieu rural.

Dans le même sens, les conclusions de l'enquête qualitative indiquent que les femmes connaissent et ont entendu parler pour la majorité du planning familial mais elles ont mentionné avoir néanmoins peu d'informations sur les différentes méthodes de contraception. Les filles sont pour leur part très peu au fait du planning familial et disent, pour une grande majorité, n'avoir aucune connaissance sur le PF ni sur les contraceptifs. Les grossesses précoces constituent un phénomène fréquent du fait de l'absence de sensibilisation sur le sujet. **Paragraphe répété plus haut**

**Tableau 8 : Prévalences contraceptives (en %) des femmes mariées (15-49 ans) par milieu de résidence de 2002 à 2012**

	EDSF / PAFAM 2002			EDSF / PAFAM 2012		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Prévalence contraceptive moderne (%)	8,0	0,3	<b>5,8</b>	20,8	7,9	<b>18,0</b>
Prévalence contraceptive traditionnelle (%)	3,9	0,0	<b>2,8</b>	0,6	2,5	<b>1,0</b>
Prévalence contraceptive toutes méthodes (%)	<b>12,5</b>	<b>0,4</b>	<b>8,6</b>	<b>21,4</b>	<b>10,3</b>	<b>19,0</b>

Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012 – DISED

La proportion de besoins non satisfaits en planification familiale (espacement et limitation des naissances) a considérablement diminué de 26,3% à 17,8% à mesure que le taux de la prévalence contraceptive augmentait entre 2002 et 2012 (Tableau 8). Exprimée en pourcentage du total des besoins de contraception, cela représente une baisse de 78,7% à 48,7%. Ainsi, malgré l'importance de sa baisse, le pourcentage des besoins non satisfaits en planification familiale reste à un niveau élevé de presque 50% du total des besoins.

<sup>30</sup> Base de données de la Banque Mondiale

<sup>31</sup> Base de données de la Banque Mondiale

**Tableau 9 : Evolution du % de femmes mariées (15 – 49 ans) qui ont besoin de contraception et du % de besoins non satisfaits par rapport au total des besoins**

	EDSF / PAPFAM 2002	EDSF / PAPFAM 2012
<b>Besoins non satisfaits (%)</b>	<b>26,3</b>	<b>17,8</b>
Besoins satisfaits (%)	7,1	19,0
Total besoins de contraception (%)	33,4	36,8
<b>% de besoins non satisfaits par rapport au total des besoins de contraception</b>	<b>78,7</b>	<b>48,4</b>

Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012 - DISED

En utilisant la régression logistique, on montre que les facteurs déterminants qui caractérisent les besoins non satisfaits sont l'âge, le niveau de bien-être et le milieu de résidence. En effet il y apparaît que :

- les femmes mariées âgées de 25 à 29 ans sont 1,7 fois plus susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits de contraception que les autres femmes ( $OR=1,66$  ;  $p=0,001$ ) ;
- les femmes mariées âgées de 45 à 49 ans ont 2,3 fois de chance d'avoir des besoins non satisfaits de contraception pour limiter les naissances que les autres femmes ( $OR=2,3$  ;  $p=0,000$ ) ;
- les femmes mariées appartenant à la classe la plus pauvre de la population ont plus de besoins non satisfaits que les autres ( $OR=2,42$  ;  $p=0,008$ ) ;
- les femmes mariées vivant dans le milieu rural ont 1,6 fois plus de chance d'avoir des besoins non satisfaits de contraception pour espacer les naissances que celles vivant en ville ( $OR=1,56$  ;  $p=0,001$ ) .

De ces constats on peut tirer les enseignements suivants :

- les programmes de planning familial qui ciblent les méthodes modernes ont de bons résultats, mais assez d'efforts restent à fournir pour rehausser davantage le taux de la prévalence contraceptive qui est bien deçà des moyennes africaines ;
- il y a eu une évolution dans le comportement des femmes qui ont adopté de plus en plus les méthodes modernes de contraception, jugées plus efficaces que les méthodes traditionnelles ;
- les taux de prévalence contraceptive sont très faibles en milieu rural ;
- le pourcentage des besoins non satisfaits en planification familiale reste à un niveau élevé.

Dans le même sens, les conclusions de l'enquête qualitative indiquent que *les femmes connaissent et ont entendu parler pour la majorité du planning familial mais elles ont mentionné avoir néanmoins peu d'informations sur les différentes méthodes de contraception. Les filles sont pour leur part très peu au fait du planning familial et disent, pour une grande majorité, n'avoir aucune connaissance sur le PF ni sur les contraceptifs. Les grossesses précoces constituent un phénomène fréquent du fait de l'absence de sensibilisation sur le sujet.*

### 4.3.2 La mortalité maternelle

Le Taux de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (il est aussi appelé ratio de décès maternels). Il s'agit du nombre de décès maternels survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement.

De 2002 à 2012, le taux de mortalité maternelle a véritablement baissé de 546 à 383 décès pour 100 000 naissances vivantes, et selon les projections de la Banque Mondiale, le taux était de 229 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ce qui plaçait le niveau du taux de Djibouti entre les moyennes de l'Afrique subsaharienne (547 décès pour 100 000 naissances vivantes) et de l'Afrique du Nord et Moyen Orient (81 décès pour 100 000 naissances vivantes). Il convient dans ce cas de dire que les résultats des programmes mis en place pour la réduction de la mortalité maternelle sont encourageants, mais que ces programmes doivent être renforcés pour faire baisser davantage le niveau du taux qui est encore élevé.

### 4.3.3 Les soins prénataux

Selon le corps médical les consultations prénatales permettent de prévenir les grossesses à risque élevé.

On observe de 2002 à 2012 une augmentation statistiquement significative ( $t=10,36$  ;  $ddl=453$  ;  $p=0,00$ ) de près de 11 points de pourcentage de la proportion de femmes enceintes non célibataires (15-49 ans) qui ont reçu, au moins une fois, des soins prénataux qualifiés, c'est-à-dire les soins dispensés par le personnel médical qualifié, de 77,2% à 87,7% (Tableau 9).

Cette observation générale de la progression globale des consultations prénatales masque cependant un certain nombre de détails important dont l'examen apporte des nuances dans l'appréciation du progrès accompli. Il s'agit de l'examen des chiffres par milieu de résidence et par nombre de consultation.

En effet, malgré leur forte augmentation :

- la proportion des femmes ayant effectué au moins une consultation prénatale au cours de la grossesse en milieu rural est restée très en dessous de celle du milieu urbain : 34,9% versus 92,1% en 2002 et 65,6% versus 95,3% en 2012. Il en est de même pour les proportions des femmes enceintes qui ont effectué 4 consultations prénatales : 2,0% versus 8,9% en 2002 et 11,8% versus 26,3% en 2012.
- les proportions des femmes enceintes qui ont effectué 4 consultations prénatales sont restées au cours de la période 2002 – 2012 à des niveaux très bas, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Au niveau national, la proportion de 2012 est de 22,6% alors que 87,7% des femmes enceintes avaient tout de même bénéficié d'au moins une consultation prénatale. Il faut souligner que le nombre de 4 visites prénatales est la norme établie pour assurer un meilleur suivi de la grossesse jusqu'à son terme. Il y a lieu de relever que le nombre moyen de visites prénatales par femme était de 3,1 visites en 2002 et de 3,3 visites en 2012.

Selon les enquêtes EDSF/PAPFAM, les raisons avancées par les femmes pour justifier le relâchement dans le suivi ou l'absence des consultations prénatales sont : l'indisponibilité de services de consultation prénatale, la situation d'occupation de la femme qui l'empêche de se rendre à la consultation et le fait que certaines femmes pensent que leurs expériences en matière de natalité suffisent.

**Tableau 10: Répartition (en %) des femmes non célibataires qui ont donné une naissance vivante au cours des 5 dernières années précédant les enquêtes par soins prénataux reçus pendant la grossesse selon le milieu de résidence de 2002 à 2012**

		% des femmes ayant effectué au moins une consultation prénatale avec le personnel qualifié*		% des femmes ayant effectué 4 consultations prénatales et + avec le personnel qualifié*	
		2002	2012	2002	2012
<b>Milieu</b>	<b>Urbain</b>	92,1	95,3	8,9	26,3
	<b>Rural</b>	34,9	65,6	2,0	11,8
<b>Pays</b>	<b>Ensemble</b>	<b>77,2</b>	<b>87,7</b>	<b>7,1</b>	<b>22,6</b>

Personnel qualifié : médecin, infirmière, sage-femme  
Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012-DISED

En référence aux résultats des régressions logistiques, les facteurs déterminants de l'utilisation des soins prénataux sont le milieu de résidence, le statut de pauvreté et l'éducation scolaire.

Le niveau d'éducation scolaire a une influence déterminante sur la demande et le nombre de consultations prénatales : plus le niveau scolaire s'élève, plus les femmes ont recours aux soins prénataux, et elles ont tendance à compléter le nombre recommandé de visites (4) pour le suivi régulier de la grossesse : OR = 5,6 ( $p=0,000$ ) pour le niveau primaire et OR = 7,5 ( $p=0,000$ ) pour le secondaire et plus. Par contre « n'avoir aucun niveau scolaire » ne favorise pas le recours aux soins prénataux : OR = 0,1 ( $p=0,000$ ). Il y a là des besoins de soins prénataux non satisfaits liés sûrement à la méconnaissance de l'utilité de compléter le cycle de 4 visites donc à un déficit de sensibilisation et de communication.

La situation de pauvreté extrême n'incite pas au recours aux consultations prénatales contrairement aux autres statuts de pauvreté. Pour le 1<sup>er</sup> quintile de pauvreté (pauvreté extrême) OR=0,1 ( $p=0,000$ ) alors que du 2<sup>ème</sup> au

5<sup>ème</sup> quintile les Odds ratios prennent respectivement les valeurs de 1,5 ; 3,3 ; 11,9 et 6,4 ( $p=0,000$ ). A ce stade on peut dire qu'il y a aussi des besoins de soins prénataux non satisfaits dus à la pauvreté.

Le milieu de résidence a une grande influence statistiquement significative sur l'utilisation des soins prénataux. Les femmes enceintes font beaucoup plus appel aux soins prénataux en milieu urbain (OR=10,5  $p=0,000$ ) qu'en milieu rural (OR=0,1 ;  $p=0,000$ ). C'est le même constat, dans une moindre mesure, pour le nombre complet de visites. Ici il peut s'agir d'un problème d'accès aux services de santé reproductive dans le milieu rural.

De ces constats on tire les enseignements suivants :

- dans les faits et sur le terrain il y a un élargissement significatif de la couverture des soins de santé de la reproduction au niveau géographique, au niveau des ressources humaines qualifiées et au niveau de l'offre de services ;
- les chiffres relatifs aux consultations prénatales sont en deçà des objectifs fixés pour l'accès aux soins de santé reproductive surtout en milieu rural et le suivi du nombre de consultations prénatales.
- en partant de la norme de quatre visites prénatales pour un meilleur suivi d'une grossesse jusqu'à son terme, plus des trois quart (77,4%) des femmes enceintes non célibataires étaient en situation de besoins de soins prénataux non satisfaits dans la période des 5 ans ayant précédé l'EDFS/PAPFAM de 2012.
- le niveau scolaire, le statut de pauvreté et le milieu de résidence sont des facteurs déterminants pour l'utilisation des soins prénataux.

Les conclusions de l'enquête qualitative dans ce domaine sont les suivantes : *les femmes, plus que les filles, sont plus à l'écoute de leur santé et reconnaissent que leur état de santé s'est amélioré. Mais elles ont soulevé de nombreux problèmes ou dysfonctionnements quant aux services de santé : le paiement des soins et des médicaments qui est un obstacle pour les familles démunies ; l'accueil du personnel de santé et l'insuffisance de ce personnel dans les centres de santé ; l'absence dans certains centres de médecins et sage-femme ; l'insuffisance de gynécologues et le manque de femmes gynécologues ; l'absence de bloc d'accouchement à proximité pour certaines régions.*

#### **4.3.4 Les accouchements assistés**

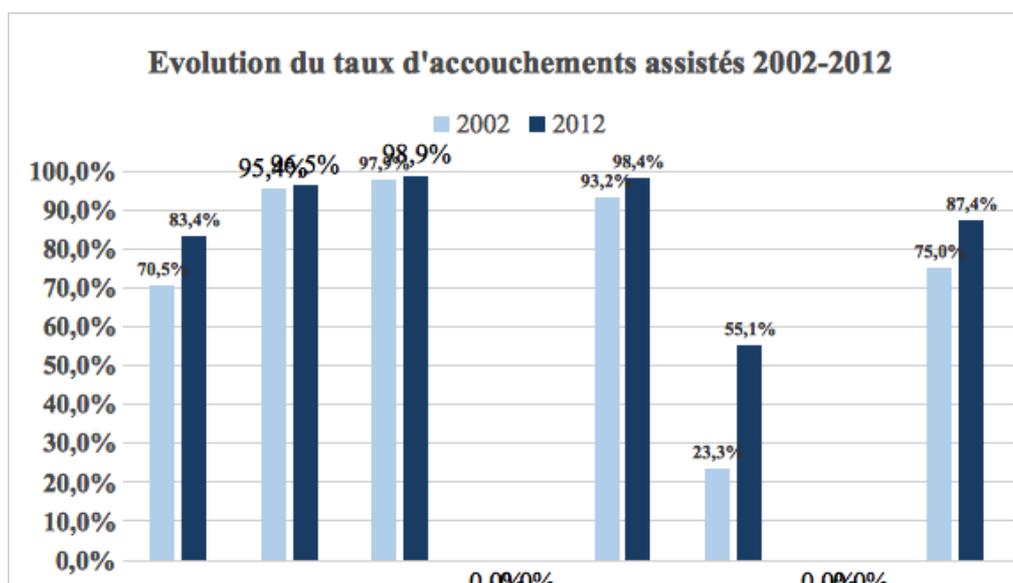
« L'accouchement en milieu surveillé permet de sauver la vie de la mère et de son enfant ». L'accouchement assisté est un accouchement assisté par du personnel qualifié, c'est-à-dire par un médecin, une sage-femme ou une infirmière.

A partir des données des EDSF/PAPFAM, on montre que le taux des accouchements assistés a significativement (statistiquement) augmenté de 2002 à 2012 au plan national, en passant de 75,0% à 87,4% ( $t=5,87$ ,  $ddl=458$  ;  $p=0,00$ ) (Graphique 9). Avec un taux de 87,4%, Djibouti était en 2012 largement au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (50,0%) et légèrement en dessous de la moyenne de l'Afrique du Nord et Moyen orient (89,0%)<sup>32</sup>.

Cette progression du taux national s'accompagne cependant de grandes disparités dans l'accès ou dans le recours au service qualifié d'accouchement en défaveur des femmes du milieu rural et des femmes qui n'ont aucun niveau scolaire.

<sup>32</sup> Base de données de la Banque Mondiale

Graphique 10 : Evolution du taux d'accouchements assistés 2002-2012



Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012-DISED

En se fondant sur les valeurs des Odds ratio du tableau 10 on constate qu'en plus du milieu de résidence et du niveau scolaire, le statut de pauvreté et la région de résidence sont des déterminants dans le recours au service d'accouchement assisté. En effet, vivre en milieu rural et même dans les régions de l'intérieur, être dans la classe pauvre de la population ou avoir un niveau scolaire bas constitue des entraves à avoir accès au service d'accouchements assistés.

Si on considère que ne pas avoir accès au service d'accouchement assisté constitue un besoin non satisfait en accouchement assisté, alors il apparaît qu'en 2012, 12,4% des besoins de service d'accouchement assisté n'étaient pas satisfaits au niveau national comme 44,9% l'étaient en milieu rural, 26,3% pour les femmes « pauvres » et de 16,6% pour les femmes qui n'ont pas de niveau scolaire. Dans les régions de l'intérieur une moyenne de 33% des besoins d'accouchements assistés n'était pas satisfaite.

Caractéristiques	Recours aux Accouchements assistés	
	Odds Ratio	Seuil de significativité (valeurs de p)
<b>Niveau scolaire</b>		
<i>Aucun</i>	.120954	0.000
<i>Primaire</i>	4.541929	0.000
<i>Secondaire &amp; plus</i>	15.05268	0.002
<b>Quintiles de pauvreté</b>		
<i>Q1_Pauvreté</i>	.0236241	0.000
<i>Q2_Pauvreté</i>	3.224402	0.000
<i>Q3_Pauvreté</i>	22.16597	0.000
<i>Q4_Pauvreté</i>	28.24865	0.000
<i>Q5_Pauvreté</i>	42.95105	0.000
<b>Milieu de résidence</b>		
<i>Rural</i>	.0204118	0.000
<i>Urbain</i>	48.99128	0.000
<b>Régions</b>		
<i>Djibouti_ville</i>	38.72394	0.000
<i>AliSabieh</i>	.4198467	0.000
<i>Dikhil</i>	.4749989	0.001
<i>Tadjourah</i>	.1319926	0.000
<i>Obock</i>	.1991066	0.000

**Tableau 11 : Odds ratio du recours aux accouchements assistés par les femmes non célibataires (15 - 49 ans) qui ont donné une naissance vivante au cours des 5 dernières années précédant l'enquête EDSF/PAPFAM 2012**

Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012-DISED

De tout ce qui précède, on note que :

- le taux des accouchements assistés a significativement progressé dans le pays. Mais cette progression n'a pas pu réduire les inégalités qui existent dans l'accès au service d'accouchement assisté entre milieux de résidence, entre les classes sociales et entre Djibouti ville et les autres régions du pays ;
- les besoins non satisfaits en service d'accouchement assisté sont considérables dans les régions de l'intérieur du pays et plus particulièrement en milieu rural ;
- les déterminants du recours au service d'accouchement assisté sont le milieu de résidence, le niveau scolaire, le statut de pauvreté et la région de résidence.

\*\*\*

#### **4.3.5 VIH/SIDA**

##### ***Note : Situation des données nationales relatives au VIH/SIDA***

Une seule enquête nationale de séroprévalence a été réalisée en 2002. A part les données issues de cette enquête, les autres données disponibles à l'échelle nationale proviennent de projections faites à partir des données de séro-surveillance utilisées par le logiciel de projection des Nations Unies « Spectrum ». Malheureusement les projections faites n'ont produit que le taux global de prévalence nationale, c'est dire qu'elles n'ont pas permis de disposer de données désagrégées par sexe, par groupes d'âges, par milieu de résidence, par catégories de population...

Par ailleurs les informations fournies par les EDSF/PAPFAM sont de type CAP (Connaissance, aptitude, pratique) et se limitent donc à la connaissance informative du SIDA, des manières de le contracter et de l'éviter, à la pratique des tests de VIH/SIDA.

Ces constats mettent en évidence l'insuffisance des données pour apprécier, par rapport au de taux de prévalence du VIH/SIDA, l'évolution des disparités du genre et entre les milieux de résidence ainsi que les facteurs déterminants cette évolution.

Selon les données disponibles, le taux de prévalence du VIH/SIDA a considérablement baissé, tout en restant relativement élevé, de 2,9%<sup>33</sup> à 1,6%<sup>34</sup> entre 2002 et 2015 au plan national chez les personnes âgées de 15 à 49

<sup>33</sup> Enquête nationale de séroprévalence

<sup>34</sup> Estimation d'ONUSIDA

ans. Le taux de Djibouti se situe entre les taux moyens de l'Afrique du Nord (0,1%) et de l'Afrique subsaharienne (4,8%)<sup>35</sup>.

La baisse importante (44,8%) du taux de prévalence du VIH/SIDA est à mettre, sans doute, au crédit des efforts déployés par le Gouvernement, les PTA, la Société civile, à travers des campagnes intensives de sensibilisation à partir de 2004 ; la mise en place de plans stratégiques intersectoriels de lutte contre le SIDA, de programmes de réduction de la transmission du virus, de dépistage volontaire, de dépistage systématique des femmes enceintes pour réduire les risques de transmission mère-enfant.

D'autre part, des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) bénéficient gratuitement de traitements ARV. Leur nombre n'a cessé de croître au fil des dépistages. Par exemple, ils étaient 149 en 2004, 816 en 2008 et 913 en 2009<sup>36</sup>. Pour protéger et combattre la stigmatisation dont les PVVIH sont souvent victimes, l'Etat a adopté et promulgué une loi<sup>37</sup> portant ratification de la Convention arabe pour la prévention du VIH/SIDA et la protection des PVVIH. Un programme d'appui aux orphelins et enfants vulnérables, mis en place par le MFF, s'occupe aussi des orphelins dont les parents sont victimes de SIDA.

Malgré la forte mobilisation pour faire reculer la prévalence du VIH, les données des EDSF/PAPFAM montrent qu'il y a une sérieuse baisse de la proportion de femmes non célibataires ayant déclaré avoir une connaissance du SIDA entre 2002 et 2012 de 78,6% à 67,0%. Cette baisse de plus de 11 points de pourcentage constitue un paradoxe en soi et est marqué aussi bien dans le milieu urbain (83,6% versus 69,9%) que dans le milieu rural (65,6% versus 56,2%). Cette situation doit être due à un fléchissement dans les actions de sensibilisation et autres activités sur le terrain. Cette assertion est à mettre en rapport avec le constat fait dans le rapport de la « Revue du plan stratégique national de lutte contre le SIDA 2008-2012 de 2011 » selon lequel « *la dernière enquête CAP (2010) réalisée chez les jeunes montre une baisse tendancielle du niveau des connaissances des jeunes sur la prévention du VIH consécutive à la diminution des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2012* ».

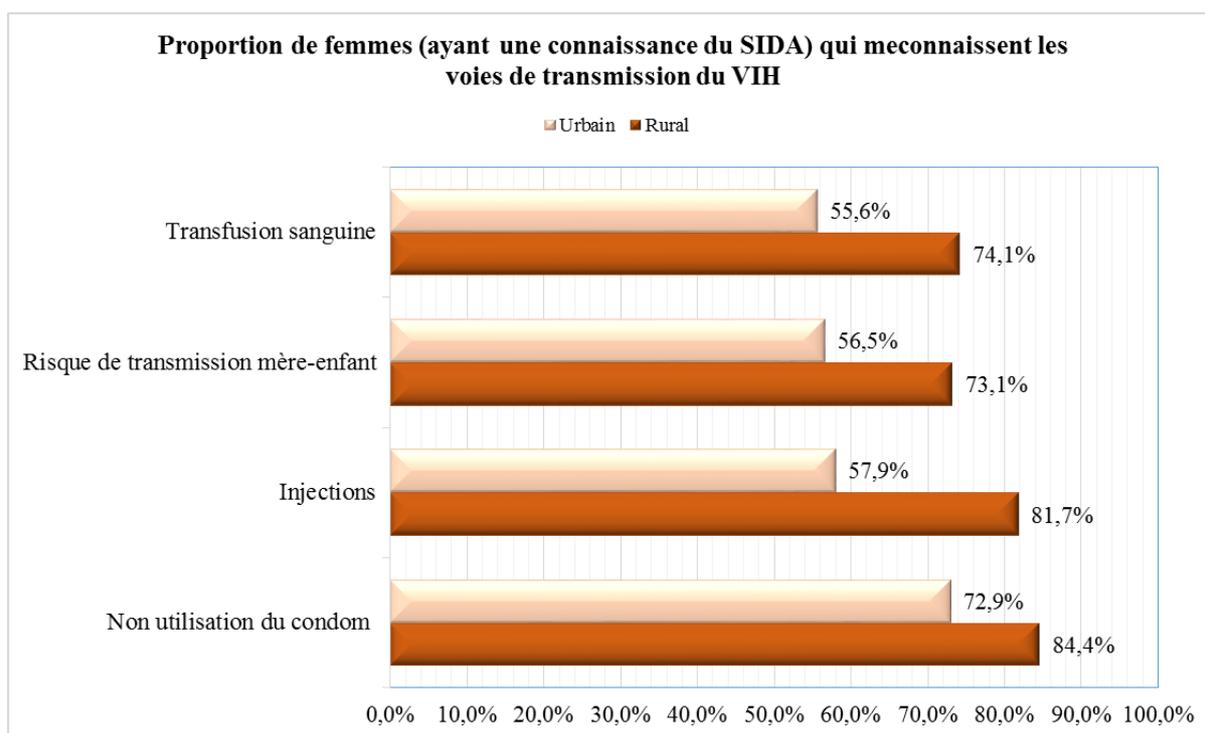
Une autre conséquence pouvant avoir découlé du ralentissement des activités de lutte contre la propagation du SIDA est qu'en dehors du rapport sexuel, reconnu comme voie de transmission du VIH par 86,1% des femmes ayant une connaissance du SIDA, les autres voies de transmission étaient encore méconnues par la majorité de ces femmes en 2012 selon les données de l'EDSF/PAPFAM : 74,9% pour la non utilisation du condom ; 62,1% pour les injections ; 59,4% pour le risque de la transmission mère-enfant et 58,8% pour la transfusion sanguine. L'influence du milieu exacerbe cet état de méconnaissance en milieu rural comme le montre le Graphique 10.

<sup>35</sup> Chiffres d'ONUSIDA

<sup>36</sup> Revue documentaire

<sup>37</sup> Loi n°84/AN/15/7<sup>ème</sup> L de 2015

**Graphique 11 : Proportion (en %) de femmes (ayant une connaissance du SIDA) qui méconnaissent les voies de transmission du VIH par milieu**



Sources: EDSF-PAPFAM -2012-DISED

Les résultats de l'enquête qualitative sur le VIH/SIDA sont mitigés car malgré l'affirmation par assez de femmes de leur connaissance du SIDA, certaines restent convaincues que la religion peut guérir cette maladie. En outre elles se confient l'absence de dialogue sur le sujet au sein de leurs couples car c'est un sujet tabou et par conséquent elles n'osent pas parler de port du préservatif avec leurs conjoints par peur de leurs réactions négatives, mais tout en étant conscientes des risques de contamination possible. Elles se sentent complètement démunies face à ce type de situation et n'ont pas de recours possible (ou n'en connaissent pas).

En conclusion à ce chapitre, on notera que, selon les données disponibles, le taux de prévalence du VIH / SIDA est en baisse au niveau national malgré un certain ralentissement des activités sur le terrain par manque de ressources financières suffisantes.

#### **4.4 EMPLOI : ACCÈS À L'EMPLOI ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION (FINANCEMENT ET CRÉDITS BANQUE ET MICRO-CRÉDIT)**

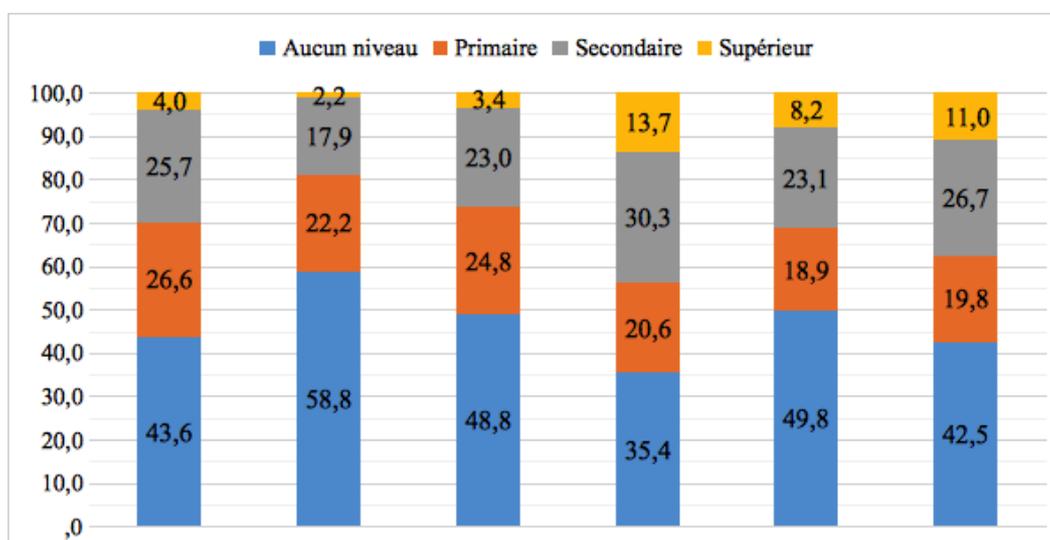
##### **4.4.1 Accès à l'emploi, inactivité et chômage**

L'accès à l'emploi constitue l'un de plus importants leviers de la lutte contre la pauvreté et un facteur d'émancipation de la femme. Dans l'ensemble, au cours des quinze dernières années la politique de promotion de la femme a permis aux femmes d'être présentes dans tous les secteurs d'activités mais en nombre inférieur aux hommes, quelle que soit la branche d'activité ou le secteur institutionnel.

La population de Djibouti est de plus en plus instruite. En effet, la part de la population ayant un niveau inférieur ou égal au primaire a baissé de 11 points de pourcentage en passant de 73,6% en 2002 à 62,3% en 2015 alors que la proportion de la population ayant un niveau universitaire a augmenté de 7 points de pourcentage passant de 3,4% à 11,0% sur la même période. Cette tendance générale est également observée pour les femmes. La part de la population féminine ayant un niveau inférieur ou égal au primaire a baissé de 11 points de pourcentage, passant de 81,0% à 68,7%, et la part des femmes ayant un niveau d'instruction universitaire est passée de 2,2% en 2002 à 8,2% en 2015. On note toutefois que les femmes restent moins instruites que les hommes. Ce qui pourrait expliquer leur faible présence sur le marché de l'emploi par rapport aux hommes.

Les différentes enquêtes montrent par ailleurs que les effectifs des femmes sont relativement plus importants, dans le secteur des services aux ménages. Elles sont aussi nombreuses à exercer dans le commerce du secteur privé informel. Ces résultats mettent en exergue que les femmes sont confinées dans certaines activités bien précises. Notamment les activités liées au commerce du détail, qui est une activité parmi les moins contraignantes physiquement, et les services aux ménages (femmes de ménages) qui sont, culturellement, réservés aux femmes.

**Graphique 12 : Niveau d'instruction par sexe selon le cycle (2002-2015)**



Sources: EDAM2-IS/2002 - EDAM3-IS/2012 - EDESIC/2015-DISED

Les données des enquêtes permettent d'affirmer que les femmes participent de plus en plus aux activités économiques, sans pour autant que la parité homme/femme soit prête d'être atteinte. Entre 2002 et 2015 la tendance générale du chômage est à la baisse, passant de 59,5% de la population active en 2002 à 39,5% en 2015. On observe également la même tendance chez les femmes, le taux de chômage étant passé de 68,6% à 49,2% sur la même période alors qu'il est passé de 54,6% à 34,1% chez les hommes sur la même période.

**Tableau 12: Quelques indicateurs du marché du travail (2015)**

	Indicateurs	Masculin	Féminin	Ensemble	Indice de parité
2002	Taux de chômage	54,6	68,6	59,5	1,3
	Taux d'inactivité	34,7	55,5	45,4	1,6
2012	Taux de chômage	35,8	65,6	48,4	1,8
	Ni emploi ni à l'école (15-35 ans)	17,2	34,8	26,5	2,0
2015	Taux d'inactivité	42,6	72,1	58,0	1,7
	Taux de chômage	34,1	49,2	39,4	1,4
	Ni emploi ni à l'école (15-35 ans)	18,4	42,5	31,3	2,3

Sources: EDAM2-IS/2002 - EDAM3-IS/2012 - EDESIC/2015-DISED

La baisse du taux de chômage observée chez les femmes n'est qu'apparent. On note en effet que cette baisse du chômage s'accompagne d'une hausse du taux d'inactivité chez les femmes. Le paradoxe est que malgré qu'elles soient de plus en plus instruites et que des politiques et stratégies pour son intégration sont mises en place, elles sont de moins en moins présentes sur le marché du travail. Près des trois quarts de la population féminine en âge de travailler sont exclus du marché du travail. Le même constat peut être fait à propos du taux de chômage qui fait apparaître que les femmes sont plus frappées par le chômage que les hommes.

En outre les données démographiques montrent que les femmes représentent plus de 50% population en âge de travailler. On en conclut donc que la forte incidence de l'inactivité et du chômage met en évidence un fort effet genre dans le domaine de l'emploi. Deux raisons peuvent être évoquées pour expliquer cette situation : i) la

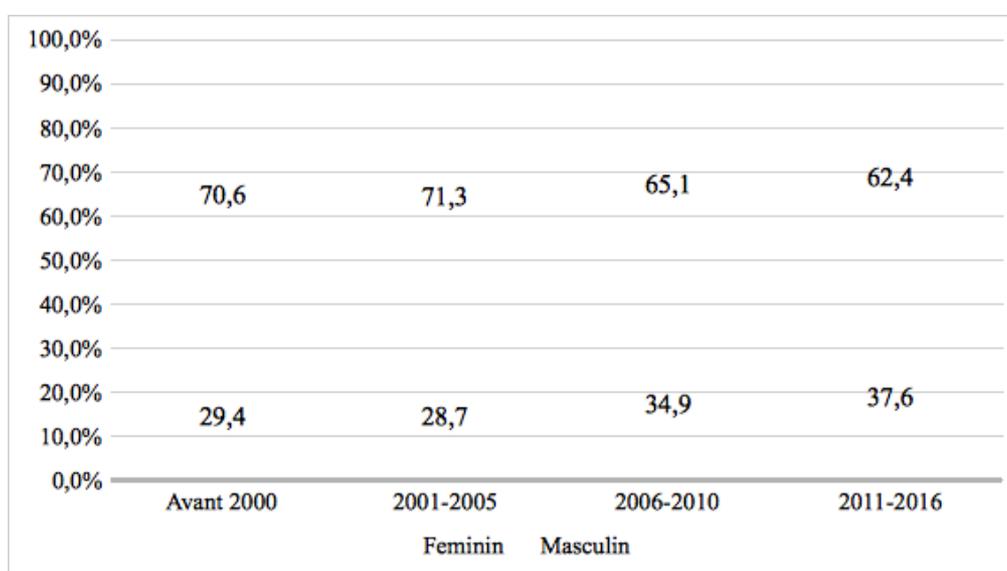
persistance du poids des traditions et des cultures selon lesquelles la femme doit avant tout s'occuper de son foyer ; ii) la non structuration et l'inadéquation du marché du travail qui ne favorise pas l'insertion professionnelle de la femme. Des mesures idoines doivent donc être prises pour encourager l'insertion des femmes dans le marché du travail tout en les libérant aussi du poids des traditions et cultures et en prenant en compte les contraintes liées à la maternité et à l'éducation des enfants qui les pousseraient à restreindre leur présence sur le marché du travail au profit des tâches domestiques.

En outre l'analyse des données indique que la proportion des jeunes (15-35ans) ne sont pas à l'école et ne travaillent pas non plus reste plus importante chez les femmes (32,8% en 2012 et 42,5% en 2015) que chez les hommes (17,2 % en 2012 et 18,4% en 2015). D'ailleurs les indices de parité montrent qu'il y'a des disparités liées au genre face au chômage et à l'inactivité.

#### 4.4.2 Secteur Public

Depuis l'inscription de la question du genre et plus particulièrement des questions liées à la promotion de la femme dans l'agenda gouvernemental, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans l'administration publique. Le taux de féminisation de l'administration publique est passé de 29,4% avant 2000 à 37,6% pour la période 2011-2016.

**Graphique 13: Evolution des recrutements par sexe dans l'administration publique**



Source : Direction de la Fonction Publique

Concernant la rémunération, il n'existe pas de discrimination ou d'inégalités liées au genre puisque à responsabilités ou diplômes égaux les rémunérations sont identiques indépendamment du sexe de l'employé. Cependant il ressort que les femmes perçoivent en moyenne une rémunération plus faible que les hommes. La rémunération moyenne des femmes (81 925 FDJ/mois) est inférieure de 8,2% à celle des hommes (89 202 FDJ/mois). Cette différence est à mettre en relation avec les fonctions occupées par les femmes dans l'administration publique qui sont souvent de rang intermédiaire ou inférieur, tel que secrétaire ou assistante ou encore femme de ménages, et qui sont généralement moins rémunérées.

**12Tableau 13: Rémunération moyenne (en FDJ) dans l'administration publique par le sexe**

	Masculin	Féminin	Ensemble
Conventionné	57 285	45 106	53 231
FNP	58 064	55 131	57 943
Fonctionnaire	121 795	115 160	120 099
<b>Ensemble</b>	<b>89 202</b>	<b>81 925</b>	<b>87 412</b>

Source : Direction de la Fonction publique

On observe également que les ministères n'ont pas le même degré de féminisation. En dehors du Ministère de la Femme et de la Famille au sein duquel les femmes représentent une proportion de 53,1% des travailleurs, les ministères qui présentent des proportions élevées de femmes sont le Ministère de la Communication (47,2%), le Ministère du Travail (41,4%) et le Ministère de la Santé (41,1%). On remarquera que ces proportions ne sont que de 13,1% dans le Ministère de l'Agriculture et de 13,7% dans le Transport.

#### 4.4.3 Secteur privé formel

Il y'a un manque des données concernant l'emploi dans le secteur privé, et les données disponibles au niveau de la CNSS ne sont pas exploitables en l'état et ont besoin d'un sérieux toilettage pour être exploitées.

Selon les données de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisé en 2015, le secteur privé formel emploie plus dans les branches du commerce (41,8%), des services (34,1 %) et du transport (8,2%). Les femmes représentent par ailleurs 33,6% des actifs occupés et sont plus impliquées dans le commerce de détail, le commerce de gros et les services aux ménages.

En termes de rémunération on observe que le secteur privé formel rémunère légèrement moins que le secteur public mais les salaires moyens perçus sont sensiblement identiques selon que l'on soit un homme (80 340 FDJ/Mois) ou une femme (80 090 FDJ/Mois).

#### 4.4.4 Secteur informel

Le secteur informel permet d'enrayer la pauvreté en ce sens qu'elle constitue l'unique option de travail pour de nombreuses personnes. Les activités du secteur informel sont en général un moyen de survie et assurent une certaine protection contre la pauvreté et la précarité et plus particulièrement pour les femmes lorsqu'elles sont cheffe de ménage.

Les données sur le secteur informel ne sont pas abondantes. Les seules données disponibles dans ce domaine sont celles de l'EDESIC de 2015. Les données de cette enquête seront utilisées pour un faire l'état de la situation de la femme dans le secteur informel.

Selon les résultats de l'EDESIC, trois quarts des unités de production informelles, au nombre de 12 740, du secteur informel, sont dirigées par des femmes et 74,3% des emplois (15 229) de ce secteur sont occupés par des femmes.

Le fait marquant est que le secteur informel est un créneau économique pour les femmes vulnérables (veuves, divorcées, femmes âgées de 65 ans et plus, ...) qui sert à pallier à la dégradation des conditions de vie et subvenir aux besoins de leurs familles qu'elles sont souvent seules à entretenir. Le secteur informel emploie en effet 50,8% des veuves occupées, 33,8% des divorcées occupées et 46,2% des femmes âgées de 65 ans et plus occupées.

On note, par ailleurs, que dans le secteur informel, les femmes sont plus nombreuses dans les activités de commerce et plus particulièrement dans le commerce de détail du khat (89,2%), le commerce de détail hors khat (72,9%) et le commerce de gros (72,5%). La femme Djiboutienne a une longue histoire avec le commerce qu'elle exerce depuis des décennies. Que ce soit les femmes charcharis qui ravitaillent les marchés de Djibouti en diverses marchandises en provenance des pays voisins et des pays du Golfe ou les vendeuses de khat, ou la femme qui échange les devises, ou la vendeuse de beignets et sucreries, des épices, des habits.... Les

Djiboutiennes ont conquis tous les secteurs du commerce. Ces activités sont plus facilitées et encouragées ces dernières années par la mise en service des caisses de microcrédits dont elles sont les principales bénéficiaires.

Le secteur informel est par ailleurs le seul secteur où les femmes perçoivent une rémunération ou un revenu supérieur à celle des hommes. Le revenu moyen mensuel des femmes dans ce secteur est de 74 450 FDJ tandis que celui des hommes est de 59 420 FDJ.

#### 4.4.5 Accès aux facteurs de production (financement et crédits banque et microcrédits)

Le paysage de la finance à Djibouti était encore, il y'a quelques années à un faible stade de développement. Le système bancaire djiboutien s'est très vite développé et les banques commerciales qui s'installent à Djibouti se multiplient et avec elles les différents produits financiers pouvant répondre aux besoins du secteur privé djiboutien. L'implantation des banques islamiques respectant les préceptes de l'Islam en matière d'intérêt a également facilité l'accès aux financements des opérateurs économiques.

Toutefois ces produits financiers des banques classiques conventionnelles ne répondent pas souvent aux besoins des femmes voulant se lancer dans des activités génératrices de revenu. La femme Djiboutienne évoluant en grande partie dans le secteur informel, les montants qu'elles souhaitent avoir sont souvent trop faibles et en plus elles ne disposent pas en général des garanties nécessaires pour accéder aux crédits des banques classiques.

Au regard de ces besoins spécifiques en termes de financement, les femmes souhaitant créer ou renforcer une activité génératrice de revenu se tournent vers les institutions de micro finances, dont elles constituent 70% des membres, qui ont été justement créées par le Gouvernement et les Partenaires à cet effet dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les conclusions des différents focus groupes menés dans le cadre de l'étude montrent que *les femmes sont en forte demande et considèrent que c'est un moyen de devenir autonome. Cependant les femmes soulèvent certains obstacles, notamment les procédures contraignantes et lente d'octroi des crédits, des intérêts élevés, incompatibilité des intérêts avec les préceptes de l'Islam, les délais de paiement trop rapprochés... Certaines femmes, surtout les jeunes ont également évoqué le manque d'information concernant les institutions de micro finances.*

En outre, il ressort des données de l'EDESIC que seulement 45,3% des femmes ont connaissance de l'existence des services de micro finance à Djibouti, et seulement 6,9% d'entre elles ont effectués des démarches pour obtenir un crédit, et 8,4% parmi les demandeuses ont reçu des réponses positives. Les données montrent que les femmes sont proportionnellement plus informées et font plus des demandes de crédit que les hommes mais que ces derniers ont un taux d'obtention de crédit légèrement plus élevé.

**Tableau 14 : Connaissance et accès à la micro finance**

	Masculin	Féminin	Total
Connaissance de l'existence d'une caisse de micro finances à Djibouti	41,2	45,3	43,0
Démarche auprès de cette caisse pour obtenir un crédit en vue de créer une entreprise	3,7	6,9	5,1
Obtention de crédit	9,4	8,4	8,8

Source : EDESIC-2015 – DISED

## 4.5 ACCÈS AUX SPHÈRES DE PRISE DE DÉCISION

### 4.5.1 Représentation des femmes au Parlement et dans la haute administration

La femme est visible de nos jours dans toutes les catégories de l'administration et à tous postes de la haute administration publique <sup>38</sup>: Chef de Service, Directrice, Conseillère Technique, Secrétaire Générale, Ministre, Juge, Officier dans l'armée et dans la police... En dépit de cette entrée remarquable des femmes dans l'administration publique et leurs niveaux d'instruction de plus en plus élevés, leur présence dans les sphères de décisions reste limitée par rapport à celle des hommes.

On note qu'en 2015, il y avait :

- au sein du Gouvernement : 3 femmes sur 24 membres ;
- au sein de l'Assemblée nationale : 7 femmes députées sur 65 ;
- à la Cour Suprême : 3 femmes membres, dont la Présidente
- au Conseil Constitutionnel : 2 femmes sur 6 membres ;
- au niveau du pouvoir régional/ : 48 sur l'ensemble du territoire, sur 168 élus.

Les femmes et les hommes interviewés dans le cadre des focus groupes et des entretiens semi-directifs sont unanimes à dire que *les femmes ont de plus en plus accès aux postes de responsabilités mais que leur présence reste insuffisante au regard de leurs poids dans la société. Elles souffriraient des préjugés sur leurs inexpériences et leur capacité à assumer des responsabilités importantes.*

**Tableau 15: les femmes dans la haute administration Djiboutienne**

	Femme	Homme	Ensemble	Part des femmes (%)
Chef de service	155	291	446	34,8
Conseiller technique	36	259	295	12,2
Directeur/sous-directeur/adjoint	48	172	220	21,8
Inspecteur	7	29	36	19,4
Ambassadeur	2	18	20	10,0
Préfet/Sous -Préfet/adjoint	0	24	24	0,0
Secrétaire général	4	18	22	18,2
Directeur d'école/adjoint	51	205	256	19,9
Principal/proviseur/adjoint	20	57	77	26,0
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>1 097</b>	<b>1 489</b>	<b>23,1</b>

Source : Ministère du travail

Le Tableau 14 issu du fichier central du Ministère du travail et de la réforme de l'administration montre que plus on monte dans la hiérarchie administrative, plus les proportions des femmes diminuent. C'est ainsi que les femmes représentent 34,8% des Chefs de Service ; 21,8% des Directeurs/Sous -Directeurs/ Directeurs-Adjoints ; 18,2% des Secrétaires Généraux ; 12,2% des Conseillers technique. Il y a lieu de remarquer que les femmes ne sont pas représentées dans la catégorie des préfet/sous-préfet/préfet-Adjoint, et d'ailleurs l'une des revendications des femmes rencontrées au cours de l'enquête qualitative est *l'ouverture aux femmes des postes exclusivement confiés à des hommes : juge «charien»<sup>39</sup>, maire, préfet, président de conseil régional, président de commune, premier ministre et même président de la république.* Elles estiment également qu'elles doivent désormais pouvoir accéder aux métiers techniques "masculins" tels que ingénieur, électricien, mécanicien, maçon, plombier, pêcheur etc. car elles sont "capables de le faire aussi bien que les hommes". Certaines panelistes jugent la représentativité des femmes très faible dans les hautes fonctions et vont même jusqu'à réclamer la parité dans toutes les fonctions publiques.

#### 4.5.2 Gouvernance au sein de la famille et de la communauté

La participation des femmes à la gouvernance et la prise de décision au sein du ménage est révélatrice du degré de leur participation à la vie sociale. Le rapport sur le développement mondial de 2012 révèle une faible

<sup>38</sup> On n'a pas pu disposer des données concernant le secteur privé. Les bases de la CNSS ne comportent pas des informations concernant les fonctions des affiliés

<sup>39</sup> Juge du Tribunal du Statut personnel

participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage (même pour les décisions concernant leur propre vie) en Afrique subsaharienne<sup>40</sup>.

A Djibouti, les données de l'EDAM3-SI de 2012 révèlent que les décisions au sein des ménages sont très souvent prises par les Chefs de ménages hommes. Notamment les décisions concernant les mariages (91,7%) ; santé (83,8%) ou se rapportant aux investissements. Sachant que plus des trois quarts des Chefs des ménages sont de sexe masculin, on peut affirmer que les prises de décisions par les femmes au sein des ménages sont limitées. Il faut ajouter à cela, comme souligné plus haut dans le rapport, que le statut de Cheffe de ménage s'acquiert le plus souvent par le veuvage ou le divorce. Ainsi le rôle de « décideur » échoit en général à la femme par défaut, c'est-à-dire par l'absence de l'homme au sien du ménage.

**Tableau 16: Prise de décision au sein des ménages**

Type de décisions	Prise de décision	%
Décision concernant les dépenses d'alimentation dans le ménage	Le chef de ménage	72,2
	Le conjoint	27,0
Décision concernant les dépenses équipement et ameublement,	Le chef de ménage	75,7
	Le conjoint	23,5
Décision concernant l'éducation,	Le chef de ménage	82,8
	Le conjoint	16,4
Décision concernant la santé,	Le chef de ménage	83,8
	Le conjoint	15,5
Décision concernant le choix d'une personne pour un mariage	Le chef de ménage	91,7
	Le conjoint	7,7
Décision concernant les investissements (activité productive)	Le chef de ménage	83,5
	Le conjoint	15,7
Décision concernant le séjour d'un visiteur	Le chef de ménage	79,0
	Le conjoint	20,3

Source : EDAM3-IS/2012-DISED

Cependant les femmes interviewées dans les focus groupes affirment *être plus impliquées aujourd'hui dans la prise de décision que ce soit au sein de la famille ou dans la communauté. Elles ont mentionné que les femmes sont de plus en plus indépendantes, et qu'elles sont sollicitées pour régler des conflits au sein de leurs quartiers, localités et même au sein des couples. Elles sont plus impliquées dans le développement de leurs régions de leur pays.*

#### **4.6 VIOLENCES ET SOCIÉTÉ : MUTILATION GÉNITALE FÉMININE, VIOLENCE CONJUGALE, DIVORCE, MARIAGE PRÉCOCE**

Les violences faites aux femmes sont visées par les cibles 5.1, 5.2 et 5.3 du 5<sup>ème</sup> Objectif de Développement Durable « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

Dans l'Article premier de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la violence à l'égard d'une femme désigne « *tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ».

L'Article 2 de la même déclaration, précise que la violence à l'égard des femmes englobe :

- la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;

<sup>40</sup> Banque mondiale, 2012

- la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;
- la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce.

A Djibouti, assez de législations et textes sévissent contre les violences à l'égard des femmes tout en leur accordant ou en précisant leurs droits. Des actions concrètes sont menées pour encourager les femmes à s'exprimer et à dénoncer les violences subies (voir chapitre 3).

Habituellement et malheureusement, la plupart des violences faites aux femmes ne font pas l'objet de plainte dans le pays certainement à cause de l'environnement social et culturel qui incrimine parfois la victime ou crée chez elle le sentiment de culpabilité et de honte ; et aussi à cause de la méconnaissance des législations qui luttent contre ces violences. L'autre problème est la difficulté à qualifier, à établir ou à prouver les délits tels que le viol conjugal, le harcèlement sexuel, la violence psychologique, .... Il est à souligner tout de même que certaines femmes trouvent que des violences des maris à l'égard de leurs femmes sont justifiées comme il est mentionné dans rapport de l'EDSF/PAPFAM de 2012. On en revient dans le paragraphe des violences conjugales et autres types de violences.

L'analyse dans ce chapitre sera donc centrée sur les violences généralement déclarées ou captées au cours de certaines investigations telles les enquêtes statistiques de type EDSF/PAPFAM. Il s'agit des mutilations génitales, des violences domestiques, des mariages précoces qui sont des violences sur lesquelles des informations existent dans les rapports et bases de données. Sera également analysée dans ce chapitre l'évolution des divorces qui peuvent être sources de problèmes et de vulnérabilité pour les femmes.

#### **4.6.1 Mutilations génitales féminines (MGF)**

La mutilation génitale féminine (MGF) ou l'excision se définit comme l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute lésion causée aux organes génitaux féminins. « *Les mutilations génitales féminines sont universellement inacceptables car elles portent atteinte à l'intégrité physique et psychosexuelle des femmes et des filles et constituent une forme de violence à leur endroit* »<sup>41</sup>. A Djibouti « *les MGF constituent un problème national majeur et elles ne relèvent plus des sujets tabous* »<sup>42</sup>. Les conséquences des MGF sont très néfastes sur la santé de femme et même parfois des nouveaux nés : les MGF peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, l'incontinence urinaire et fécale, et accroître le risque de décès du nouveau-né.

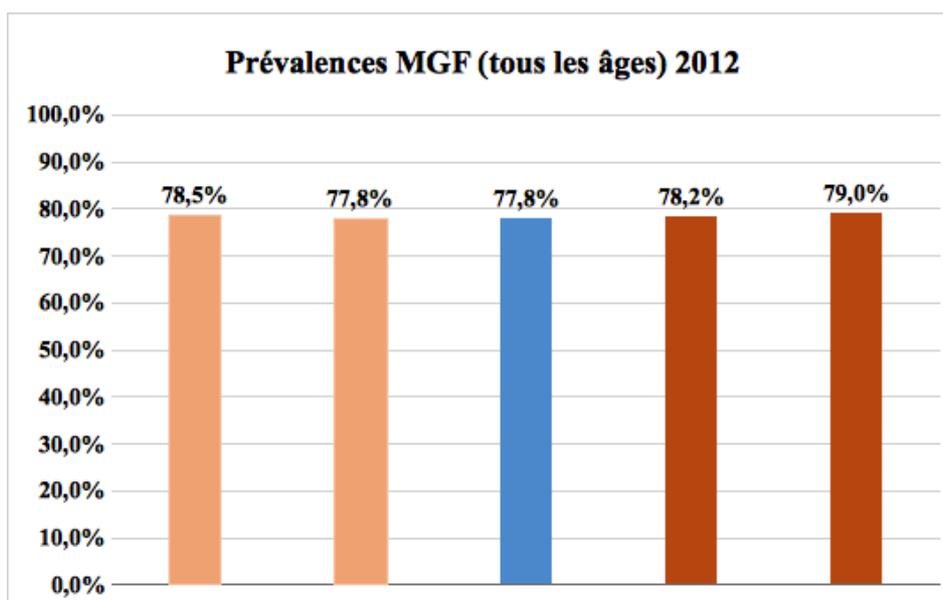
L'analyse qui va suivre porte sur les MGF des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans. Ce choix est imposé par l'EDSF/PAPFAM de 2002 qui n'a renseigné les variables relatives aux MGF que pour cette tranche d'âge contrairement à l'EDSF/PAPFAM de 2012 qui a inclu tous les âges de 0 à 60 ans et plus.

Il est à noter que cette restriction d'âge n'enlève rien à la qualité de l'analyse et à la valeur des conclusions tant la pratique des MGF est généralisée dans le pays, dans toutes les couches sociales et dans tous les milieux de résidence (rurale et urbaine). En effet les prévalences des MGF se situaient, en 2012, au-dessus de 70% dans toutes les régions du pays. Dans toutes les couches sociales (pauvre, moins pauvre, riche) et dans tous les milieux de résidence leurs prévalences sont au-dessus de 77% (Graphique 12).

**Graphique 14: Prévalences MGF en 2012**

<sup>41</sup> Document de la Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision – version 2006

<sup>42</sup> Document de la Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision – version 2006



Sources: EDSF-PAPFAM-2002/2012 - DISED

Malgré son ancrage dans la pratique et dans la culture, la prévalence des MGF a amorcé une baisse entre 2002 et 2012 en passant de 97,2% à 78,4% chez les femmes de 15 à 49 ans. Cette baisse, qu'on peut qualifier de forte avec près de 20 points de pourcentage, est statistiquement significative ( $t=2,77$ ,  $ddl=466$  ;  $p=0,01$ ). Elle permet d'affirmer que la pratique des MGF a bien commencé à diminuer et que cette diminution va continuer progressivement car le changement de tendance est introduit avec l'arrivée des nouvelles jeunes femmes de 15-19 ans qui n'étaient pas dans la tranche d'âge des 15-49 ans en 2002. D'après la revue documentaire, ce résultat est à mettre au compte des campagnes de sensibilisation, d'éducation et autres actions (sociales, administratives, juridiques et judiciaires) menées dans pays « depuis le début des années 80 en premier lieu par l'UNFD qui a été rejointe peu à peu par d'autres organisations associatives, puis à la fin des années 90 par le gouvernement, et son département de la santé puis plus récemment celui de la promotion de la femme »<sup>43</sup>.

On remarquera cependant que le niveau de la prévalence est toujours très élevé en 2012 malgré la forte baisse observée.

Cela est bien confirmé par les résultats de l'enquête qualitative selon lesquels, la pratique des différentes formes d'excision est en baisse et les femmes disent être conscientes de leurs effets néfastes sur la santé. La pratique qui persiste le plus aujourd'hui est la forme la moins sévère dite "sunna". La pratique se fait clandestinement car les femmes sont conscientes de l'interdiction totale de ces pratiques à Djibouti et des risques judiciaires encourus. Les raisons selon elles, de la poursuite de cette pratique est la conviction pour certaines que c'est une obligation religieuse. Les femmes de la communauté afar ont mentionné le discours contradictoire de certains de leurs religieux influents qui cautionnent la poursuite de l'excision. La majorité des filles interrogées (qui avaient entre 14 et 25 ans) ont déclaré être toutes excisées ainsi que certaines petites sœurs de 3 à 5 ans. Elles ont également précisé que les filles non excisées ont tendance à le cacher par peur d'être indiquées du doigt. Les jeunes filles des régions du nord ont déclaré ne pas avoir connaissance de l'interdiction de la pratique des MGF et n'avoir jamais entendu parler de l'article 333 du code pénal surtout dans le milieu rural.

On retient de ce chapitre que :

- malgré une baisse conséquente et statistiquement significative, la prévalence des MGF reste très élevée au niveau national. Ce qui fait dire que les MGF constituent la première forme des violences contre les femmes dans le pays ;
- la sensibilisation pour l'abandon des MGF doit être intensifiée et soutenue car il s'agit de lutter contre une pratique très enracinée dans les us et coutumes.

#### 4.6.2 Violences conjugales et autres types de violences

<sup>43</sup> Document de la Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision – version 2006

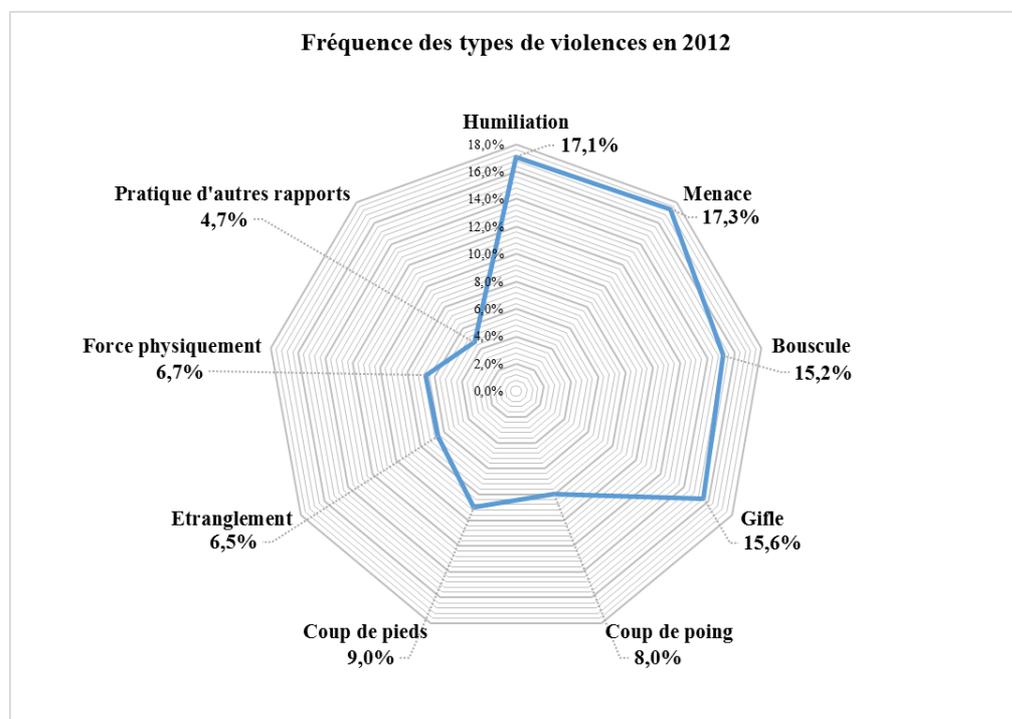
C'est en 2012 que le questionnaire ESDF/ PAFPAM a commencé à intégrer des variables relatives aux violences faites aux femmes. Outre les types de violences, des questions ont été posées sur la perception et l'attitude des femmes vis-à-vis de certaines de ces violences, notamment celles des maris. Il ressort de l'examen des données que plus de la moitié des femmes non célibataires de 15 à 49 ans trouvaient justifier en 2012 qu'un mari puisse battre sa femme pour les faits suivants :

- sortir sans avertir le mari (48,9%) ;
- négliger les enfants (52,3%) ;
- se disputer avec le mari (53,3%) ;
- refuser les rapports sexuels (51,9%) ;
- laisser brûler la nourriture (36,7%) ;
- négliger le mari (53,4%).

On voit qu'on est bien ici dans un schéma de soumission de la femme au mari. L'acceptation éventuelle et la justification d'une telle violence par une majorité de femmes mariées, quel que soit le milieu, le niveau scolaire et le statut de bien être, ne peuvent s'expliquer que par le poids de la société, de la culture et de la religion. Ceci semble être d'autant plus vrai que les proportions des femmes dans cet état d'esprit sont élevées dans le milieu rural que dans le milieu urbain pour chacune des « fautes » mentionnés ci-dessus.

En dehors de la perception de la violence conjugale, on note à l'examen des données que plus de 14,3% des femmes non célibataires de 15 à 45 ans ont réellement subi des violences de différentes natures de la part de toutes les composantes de la société (hommes et femmes), beaucoup plus en milieu urbain (16,3%) qu'en milieu rural (6,6%). Parmi les 171 cas de violences déclarées, la menace (17,3%), l'humiliation (17,1%), la gifle (15,6%) et fait de bousculer (15,2%) viennent en premier (voir Graphique 13). Il existe aussi de pires formes de violences physiques telles l'étranglement (6,5%) ; les coups de poing (9,0%) et les coups de pied (8,0%). Par ailleurs, la lecture des statistiques de la CEIO fait observer qu'outre les violences déjà citées, il y a des cas de viols et de mariages forcés.

**Graphique 15 : Fréquences des types de violences en 2012**



PAPFAM-2012-DISED

Sources: E D S F -

D'après l'enquête qualitative, les violences faites existent mais elles sont en baisse, selon les femmes rencontrées. Les violences conjugales ont diminué depuis la mise en place du Code de la Famille, et grâce à la possibilité pour les femmes de recourir à la Cellule d'Ecoute. Par ailleurs, elles sont mieux informées et donc

*savent mieux se défendre. Par contre, les jeunes filles ne sont pas protégées contre la violence au sein de leurs familles : selon elles, les frères ont le droit de les battre (coutume) s'ils estiment qu'elles ont fauté (en cas de sortie tardive par exemple). Elles acceptent cette situation car elles pensent que c'est normal et étant donné que leurs parents la cautionnent. Elles ne sont pas protégées non plus au sein de la communauté car lorsqu'elles sont victimes de viols, ne sont pas forcément soutenues et n'obtiennent pas réparation.*

On retient de ce paragraphe :

- qu'il y a une certaine disposition morale d'une grande partie des femmes à accepter de facto la domination du mari et de certaines violences physiques de sa part à cause de la société et de la religion. Un changement de mentalité s'impose pour lutter efficacement contre les violences conjugales à travers l'éducation civique et morale, l'éducation religieuse ;
- qu'il existe plusieurs cas et formes de violences subies par les femmes dans le pays (humiliation, menace, gifle, bousculade, coup de poing, coup de pied, force physique, étranglement,...) ;
- les violences conjugales sont en baisse à cause du nouveau code de la famille et la CEIO.

#### **4.6.3 Mariages précoces**

Officiellement à Djibouti, la précocité du mariage est définie par rapport à l'âge de la majorité des 18 ans. Tout mariage célébré avec un individu de moins de 18 ans est un mariage précoce ; même si la célébration d'un tel mariage est tolérée avec l'approbation des tuteurs ou d'un juge dans le pays.

Le mariage précoce concerne principalement les filles et il constitue, pour les Nations Unies, une violation des droits de la personne. Selon les différents écrits, les filles sujettes au mariage précoce ou forcé « *voient alors leur droit à l'enfance et à l'éducation volé, et leurs perspectives d'avenir et d'évolution limitées. Ces mariages maintiennent le plus souvent les jeunes filles dans des conditions de pauvreté et d'impuissance, de génération en génération* ».

En faisant des requêtes sur les bases de données des EDSF/PAPFAM sur l'âge au premier mariage des femmes non célibataires de 15 ans et plus, on trouve que 25,6% (base 2002) et 24,0% (base 2012) de ces femmes avaient contracté leur premier mariage avant l'âge de 18 ans. La petite variation de 1,6 point de pourcentage entre ces valeurs n'est pas statistiquement significative ( $t=1,43$ ,  $ddl=6043$  ;  $p=0,15$ ), ce qui amène à dire qu'il n'y pas eu de changement dans le niveau de la proportion des mariages précoces sur une période de plus de dix ans.

En désagrégation par milieu de résidence, on constate que les proportions de femmes ayant été mariées avant l'âge de 18 ans sont plus grandes dans le milieu rural que dans le milieu urbain : respectivement 28,0% contre 24,2% en 2002 ; et 26,1% contre 23,4% en 2012. Mais on remarque aussi qu'il n'y pas de grandes différences entre les valeurs de ces proportions dans les deux milieux de résidence pour les périodes considérées. Ce qui laisse penser que le milieu de résidence n'est pas un facteur plus déterminant qu'un autre (pratique traditionnelle, religion, pauvreté, grossesses involontaires ...) dans la problématique du mariage précoce à Djibouti. En tout cas les conclusions de l'enquête qualitative sont que *les grossesses précoces sont également dues aux mariages précoces, certains parents (dans les localités- milieu rural) préférant marier leurs filles tôt par peur d'une grossesse hors mariage.*

Il y a certains pays en Afrique où le taux de mariage précoce est très élevé tels que<sup>44</sup> le Niger (61%), le Mali (53%), le Tchad (45%), la Mozambique (45%), la Guinée (38%). Mais il y a aussi où il est très bas tels que le Rwanda (4%), l'Afrique du Sud (3%), la Tunisie (2%), la Tanzanie (2%). Entre ces deux extrêmes, se trouvent d'autres pays tels Djibouti avec des taux relativement élevés.

Deux enseignements principaux sont à tirer de ce chapitre :

- le mariage précoce continue à être pratiqué aussi bien dans les villes que dans les villages ;
- le mariage précoce représente près du quart des mariages.

#### **4.6.3 Divorces et causes**

De l'avis général des spécialistes en la matière, le divorce a plus d'impact négatif sur la vie d'une femme que sur celle d'un homme en considération de certains faits tels que :

- après un divorce, la femme a plus de difficultés qu'un homme à se réinsérer dans la vie active et dans la vie sociale ;

<sup>44</sup> Statistique de l'OECD 2014

- le divorce constitue un élément de vulnérabilité financière et matérielle pour la femme.

Au sein de la population des femmes non célibataires de 15 ans et plus, les proportions de femmes divorcées varient légèrement à la baisse de 3,7% à 3,4% entre 2002 et 2012. Dans la même période les proportions chez les hommes de la même tranche d'âge varient légèrement à la hausse de 1,6% à 2,1%. Malgré ces tendances, on remarque tout de même que les proportions de divorcées chez les femmes sont plus grandes que chez les hommes. En fait, en cas de divorce, les hommes se remarieraient plus et plus vite que les femmes que le statut de divorce marginalise socialement dans la plupart des cas.

Pour apprécier l'ampleur des divorces, on est amené à calculer le taux<sup>45</sup> de divorce qui est obtenu en rapportant le nombre de divorces d'une année au nombre de mariages de la même année.

Les données fournies régulièrement obtenues par la DISED auprès du Tribunal du statut personnel de première instance sur les mariages et les divorces sont celles de Djibouti ville<sup>46</sup>. Il a été jugé qu'elles sont suffisantes pour donner une bonne idée du niveau et de la tendance du taux de divorces dans le pays car Djibouti ville comptait 70,7%<sup>47</sup> des ménages en 2012.

L'évolution du taux de divorce est matérialisée sur le Graphique 14 sur lequel, on observe trois phases d'évolution distinctes :

- phase 1 : de 2003 à 2004, on observe une chute brusque du taux de divorce de 31,3% à 14,4%. On remarque que cette phase coïncide avec les premières années d'entrée en vigueur et d'application effective des dispositions juridiques du nouveau code de la famille aboutissants ;
- phase 2 : de 2004 à 2008, on assiste à une forte remontée du taux de divorce de 14,4% à 27,3%.
- phase 3 : de 2010 à 2015, la tendance s'inverse à nouveau en renouant avec la baisse progressive du taux de divorce de 27,3% à 14,4%, c'est-à-dire son niveau de 2004 atteint probablement à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code de la famille.

On peut interpréter ces phases comme suit : la baisse constatée pendant la 1<sup>ère</sup> phase peut être due à un effet psychologique de l'entrée en vigueur du nouveau code, le délai pour que chacun sache son contenu, les tenants et les aboutissants. Cela peut être assimilé à un effet d'annonce comme on le dit couramment. Une fois passée cette période, les divorces ont repris comme avant : c'est la deuxième phase. Pendant, cette deuxième phase, qui peut être assimilée à une période probatoire, les dispositions juridiques de nouveau code ont eu le temps de faire leurs effets, qui si on en juge par la baisse importante du taux de divorce pendant la troisième phase, ont été « dissuasifs ». Ainsi on peut logiquement prétendre que le nouveau code de la famille a véritablement contribué à faire baisser le taux de divorce.

Cependant, le niveau du taux moyen de divorces qui est de 22,9% entre 2001 et 2015, soit plus de 1 cas de divorces pour 5 mariages, fait partie de ceux qualifiés de relativement élevés dans les milieux urbains africains. A titre informatif, le taux de divorce était de 15% en Algérie (2013), 17% en Egypte (2010), 43% en Mauritanie (2010)<sup>48</sup>.

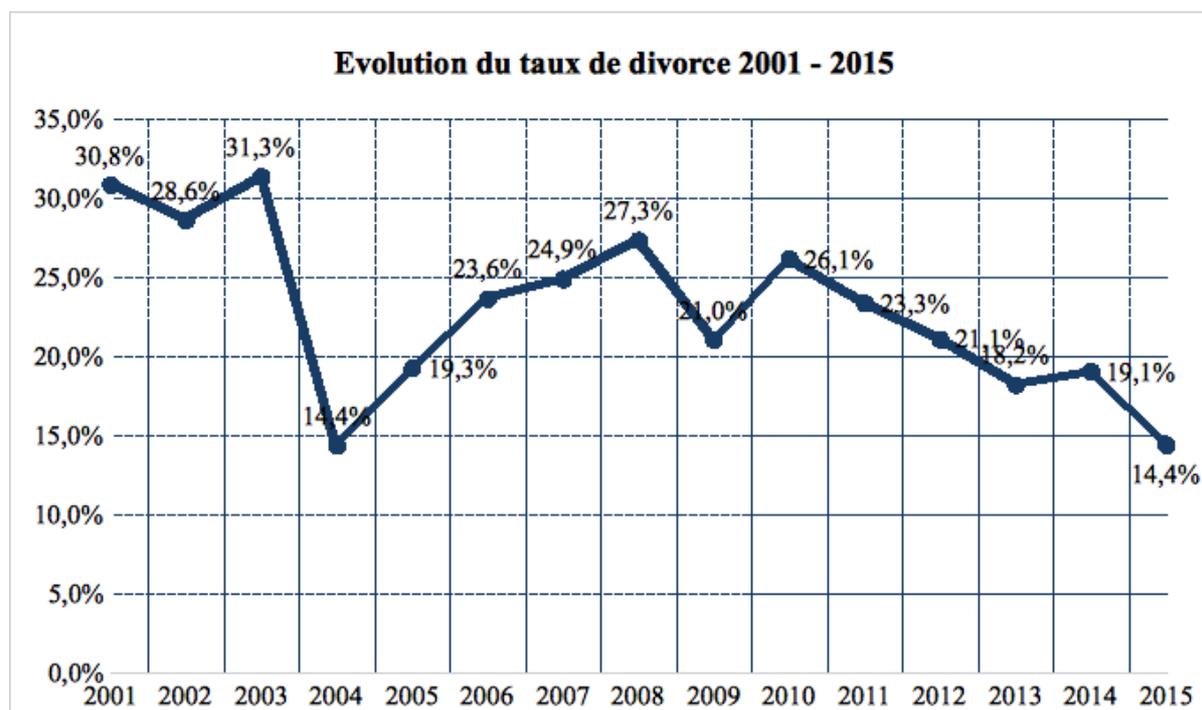
<sup>45</sup> Le taux de divorce considéré est en réalité un ratio convertit en pourcentage.

<sup>46</sup> Malgré de nombreuses demandes, on n'a pas pu accéder aux données complètes des régions

<sup>47</sup> Base de données EDAM3-IS

<sup>48</sup> Statistiques OECS

Graphique 16 : Evolution du taux de divorce à Djibouti ville 2001 - 2015<sup>49</sup>



Source : Tribunal du statut du personnel

Pour mener des actions pouvant aboutir à une réduction du niveau du taux de divorce, on doit agir sur les causes. Il n'existe pas actuellement de statistiques nationales des causes des divorces. Ce qui a amené l'équipe en charge de l'élaboration de ce rapport à rendre une visite de travail au Substitut du Procureur de la République<sup>50</sup> auprès du tribunal du statut personnel de première instance pour une interview sur les divorces et leurs causes profondes.

Selon lui, les divorces interviennent le plus fréquemment au cours des quatre premières années du mariage, et leurs causes sont multiples :

- raisons économiques : c'est la cause la plus fréquente en relation avec le manque de moyen financier ou du refus du mari de s'occuper convenablement des besoins du ménage et de ses membres ;
- mariages précoces suite à des grossesses non désirées : certains flirts de jeunes gens de moins de 18 ans aboutissent parfois à des grossesses non désirées qui finissent par le mariage avant la naissance de l'enfant. Par la suite les jeunes mariés, qui n'étaient pas prêts au mariage, se supportent mal et vont jusqu'au divorce. Pour ce cas, il y a lieu de sensibiliser et de vulgariser l'utilisation des contraceptifs chez les adolescents (commentaires des auteurs) ;
- violences conjugales, le plus souvent de la part des hommes ;
- jalousie : existence ou soupçon de l'existence d'une deuxième femme ; soupçon d'adultère ;
- insatisfaction par rapport au devoir conjugal ;
- absence prolongée de l'un des deux époux.

Les discussions ont aussi porté sur le nouveau code de la famille. Pour le Substitut du Procureur, le nouveau code de la famille est bien apprécié des juges et des justiciables car il a l'énorme mérite de clarifier certains faits et pratiques et de leur donner des valeurs juridiques et pénales. Ce qui facilite le travail des juges et amène les protagonistes à accepter plus facilement le verdict du jugement qu'ils estiment être rendu sur la base de la loi. Il a fait aussi observer que le nouveau code de la famille est arrivé à un moment propice où il était devenu difficile, à cause de l'évolution de la société, des mentalités et des comportements, de trancher sur la base des lois et coutumes traditionnelles et même des anciens codes les problèmes matrimoniaux.

<sup>49</sup> Les seules données disponibles

<sup>50</sup> M. Abdillahi Awaleh Arab

D'après l'enquête qualitative, les femmes se réjouissent des actions prises par le gouvernement pour promouvoir le respect de leurs droits : signature de conventions et traités de protection des droits des femmes et des filles, élaboration et mise en place du Code de la Famille, etc. Cependant, beaucoup de problèmes subsistent car certains de leurs droits ne sont pas pris en compte jusqu'à là, essentiellement ceux liés à la pension alimentaire, à l'héritage, à la polygamie, au travail. Elles soulèvent le problème de non application du Code de la Famille et la partialité de certains juges qui ne prennent pas en compte les revendications des femmes : dans les cas de divorce, les droits des femmes sont souvent bafoués par les juges et les ex conjoints ; la situation des femmes dans les familles de polygames est elle aussi difficile car les intérêts des coépouses sont souvent inégalitaires. Les jeunes filles, quant à elles, disent ne pas connaître leurs droits. Quant aux devoirs, les femmes continuent, comme leurs mères avant elles, s'occuper de leurs foyers et de toutes les personnes qui s'y rattachent : personnes âgées, handicapés, parents pauvres. Hormis la Fondation Diwan al zakat qui appuie les orphelins et ménages démunies, elles n'ont pas connaissance d'autres actions en faveur des personnes âgées ni pour les handicapés.

**Tableau 17: Données des mariages et divorces par année à Djibouti ville**

Année	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Mariage</b>	3 255	3 808	2 526	2 936	2 597	3 105	2 991	3 059	2 564	2 547	3 289	3 098	2 934	3 251	3 624	3 521	3 909
<b>Divorce</b>	1 327	1 207	779	840	814	446	576	723	638	696	692	810	685	685	660	671	563
<b>Taux divorce en %</b>	<b>40,8</b>	<b>31,7</b>	<b>30,8</b>	<b>28,6</b>	<b>31,3</b>	<b>14,4</b>	<b>19,3</b>	<b>23,6</b>	<b>24,9</b>	<b>27,3</b>	<b>21,0</b>	<b>26,1</b>	<b>23,3</b>	<b>21,1</b>	<b>18,2</b>	<b>19,1</b>	<b>14,4</b>

Sources : Tribunal du statut du personnel

On retient de ce paragraphe que :

- les proportions de divorcées sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes au sein de la population ;
- il y a lieu de croire que l'application des dispositions du nouveau code de la famille a induit une baisse significative du taux de divorce à Djibouti ville, et tout laisse penser que cette baisse va se poursuivre ;
- les causes les plus fréquentes des divorces sont d'ordre économique.

#### 4.7 PAUVRETÉ ET GENRE

##### Note

La DISED utilise la **pauvreté monétaire** comme mesure de la pauvreté. Avec cette méthode, un individu est pauvre si ses ressources sont insuffisantes pour couvrir, sans sacrifice, à la fois ces besoins alimentaires et non-alimentaires. On parle dans ce cas de la pauvreté globale. Si de plus l'individu est forcé de sacrifier une partie de ses besoins alimentaires essentiels pour couvrir partiellement ses besoins non-alimentaires de base, il est dit dans une situation de pauvreté extrême. Les niveaux de dépenses/revenus en dessous desquels un individu ou un ménage est considéré pauvre sont appelés seuils de pauvreté<sup>51</sup>.

Cette approche monétaire est restrictive pour exprimer tous les aspects de la pauvreté. La vie humaine ne se résumant pas au revenu, une insuffisance de revenu ne peut représenter la totalité des manques dont souffrent les individus que l'approche de la pauvreté humaine essaye de capter.

La **pauvreté humaine** retrace un ensemble de manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie collective. Des manques qui résultent d'une difficulté d'accès à un certain nombre de biens et de services (en termes de conditions de vie) ou d'une absence de capitalisation (en termes de potentialités).

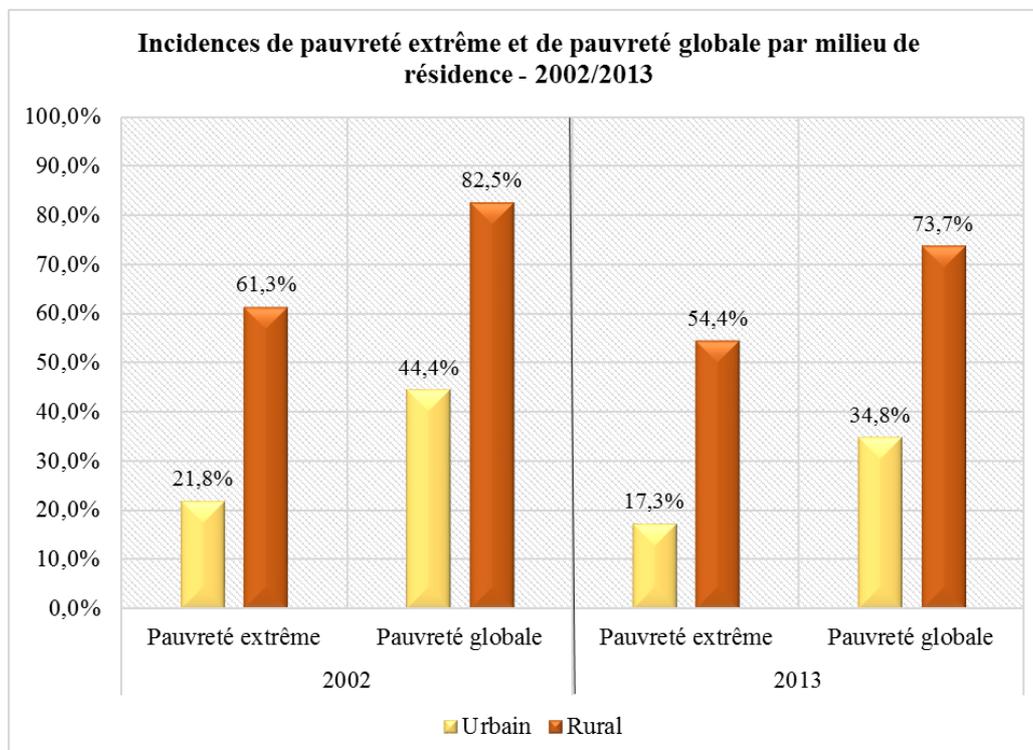
De 2002 à 2013, l'incidence de la pauvreté extrême a faiblement baissé et de manière statistiquement non significative de 24,1% à 23,0% ( $t=1,08$   $ddl=398$  ;  $p=0,27$ ) pour la pauvreté extrême, contrairement à l'incidence de la pauvreté globale qui a significativement statistiquement baissé de 46,7% contre 40,8%<sup>52</sup> ( $t=5,03$   $ddl=398$  ;  $p=0,00$ ).

<sup>51</sup> Le seuil de la pauvreté extrême en 2013 était 98709 FD et celle de la pauvreté globale était 147936 FD

<sup>52</sup> Etude de la pauvreté et des inégalités à Djibouti de 2002 à 2013 - DISED

En examinant les données par milieu de résidence, on constate que même si les niveaux des incidences de pauvreté ont baissé, surtout en milieu rural, entre 2002 et 2013, il persiste toujours de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Ces disparités que l'on peut observer sur le Graphique 15 montrent que les femmes du milieu rural sont beaucoup plus exposées à la pauvreté que les femmes du milieu urbain.

**Graphique 17 : Incidences de pauvreté extrême et de pauvreté globale par milieu de résidence - 2002/2013**



EDAM2-IS/2002 – EBC 2013- DISED

Sources:

Par contre, les données sur la pauvreté font apparaître peu de corrélation entre le statut de pauvreté des ménages/individus et le sexe du chef du ménage<sup>53</sup>. En effet, les incidences de pauvreté extrême et globale ne varient pas de façon statistiquement significative entre le groupe des individus dont le chef de ménage est un homme et celui des individus dont le chef de ménage est une femme.

En 2013, l'incidence de la pauvreté extrême était de 22,9% pour les ménages dirigés par un homme et 23,6% pour les ménages dirigés par une femme<sup>54</sup>. Pour l'incidence de pauvreté globale on avait respectivement 41,1% et de 39,6% (Tableau 17). Le coefficient de contingence entre le genre et le statut de pauvreté extrême est 0,007 ( $p=0,00$ ) ; celui du genre et de la pauvreté globale est 0,013 ( $p=0,00$ ). Ces valeurs du coefficient de contingence montrent qu'il n'y a pratiquement pas de relation entre le genre et la pauvreté mesurée sous l'angle monétaire. Par endroit, les chiffres du Tableau 17. Suggèrent «une sorte de *parité* dans la pauvreté à Djibouti, c'est dire que les ménages des hommes et des femmes sont relativement touchés de la même manière et qu'il existe proportionnellement autant d'hommes pauvres que de femmes pauvres dans la population »<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> Les indicateurs de pauvreté disponibles se basent sur les ressources du ménage (dépenses communes et individuelles) dont la répartition par tête attribue le même niveau de vie à chaque individu du ménage.

<sup>54</sup> Source : Base de données de l'étude sur la pauvreté et les inégalités à Djibouti 2002 – 2013 - DISED

<sup>55</sup> Rapport d'analyse EDAM2-2012

**Tableau 18: Incidences (en %) de la pauvreté extrême et de la pauvreté globale par sexe selon le milieu de résidence en 2013 – Base de données DISED**

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage	Incidence de la pauvreté extrême (%)	Incidence de la pauvreté globale (%)
Urbain	Masculin	17,1	35,2
	Féminin	18,2	33,3
	Sous ensemble	17,3	34,8
Rural	Masculin	54,3	73,1
	Féminin	54,8	76,4
	Sous ensemble	54,4	73,7
Ensemble	Masculin	22,9	41,1
	Féminin	23,6	39,6
	Ensemble	23,0	40,8

Sources: EBC 2013-DISED

Le constat établi avec la pauvreté monétaire est à l'opposé de celui de la pauvreté humaine car comme il a été montré dans ce rapport, les taux d'analphabétisme et de chômage sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes; les femmes sont moins représentées dans les instances de décision, elles sont encore victimes de violences et ont plus de contraintes dans les tâches familiales. On a aussi prouvé que la pauvreté est un déterminant négatif de l'accès aux soins de santé de la reproduction, de la santé maternelle et au planning familial. En outre la plupart des ménages dont le chef est une femme sont des ménages monoparentaux (veuves, divorcées) où la femme est socialement plus vulnérable. Ainsi la pauvreté recouvre un visage social et féminin.

On retient de ce chapitre que :

- le genre n'est pas un facteur déterminant de la pauvreté dans son approche monétaire à Djibouti contrairement à la pauvreté humaine qui peut établir que les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause de leur situation socioéconomique qui est bien en deçà de celle des hommes.
- la pauvreté est prédominante dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Ce qui laisse présumer que les femmes en milieu rural sont plus exposées à la pauvreté qu'en milieu urbain.

## 5. SYNTHÈSE

### 5.1 ÉCARTS ENTRE LES VISIONS, LES STRATÉGIES ET LA RÉALITÉ

Les stratégies et politiques, reflets des visions sur les questions de la femme et du genre, ont eu des résultats positifs indéniables sur l'évolution du statut social, institutionnel, juridique, politique et économique de la femme. En effet, comme il a été démontré dans le rapport, l'indice de parité fille/garçon a atteint un niveau très appréciable à l'école primaire, les femmes sont de plus en plus alphabétisées, elles ont fait leur entrée au gouvernement, au parlement et dans les partis politiques. Elles ont de plus en plus accès aux sources de financement, des lois sont promulguées pour faire valoir leurs droits et les protéger, des mesures sont prises pour sanctionner toutes les formes de violence à leur égard. Leur parole s'est libérée et elles sont écoutées. La couverture sanitaire s'est bien améliorée pour les mères et les enfants.

Mais est-ce pour autant que les pratiques, les stéréotypes, préjugés dont les femmes sont victimes et qui ont motivé tous ces efforts ont disparu ? Les résultats obtenus se sont vraiment accompagnés de changements profonds de mentalités dans la façon de voir la femme et sa place dans la société ? Les lois et les codes sont-ils appliqués comme il se doit ? A-t-on à présent réussi à construire les fondations de l'égalité réelle du genre ? Les principaux intervenants ont-ils tous les moyens de mettre pleinement en œuvre les plans d'actions des stratégies pour atteindre les objectifs ?

Bien qu'il ne soit pas assez simple de répondre à ces questions, les analyses effectuées dans le cadre de cette étude permettent cependant d'écrire, que si beaucoup de résultats ont été obtenus et que leurs effets sont bien palpables au point que les femmes se réjouissent du chemin parcouru, elles incitent aussi à observer que

beaucoup reste à faire sur ce chemin pour accomplir pleinement les visions. En effet, il existe des écarts, parfois très sérieux, entre les objectifs des stratégies et politiques mises en œuvre et la réalité. En tout état de cause :

- les femmes, surtout les filles continuent à subir des violences en famille avec le consentement des parents. Elles sont toujours victimes de la discrimination à l'héritage. Leurs charges de travaux domestiques et de soins aux personnes vivant dans la famille ne sont pas allégées. La pratique de la polygamie avec son lot de problème pour les femmes est de mise ;
- les MGF sont encore pratiquées à grande échelle sans que les auteurs ne se soient inquiétés par la justice, même si c'est sous la forme la moins sévère et le plus souvent dans la discrétion ;
- l'accès à la micro finance est difficile et les montants sont faibles pour faire un investissement solide permettant de sortir de la précarité et de la vulnérabilité ;
- les résultats du planning familial et l'éducation sexuelle des jeunes restent mitigés ;
- la portée des lois et des textes est amoindrie par leur non application systématique ou par leur interprétation erronée;
- les mariages et les grossesses précoces sont courants ;
- le monde du travail et les sphères de décision sont encore, et de loin, très dominé par les hommes auxquels des postes et des domaines sont apparemment exclusivement réservés. En outre, plus l'éducation des femmes s'améliore, plus elles sont peu nombreuses sur le marché du travail. Ce qui est un paradoxe en soit ;
- les femmes dans les zones rurales ont moins accès aux services et infrastructures sociaux de base.

Une autre des limites les plus importantes de la mise en œuvre des programmes, des stratégies et des politiques de la promotion de la femme et de l'égalité du genre est l'insuffisance des ressources financières et le manque de budget d'investissement pouvant constituer une source permanente et stable de financement des plans d'actions.

En effet, en dehors des financements provenant des Partenaires techniques et financiers (PTF), le budget accordé par l'Etat au Ministère de la Femme et de la Famille est totalement consacré à son fonctionnement (dépenses de personnel et achats de biens et services). Les montants correspondants à ce budget ont crû de 408,5% entre 2005 et 2012 avec l'augmentation du nombre du personnel de MFF dont les activités sont en pleine expansion, sans pour autant dépasser 0,2% du budget national (voir Tableau 18). En d'autres termes, les programmes la promotion de la femme et l'égalité et les autres programmes MFF ne sont pas financés sur les ressources propres de l'Etat, mais par des fonds acquis auprès des PTF parmi lesquels l'Unicef, le PNUD, le FNUAP, la BID, le FDED, la BAD. En comptabilisant ces fonds dans le budget du MFF, il oscille entre alors entre 0,1% et 0,7% selon l'importance des financements mobilisés auprès des PTF.

Ainsi, le financement des programmes du MFF est entièrement dépendant de l'extérieur. Cela constitue un réel problème qui peut l'amener à ne pas remplir sa mission. Ceci est d'autant plus vrai que ce problème est constamment souligné dans tous les rapports de MFF qui recensent souvent les activités non réalisées par « manque de budget ». Rien qu'en 2015, les « Séances d'éducation auprès des jeunes des CDC pour la création de clubs extrascolaires pour l'abandon total de toutes formes d'excision » ; la « Session d'information et de suivi des sentinelles communautaires », la « Conception et production de supports écrits » sur les MGF n'ont été réalisées faute de ressources financières<sup>56</sup>.

**Tableau 19: Budgets attribués au MFF**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Budget total Etat</b>	49346,9	51128,1	58981,1	77537,1	73567,6	75199,3	83389,0	87813,0	104143,0
<b>Budget MFF- Financement direct Etat</b>	32,0	41,7	50,6	47,5	69,4	79,3	116,9	162,8	70,3
<b>Financement des Partenaires</b>	151,6	136,6	256,8	75,2	245,2	3,0	0,0	476,8	0,0
<b>Budget total MFF</b>	183,6	178,2	307,4	122,6	314,6	82,3	116,9	639,5	70,3
<b>Part budget MFF hors partenaire (%)</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
<b>Part budget total MFF (%)</b>	0,4	0,3	0,5	0,2	0,4	0,1	0,1	0,7	0,1

Sources: Budget de l'Etat

<sup>56</sup> Rapport 2015 du MFF

En résumé, les écarts entre la vision et la réalité sont principalement exacerbés par la pesanteur de la tradition et des cultures, la lente évolution des mentalités dans la société et par l'insuffisance de financement des stratégies.

## 5.2 ETAT DES OMD 1,2 ,3 ET 5 EN 2015

Le rapport national devant établir le bilan de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement de 2000 à 2015 n'a pas été élaboré. Le dernier rapport national OMD est celui de 2010. Le rapport de l'analyse de l'évolution de la situation de la femme à Djibouti entre 2000 et 2015 permet de combler ce besoin en ce qui concerne certaines cibles des OMD 1, 2, 3 et 5 qui visent directement « le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes », « l'éducation primaire pour tous (filles et garçons) », « la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », et « l'amélioration de la santé maternelle ».

Chacune de ces thématiques sont traitées dans le rapport. Les progrès faits dans l'atteinte des OMD, les réalisations, les contraintes et les défis ont été abordés. On va donc tirer les conclusions par rapport aux objectifs fixés des OMD dans ce chapitre.

Tableau 20: Evolution des indicateurs de suivi des OMD

Objectifs	Cibles	Indicateurs	2002	2012	2015	Cible OMD 2015
1-Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant avec moins de 1,8 \$ par jour	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême	24,1%	23,0%		12,5%
	Réduire considérablement le chômage, en particulier celui des femmes et des jeunes	Proportion de chômeurs parmi la population active	Masculin 54,6%	37,6%	34,1%	
2-Assurer une éducation primaire pour tous	Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	TBS Primaire	Féminin 68,6%	65,6%	49,2%	
			Ensemble 59,5%	48,4%	39,4%	
			Masculin 79,6%	84,6%	94,1%	100,0%
			Féminin 68,8%	80,7%	94,2%	100,0%
			Ensemble 74,4%	82,8%	94,1%	100,0%
		TBS secondaire	Masculin 60,6%	91,4%	91,4%	
			Féminin 41,8%	78,1%	79,1%	
			Ensemble 51,0%	84,8%	85,4%	
		Taux d'achèvement de la cinquième année	Masculin 45,9%			
			Féminin 36,0%			
	Ensemble 41,2%					
	Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	Masculin 61,9%	60,1%	66,6%		
		Féminin 37,6%	39,5%	52,9%		
		Ensemble 49,0%	49,5%	59,7%		
3-Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes	Atteindre un rapport filles/garçons de 1 dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en 2015	Ratio filles/garçons				
		. Primaire	0,86	0,95	1,00	1,0
		. Secondaire	0,69	0,85	0,87	1,0
	Augmenter le taux d'alphabétisation des femmes	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans	14,8%	66,1%	76,9%	100,00%
Augmenter la participation des femmes à la vie économique	Augmenter la participation des femmes à la vie économique	Proportion des femmes				
		. Secteur privé structuré				
		. Fonction publique	29,1%	31,6%	32,8%	
		Proportion des femmes				
		. au Gouvernement	5,0%	12,5%	12,5%	
Augmenter la participation des femmes dans la vie publique	Augmenter la participation des femmes dans la vie publique	. à l'Assemblée Nationale	0,0%	13,8%	10,8%	
		. aux conseils régionaux		9,9%	16,7%	
5-Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	546	383		185
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	72,8%	87,4%		100,0%
	Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel à la santé procréative	Taux de prévalence contraceptive des femmes âgées de 15-49 ans	15,3%	24,0%		
		Taux de prévalence des MGF (15-49 ans)	97,2%	78,4%		

Sources : Données des enquêtes - DISED et du Ministère de l'Education nationale

A la lecture du Tableau 19, on note que la République de Djibouti a accompli de remarquables progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement se référant directement à la promotion du genre, à la santé reproductive, à la participation de la femme dans la vie publique et sociale.

Les progrès réalisés se matérialisent dans :

- le domaine genre par un indice de parité parfaite fille/garçon (TBS) à l'école primaire, l'augmentation importante du taux de d'alphabétisation des femmes de 15 - 24 ans, l'intégration effective dans la sphère de prise de décision et dans la vie économique ;
- le domaine de la santé par une baisse notable des taux de mortalité maternelle et l'augmentation du taux d'accouchements assistés ;
- le domaine de l'éducation par l'amélioration importante du taux de scolarisation net dans le primaire.

Cependant, malgré les progrès réalisés, aucun OMD n'a été atteint en 2015 dans toutes ses cibles. D'où l'opportunité que représente l'avènement des Objectifs de développement durable. D'où aussi l'importance de continuer et même de redoubler les efforts déjà engagés dans le cadre de la réalisation des OMD pour l'atteinte des ODD.

### **5.3 ALIGNEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE AVEC LES ODD**

Les ODD ont été validés en Septembre 2015 par la République de Djibouti à l'instar des autres pays de la communauté internationale. A ce titre, le programme des ODD constitue, comme ce fut le cas pour les OMD, une référence commune en matière de développement social, politique, économique, environnemental, de coopération, .... De ce fait les stratégies nationales de développement doivent être en phase avec ce programme de développement au regard des priorités, des défis et des enjeux nationaux pour créer une convergence dans la réalisation des programmes à travers un processus intégré.

L'exercice consiste à sonder les stratégies nationales déjà élaborées, pendant la mise en œuvre des OMD, et qui intègrent le cadre de ces OMD, pour voir si leurs objectifs concordent toujours avec les ODD, si leurs indicateurs de suivi sont suffisants à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans les domaines qu'elles couvrent pendant la période de cycle de leur exécution.

En d'autres termes pour le cas étudié ici, la Politique nationale genre intègre-t-elle entièrement ou en partie les indicateurs de suivi et les cibles des ODD relatifs à l'équité et l'égalité du genre ? Peut-elle, telle qu'elle est formulée actuellement, servir de cadre de mise en œuvre et de suivi des ODD ? Si tel n'est pas le cas quelles sont les lacunes qui doivent être corrigées et comment ?

Du rapprochement des ODD et la PNG on dégage les points suivants (voir annexe ...) :

- alignement des objectifs de la PNG avec les ODD 3, 4, 5 principalement ;
- intégration moyenne des cibles des ODD. Les cibles de la PNG sont souvent moins précises et se fondent parfois sur des données de base de moindre qualité. Cela est attesté dans le document de la PNG qui mentionne « le manque de données désagrégées par sexe dans plusieurs domaines des secteurs sociaux mais aussi au niveau des secteurs de production. Par ailleurs, les sources de données se réfèrent à des années éloignées de la période de référence de la présente analyse de situation (2011). » ;
- il manque environ 50% des indicateurs ODD dans le noyau d'indicateurs de la PNG

Ces constats imposent une révision du document de la Politique nationale du genre pour prendre en compte l'essentiel des cibles et indicateurs des ODD. Pour ce faire il convient d'approcher les principaux producteurs de données dans le système statistique national pour savoir quels sont les indicateurs ODD qu'ils sont en mesure de produire et pour avoir des données de base aussi.

*En résumé, même s'il y a un certain degré d'intégration des cibles et des indicateurs des ODD dans la PNG, une révision du document stratégique est nécessaire pour un réel alignement avec les ODD.*

## 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les mises en œuvre des politiques, stratégies et programmes pour la promotion de la femme et l'égalité du genre ont conduit, sans conteste, de 2000 à 2015 à une évolution positive très appréciable du statut de la femme en république de Djibouti. C'est ainsi qu'on a assisté à :

- l'intégration effective de la femme dans le processus du développement économique et social, dans la sphère de prise de décision ;
- l'association systématique des femmes aux affaires de la communauté, de la société, de la région et du pays ;
- la forte amélioration de la scolarisation des filles, à l'alphabétisation et à la formation des femmes dans tous les milieux de résidence et dans toutes les couches sociales ;
- la baisse significative du taux de mortalité maternelle et à l'amélioration de la prise en charge des maladies de la reproduction et les accouchements ;
- l'émergence d'une société civile à travers des mouvements associatifs engagés pour soutenir la promotion du leadership des femmes et défendre la pleine jouissance de leurs droits sociaux, économiques et politiques.

Cependant, malgré toutes ces avancées, force est de constater que les buts et les objectifs définis dans les documents de politiques et de stratégies restent à atteindre et beaucoup d'efforts doivent encore être déployés pour être au rendez vous de l'atteinte des ODD 3, 4 et 5 en 2030. En effet, l'excision et les autres types de violences à l'égard des femmes continuent ; le taux de mortalité maternel est encore élevé ; les disparités dans l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi et aux ressources persistent ; il y a beaucoup moins de femmes que d'homme dans les postes de décisions ; la femme est toujours sous l'autorité de l'homme dans les ménages et sa charge de travaux domestiques est loin d'être allégée.

En somme, il existe un écart entre la vision d'une société égalitaire, équitable et juste sans discriminations basées sur le genre et la réalité. Cet écart est en partie imputable aux effets conjugués de la pesanteur de la tradition et des cultures, de la lente évolution des mentalités dans la société et de l'insuffisance de financement des stratégies.

### ***Recommandations***

- Trouver et mettre en place un mécanisme de financement pérenne des programmes du MFF. On peut le pourvoir, par exemple en budget d'investissement ;
- Renforcer les capacités des Associations en ressources humaines et financières et élargir leurs champs d'action ;
- Mettre en place un système adéquat de suivi et évaluation des programmes et projets. Ce système doit être doté de vrais évaluateurs, c'est-à-dire des personnes ayant une maîtrise parfaite de l'évaluation et des connaissances approfondies dans le genre ;
- Constituer des comités de quartiers de lutte contre les MGF et autres violences faites aux femmes. Il s'agira de créer dans un premier temps des antennes de la CEIO dans les quartiers, les villes et les localités. Les auteurs de MGF et leurs complices doivent effectivement être poursuivis et sévèrement sanctionnés ;
- Les autorités compétentes doivent veiller à l'application stricte de la loi dans les tribunaux
- Mettre des mécanismes en place pour diminuer les disparités entre les femmes du milieu rural et celles du milieu urbain. Il est primordial que les points focaux genre installés dans les chefs-lieux de région visitent fréquemment les localités et organisent des causeries débats avec les femmes qui y vivent pour identifier leurs besoins et faire des propositions aux MFF pour les satisfaire. En outre des programmes spéciaux pour le monde rural doivent être désormais développés ;
- Dispenser des formations en AGR aux femmes démunies
- Développer des programmes d'information, d'éducation sociale et de sensibilisation à destination des hommes sur les droits des femmes dans les ménages. Un groupe d'experts genre, de sociologues et autres compétences peut être constitué pour mener des réflexions à ce propos ;

- Intervenir auprès des agences de micro finance pour faciliter d'avantage l'accès des femmes démunies aux prêts ;
- Entreprendre des actions pour aligner les stratégies en matière de promotion de la femme et de l'égalité du genre avec les ODD.

D'autres recommandations et propositions issues des focus groupes sont formulées en Annexe

## 7. BIBLIOGRAPHIE

- Bases de données et les rapports des enquêtes nationales et recensement réalisés par la DISED et autres institutions (EDAM-IS, EDAM-Energie, EDIM, EDSF/PAPFAM, RGPH, Enquête de sécurité alimentaire, Gouvernance, Emploi, Secteur informel, EBC.....), bases de données de la Fonction publique, de CNSS, de l'ANEFIP, de l'Université de Djibouti, de l'ADDS et des caisses de micro crédits, du Tribunal du statut du personnel;
- Annuaire statistiques (DISED, Education, Santé), rapports OMD ;
- Documents relatifs aux ODD ;
- Etudes et rapports relatifs à la situation de la femme du MFF, de l'UNFD, de la CEIO ; du SEAS, du Ministère de l'Agriculture, des autres ministères et institutions y compris les ONG et organismes internationaux ;
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS/2008-2012)
- Budget de l'Etat et des projets consacrés à la promotion de la femme ;
- Textes et législations ;
- Sites Internet

## **8. ANNEXES**

**ANNEXE 1 : BESOINS ET RECOMMANDATIONS DES FOCUS GROUPES**

**Education et les mesures proposées**

Besoins des bénéficiaires		Mesures proposées
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur		Femmes haut responsables, cadres et parlementaires
<b>Commune de Boulaos</b>	Mettre en place des mesures de gratuité pour les familles démunies Baisser le prix des livres de fabrication locale Ne pas imposer aux parents l'achat des livres au sein des établissements scolaires (prix plus élevés) Réduire le renvoi des jeunes en proposant des solutions alternatives	Sensibiliser et conscientiser les familles extrêmement démunies (généralement analphabètes) en zones périurbaine et rurale sur l'importance de la scolarisation des filles (justificatif, investissement à long terme) Mettre en place une stratégie de campagne de sensibilisation en milieu rural pour augmenter le taux de scolarisation des filles avec des mesures incitatives tels que l'« école contre nourriture » Créer des écoles destinées aux filles Combattre la pauvreté pour que les familles puissent se passer de l'aide financière que peut apporter le travail de la jeune fille Améliorer les structures et dispositif d'accueil, soutenir et accompagner les jeunes filles-mères et celles souffrantes ou atteintes du VIH/Sida et former les filles déscolarisées
<b>Commune de Balbala</b>	Régulariser les enfants sans papiers Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation Offrir des formations aux filles suite à un échec scolaire Appuyer les enfants en difficulté (cours de soutien) et sensibiliser les parents pour les cours du soir (mesures spécifiques aux filles pour rassurer les parents) Faire la promotion des cours du soir à la télé	Sensibiliser davantage la société civile, les parents sur la scolarisation des filles, sur la contribution de la femme (plus d'émissions télévisées, radio, posters) pour montrer le rôle des femmes, leur importance, leur ambition, leurs réalisations (enseignante, sage-femme, ministre, député... etc.) Soutenir financièrement les parents Réduire le nombre d'élèves par classe
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville</u> : Appuyer les familles pauvres pour l'accès à l'énergie (par l'octroi de panneaux solaires) pour permettre aux enfants d'étudier chez eux Donner des cours de soutien aux enfants en difficulté Faciliter le transport des étudiants qui doivent se rendre à Djibouti <u>Damerjog</u> : Sensibiliser les parents sur la scolarisation des filles Appuyer les familles en difficulté Créer un lycée à Damerjog Ouvrir des cours de soutien aux enfants en difficulté	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville</u> : Octroyer des bourses aux enfants Ouvrir des crèches Créer un fond de solidarité pour les enfants déscolarisés extrêmement pauvres Mettre des uniformes aux enfants pour éviter la distinction entre riche et pauvre Initier des programmes de 2 <sup>ème</sup> chance pour jeunes filles (scolarisation)	<u>Goubetto</u> : Construire un collège dans le village ou
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville</u> : Octroyer des bourses aux enfants Ouvrir des établissements de proximité Faire des dortoirs pour jeunes filles comme le projet de l'USAID en 2010 à Dikhil	<u>Gorabous</u> : Faciliter les inscriptions en baissant ou Sensibiliser les parents qui n'inscrivent Encourager les parents des enfants des (transport)

<b>R é g i o n d e</b> <b>Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Améliorer la pédagogie, ouvrir des écoles privées, prévoir des dortoirs pour accueillir les enfants et ouvrir un lycée Former les filles non scolarisées ou déscolarisées Octroyer des panneaux solaires aux familles pauvres pour faciliter les révisions des filles à la maison	<b>Ré</b> <b>C</b> <b>Ap</b> <b>C</b> <b>Ré</b>
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Sensibiliser les parents sur la scolarisation des filles Baisser les frais scolaires ou exonérer les familles pauvres Améliorer la qualité de l'enseignement Soutenir les enfants en difficulté, Conseiller les filles découragées suite aux échecs Diminuer les frais des livres	<u>Assassan:</u> Ouvrir un lycée dans ce village Augmenter le nombre d'enseignants et c voisines

**Les besoins en formation, insertion professionnelle, et micro crédit et les mesures proposées**

<b>Besoins des bénéficiaires</b>		<b>Mesures proposées</b>
<b>Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur</b>		<b>Femmes haut responsables, cadres et parlementaires</b>
<b>Commune de Boulaos</b>	<p>Permettre aux filles l'accès à toutes les filières dites masculines (ex: mécanique, électricité, plomberie, conduite de camion peinture, pose du carrelage, électronique etc)</p> <p>Mettre en place des formations en secrétariat, maternité, hôtesse de l'air, etc</p> <p>Relancer les formations professionnelles dans les CDC</p> <p>Adapter les horaires à la disponibilité des filles (pour éviter leur abandon à cause des corvées dont elles sont responsables telles que les tâches ménagères)</p> <p>Augmenter les choix des cours de langues (ex: cours d'allemand)</p> <p>Mettre en place des programmes de formations pour les filles déscolarisées et sensibiliser les parents sur leur réinsertion</p> <p>Former les femmes à la fabrication du savon, coloration des vêtements, couture</p> <p>Faciliter l'accès au micro crédit, faciliter l'acquisition de biens tels que des bus</p> <p>Baisser le taux d'intérêt, accorder le crédit proportionnellement aux projets soumis</p> <p>Mettre en place un système de crédit plus important et avec moins d'intérêt (ou sans intérêt)</p>	<p>Intensifier les formations professionnelles et encourager les femmes à penser à d'autres types d'activités génératrices de revenu</p> <p>Elaborer une étude sur le besoin des femmes auprès des employeurs pour une meilleure adhésion</p> <p>Penser à la mise en place d'écoles de formations en artisanat</p> <p>Ouvrir le champ aux métiers techniques autres que ceux du port.</p> <p>Penser à des formations innovantes</p> <p>Outiller les filles et femmes formées pour leur permettre d'aider à créer leurs propres emplois</p>
<b>Commune de Balbala</b>	<p>Former les filles en puéricultrice, contrôleur de bus, secouriste, assistante médicale, mécanicienne, électricienne</p> <p>Former plus de jeunes filles et femmes comme chauffeurs et limiter les heures de service (pas tard le soir),</p> <p>Former sur l'artisanat et octroyer les matériels pour la fabrication des produits artisanaux</p> <p>Former des femmes en cuisine pour création d'un petit commerce</p> <p>Augmenter les centres de formation</p> <p>Orienter les jeunes filles vers le CFPA</p> <p>Promouvoir la poterie</p> <p>Faciliter l'accès au micro crédit en diminuant le taux d'intérêt</p> <p>Faciliter les modalités de remboursement en exemptant par ex du remboursement pendant 1 ou 2 ans ou faire une étude sur le terrain pour orienter</p> <p>Former sur le montage et la gestion des projets</p> <p>Attribuer le crédit en fonction du projet et supprimer le rôle de garant</p> <p>Prendre comme garant un membre de la famille (fils, mari ou fille)</p>	

<b>Region d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Former les jeunes filles en informatique, coiffure, informatique, réceptionniste et accueil Former les femmes en couture, artisanat, poterie, fabrication du savon, teinture des vêtements Mettre en place le programme de micro crédit de l'ADDS à Arta Faciliter l'accès au micro crédit Baisser le taux d'intérêt Promouvoir le micro crédit islamique avec l'ADDS Informer les jeunes filles sur le micro crédit Former sur le montage et la gestion de projet Faciliter les modalités de remboursement	<u>Damerjog:</u> Ouvrir des garderies chômage Former les femmes informatique et co Former sur le mon Alléger la procédu personnel de la CF Augmenter le mon
<b>Region d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Former les femmes et les filles sur la coiffure, pâtisserie, cuisine, conduite, coiffure, maçonnerie, arts, artisanat, gestion de projet, montage de projet Faciliter l'accès au micro crédit, augmenter la durée du remboursement et baisser le taux d'intérêt Augmenter le montant à attribuer Rendre accessible le système de financement islamique, de crédit logement	<u>Goubetto:</u> Former en artisanat Sensibiliser les fil
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Former en cuisine, pâtisserie, boulangerie, coiffure, couture, artisanat, mécanique, électricité, soudure et informatique Baisser le taux d'intérêt Informer les filles sur les procédures d'accès au micro crédit	<u>Gorabous:</u> Former à l'artisanat qui sont à la maiso Appuyer le travail Baisser le taux d'in
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Créer un centre tel que le CASAF pour des formations certifiantes: coiffure, couture, esthétique, cuisine, informatique. Mettre en place des formations sur la mécanique, électricité, plomberie, carrelage, maçonnerie, chauffeur, gendarmerie, police et conduite de po Eviter le taux d'intérêt, faciliter la procédure et allonger la période de remboursement ou fourniture de matériels à crédit à rembourser tel que le <u>Randa:</u> Former en coiffure, couture, artisanat et informatique Disponibiliser une branche de la CPEC à Randa et informer sur l'utilité et les procédures du micro crédit	
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Former les femmes et les filles en couture, coiffure, cuisine secrétariat, maternité, artisanat et informatique Baisser le taux d'intérêt, faciliter le transfert d'argent Simplifier la procédure de micro crédit Ouvrir une agence CPEC à Obock Diminuer le taux d'intérêt Accorder plus de temps pour le remboursement	<u>Assassane:</u> Former en couture Sensibiliser et info

### Alphabétisation et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires		Mesures proposées
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur		Femmes haut responsables, cadres et parlementaires
<b>Commune de Boulaos</b>	Relancer les cours d'alphabétisation pour les filles et les femmes en français et en arabe	Adapter les horaires à la disponibilité des femmes organiser des groupes en fonction de leur niveau Reprendre les programmes d'alpha mais en ciblant les besoins des femmes (programme pour mère au foyer et un autre pour les femmes entrepreneurs par exemple) Poursuivre les programmes d'alpha, les suivre, les évaluer, voir leur efficacité afin de les réajuster et les améliorer après consultation des apprenantes Identifier les femmes des associations qui veulent sortir de la précarité en adaptant les horaires à leur disponibilité Augmenter l'investissement de l'Etat dans ce domaine et toucher une plus large population
<b>Commune de Balbala</b>	Relancer les cours d'alphabétisation et adapter les horaires par rapport à la disponibilité des femmes Disponibiliser des femmes enseignantes Disponibiliser les cours d'alpha dans les CDC	
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Mettre en place un programme d'alphabétisation en somali, arabe, français, anglais et lecture du coran <u>Damerjog:</u> Relancer des cours d'alphabétisation (arabe, français, anglais) et lecture du coran	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Reprendre les cours d'alphabétisation en arabe, français, anglais et somali <u>Goubetto:</u> Initier le programme d'alphabétisation à Goubetto (arabe, français, somali, afar et anglais)	
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Donner des cours d'alphabétisation en français, anglais, arabe, langues locales et en chinois <u>Gorabous:</u> Mettre en place un programme d'alphabétisation en arabe, afar et français	
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Mettre en place des cours d'alphabétisation en français, arabe, anglais et amharique <u>Randa:</u> Mettre en place des cours en langue arabe, français, afar, anglais pour les filles et les femmes	
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Mettre en place des cours en arabe, français, afar et somali <u>Assassane:</u> Mettre en place des cours d'alphabétisation pour les femmes et les filles en arabe, français et afar	

### Santé et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires	Mesures proposées
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur	Femmes haut responsables, cadres et parlementaires

<b>Commune de Boulaos</b>	Disponibiliser des spécialistes tels que des gynécologues dans les centres communautaires Revoir les tarifs des prestations de santé Mettre en place des centres spécialisés en santé des jeunes Faciliter l'accès au scanner, à l'échographie Octroyer la gratuité des soins pour les pauvres Réinstaurer le certificat d'indigent Mettre en place des centres de santé pour femmes dans les quartiers Proposer des avantages aux membres des comités de santé	Améliorer la qualité et le suivi des soins des femmes Elargir les soins aux plus démunies (gratuité) Adapter la sensibilisation au milieu des femmes (urbain-rural-ville-localité) Améliorer l'accès des jeunes aux services de santé (gratuité) Augmenter le nombre de spécialistes et les équipements nécessaires Améliorer l'accès aux spécialistes pour un plus grand nombre de femmes (y compris dans les régions) Revoir le coût des services de santé Améliorer l'information sur les maladies mortelles (cancers, SIDA, etc) Améliorer le délai d'attente au Centre Housseina (prise en charge et analyses)
<b>Commune de Balbala</b>	Mettre en place des centres d'urgences dans les quartiers Disponibiliser des femmes gynécologues Baisser le prix des médicaments Renforcer le suivi des femmes enceintes malnutries Former les filles et les femmes dans chaque quartier sur les gestes de 1 <sup>er</sup> secours et les équiper	
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Disponibiliser une sage-femme Octroyer la gratuité pour les pauvres Augmenter le personnel de santé Disponibiliser un gynécologue au dispensaire Disponibiliser une femme généraliste ou gynéco (les filles n'osent pas parler de certains problèmes de santé avec un homme) Organiser des séances sur la santé des jeunes filles <u>Damerjog:</u> Disponibiliser les médicaments, les spécialistes qu'il faut Assurer un bon accueil dans les structures de santé	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Mettre en place un service conseil pour jeunes filles (car elles n'osent pas parler à un médecin homme) Goubeto: Disponibiliser un docteur, une sage-femme et les équipements adéquats (écho, labo pour analyses sanguines)	
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Disponibiliser les médecins et appareils pour les soins aux femmes (tel qu'un gynécologue) Disponibiliser les médicaments Disponibiliser des femmes médecins, des gynécologues Mettre en place une cellule conseil pour les jeunes filles <u>Gorabous:</u> Disponibiliser le personnel, (sage-femme, médecin), une ambulance, les médicaments et produits nécessaires à la santé de la femmes et fille Disponibiliser une salle d'accouchement avec le matériel adéquat	
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Disponibiliser une ambulance, et plus de personnel Disponibiliser une gynécologue pour éviter les longues attentes (consultations de toutes les femmes de la région) Recycler le personnel médical en prise en charge pré et post natal Organiser des séances de sensibilisation sur la santé de la femme Mettre en place une cellule conseil pour les jeunes filles <u>Randa:</u> Disponibiliser des spécialistes tels des sages femmes, gynécologue), Disponibiliser une ambulance, et les équipements adéquats à la santé des femmes, les médicaments, surtout ceux contre les infections.	

<b>R é g i o n d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Disponibiliser des médecins femmes Mettre en place des services spécialisées pour femmes et disponibiliser les équipements adéquats Disponibiliser une femme gynécologue Ouvrir un service conseil aux jeunes filles <u>Assassan:</u> Disponibiliser les soins, médicaments et le matériel nécessaire dans le centre de santé du village Disponibiliser un gynécologue à plein temps et les équipements adéquats (tel que la table de travail) à Obock Former les matrones et recycler le personnel du centre de santé
--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Planning familial et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires		Mesures p
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur		Femmes haut responsables, cadres et parlementaires
<b>Commune de Boulaos</b>	Mettre en place des programmes d'informations sur la santé de la reproduction des jeunes dans les quartiers	Améliorer les connaissances des femmes en matière de planning familial Améliorer l'accès aux services, surtout les conseils sur les méthodes contraceptives Renforcer la politique de promotion du planning familial Lever les obstacles d'ordre culturels et religieux relatifs au planning familial
<b>Commune de Balbala</b>	Renforcer l'implication des religieux dans les sensibilisations sur le PF Former des filles sur le PF pour sensibiliser leurs pairs Occuper les jeunes filles par des programmes d'alphabétisation et des formations (pour éviter les grossesses précoces ) Créer des espaces de rencontre et discussion pour les échanges entre filles Informar les filles sur la sexualité Faciliter l'accès à la contraception en impliquant les maris Sensibiliser les femmes au PF et les jeunes filles sur les grossesses précoces Sensibiliser pour l'abandon des mariages précoces Encourager la communication entre les filles et leurs mères Sensibiliser les couples et prescrire les contraceptifs après les analyses nécessaires	
<b>Région d'Arta</b>	Disponibiliser les contraceptifs au dispensaire Sensibiliser les jeunes filles et les femmes sur l'éducation sexuelle	Damerjog: Sensibiliser les femmes sur le PF Sensibiliser les jeunes et les parents sur les grossesses précoces Sensibiliser les jeunes filles par les pairs
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Goubetto:</u> Responsabiliser les mères et sensibiliser les filles	
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Sensibiliser les femmes sur l'utilité du PF Mettre en place des séances d'éducation civique et morale Former et informer sur l'éducation sexuelle Ne marier que les jeunes qui sont responsables Promouvoir la communication entre mère et fille	<u>Gorabous:</u> Informar et sensibiliser sur le PF Sensibiliser les parents et les jeunes filles Sensibiliser les jeunes couples sur le PF
<b>Région de Tadjourah</b>	Sensibiliser sur l'utilité des contraceptifs, y compris le préservatif, et informer les femmes Prescrire les contraceptifs après des analyses sanguines Sensibiliser et conseiller les jeunes filles et mères sur le PF Mettre en place un programme d'éducation civique et morale Encourager un meilleur encadrement des filles par leurs parents Encourager la discussion entre mère et fille Randa: Informar sur l'utilité du PF et sur les différents contraceptifs Recourir aux conseils du médecin Recycler le personnel médical en prise en charge pré et post natal	

<b>Région d'Obock</b>	Exiger des analyses de sang avant toute prescription de contraceptif Sensibiliser les jeunes filles sur les grossesses précoces Promouvoir la communication entre mère et fille Encadrer mieux les filles (leur fréquentation)	Assassan: Informé sur le PF et son utilité Disponibiliser les contraceptifs dans le centre Recycler le personnel médical en prise en charge pré et natal
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Prise de décisions, quota et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires	
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur	
<b>Commune de Boulaos</b>	Augmenter le taux de la loi du quota à 50% pour avancer plus vite Participer à la candidature à des postes dits masculins
<b>Commune de Balbala</b>	Augmenter le taux de la loi sur les quotas et ouvrir davantage de postes aux femmes Ouvrir les postes d'ambassadeurs, maire et préfet aux femmes
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas à 50-50 Offrir plus de poste de ministre, de députés, et pourquoi pas le poste de président <u>Damerjog:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas Ouvrir certains postes aux femmes (préfet, maire, etc)
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas et nommer des femmes aux postes de maire, préfet, président du conseil régional <u>Goubetto:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas et ouvrir les postes de président aux femmes
<b>Région de Dikhil</b>	Continuer à éduquer les filles et former les femmes Augmenter le taux de la loi sur les quotas Faire participer les femmes aux discussions sur l'avenir du pays
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas Nommer des femmes hauts responsables dans les régions (préfet, président conseil régional) <u>Randa:</u> Augmenter le taux de la loi sur les quotas (accès au poste de président)
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Renforcer la loi sur les quotas en augmentant son taux Ouvrir davantage de postes toujours dévolus aux hommes: présidence, maire, préfet, 1 <sup>er</sup> ministre

Mesures proposées
Femmes haut responsables, cadres et parlementaires
Encourager et soutenir les femmes pour compléter les formations ou faciliter l'accès aux formations par la mise en place de structures fiables de garde pour leurs enfants bas âges Mettre en place des structures pour lutter contre l'inégalité des chances Proposer des programmes de formation spécifiques aux femmes selon leur domaine respectif afin d'évoluer dans leur carrière. Faire plus confiance aux femmes et valoriser leurs compétences Mettre en place de mesures fortes telle que la nomination d'une femme à un portefeuille ministériel régional (éducation, santé, économie) Abandonner la loi du quota au profit de critères tels que les compétences et le mérite, et viser la parité Atteindre au moins le taux de 20% Appliquer toutes les conventions régionales, continentales et internationales ratifiées Sensibiliser les réticents et encourager les femmes en leur donnant plus de responsabilités Obliger chaque ministère à appliquer la loi sur les quotas Encourager, et faciliter l'ouverture de centres d'accueil pour les enfants (crèche) Informé les femmes sur la Loi sur les quotas

Assassane:  
Augmenter le taux de  
Donner plus de place

### Emploi et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur

Mesures proposées
Femmes haut responsables, cadres et parlementaires

<b>Commune de Boulaos</b>	Recruter les femmes à la gendarmerie, à la police Mettre en place des mesures de promotion dans l'administration publique Augmenter le nombre de femmes parlementaires Permettre l'accès des femmes à des postes tels que maire, préfet, président de commune, élus, direction de la population, juge charien, etc Encourager les petites commerçantes à sortir de l'informel par la mise à disposition de locaux ou espaces gratuits Baisser le prix des patentes
<b>Commune de Balbala</b>	Faciliter l'accès aux postes dits masculins (électricien, mécanicien etc) Augmenter le nombre de femmes responsables dans les établissements publics Faciliter l'accessibilité à des locaux commerciaux, à des points de vente (loyer souvent élevé) Baisser le loyer et les prix des sachets à recycler Baisser les impôts
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Informier sur la fiscalité et ses procédures Faciliter la location des espaces ou places (à prix accessibles) <u>Damerjog:</u> Sensibiliser sur la fiscalité et ses procédures
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Baisser les impôts Sensibiliser les femmes commerçantes <u>Goubetto:</u> Sensibiliser et informer sur la formalisation et ses procédures

Sortir les femmes de l'informel en vulgarisation leurs droits et devoirs, les convaincre que l'institutionnalisation peut les aider  
Formaliser ce secteur et catégoriser en fonction du chiffre d'affaires  
Les renseigner sur les avantages du formel (campagne de sensibilisation)  
Instaurer des mesures incitatives au niveau fiscal et l'allègement des mesures administratives  
Assurer à ces femmes un meilleur encadrement juridique  
Apporter à ces femmes un appui technique pour mieux gérer et développer leurs activités (assistance comptable, alphabétisation)  
Leur permettre un meilleur accès aux financements bancaires et une fiscalité adaptée plus simple à payer et moins coûteuse  
Protéger ces femmes parce qu'elles sont malmenées par les policiers  
Leur faciliter les démarches au niveau de la douane  
Les former sur les procédures administratives, faciliter leur transition de l'informel au formel  
Les encadrer et les conseiller efficacement  
Introduire les femmes auprès des systèmes de crédit (banque)  
Mettre ces femmes à la bancarisation, mettre en place des financements islamiques  
Faciliter l'accès au crédit par des conventions et des partenariats avec les banques pour la mise en place de taux d'intérêts abordables pour elles  
Uniformiser le système des prêts car les institutions de crédit octroient plus facilement aux hommes qu'aux femmes  
Les former sur le montage du dossier du crédit

<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Confier plus de postes à responsabilité aux femmes pour augmenter le nombre de femmes responsables Ouvrir certains postes comme conseil régional, maire, préfet Informier et sensibiliser les femmes sur la formalisation	<u>Gorabous:</u> Informier sur l'imp
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Informier et sensibiliser sur l'importance de la formalisation	<u>Randa:</u> Organiser des séances d'informations sur la formalisation
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Ouvrir aux femmes les postes dits masculins tels que président, 1 <sup>er</sup> ministre, préfet, électricien, mécanicien, plombier, maçon	<u>Assassan:</u> Informier sur la formalisation

### Statut, droits et devoirs et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires		Mesures proposées	
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur		Femmes haut responsables, cadres et parlementaires	
<b>Commune de Boulaos</b>	Informer et sensibiliser sur les droits de la femme Inscrire les femmes âgées dans la liste des retraités Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme Renforcer la cellule d'écoute Renforcer les lois de protection des droits des femmes Renforcer l'application du Code de la Famille Prendre en compte les droits des femmes maltraitées Former les juges sur l'application fidèle du Code de la Famille Sensibiliser les hommes sur leurs droits et devoirs, les règles du mariage, les conditions de la polygamie Interdire les mariages clandestins		Inculquer aux garçons dès le plus jeune âge le partage des tâches Revoir le code de la famille Améliorer la prise en charge des personnes vulnérables Encourager le partage des tâches entre mari et femme Donner des postes à responsabilité aux femmes et les impliquer sur le terrain. Encourager la création de programme et de magazine propre aux femmes Améliorer la visibilité des femmes dans les médias
<b>Commune de Balbala</b>	Sensibiliser les parents et la société sur les droits de la femme Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme S'assurer en cas de polygamie du respect des droits de chaque épouse Améliorer la prise en charge des personnes à besoins spéciaux (santé, association ouverte et distribution de chaises roulantes) et des pauvres (vivants) Faciliter aux femmes les procédures de saisie sur salaire pour la pension Sensibiliser les jeunes couples sur les droits humains et les hommes sur les droits de la femme Informer les femmes sur les démarches à suivre dans les cas de divorce		
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme Créer une cellule d'écoute à Arta Informer, orienter et accompagner les femmes pour l'obtention de leurs droits	<u>Damerjog:</u> Informer les femmes sur leurs droits Sensibiliser les hommes sur leurs obligations Informer les personnes âgées ayant des cartes sur les services sociaux Faciliter l'accès à l'emploi et à des équipements pour les personnes âgées	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	Sensibiliser sur les droits de la femme et de la fille dans l'islam et les conventions existantes		
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Sensibiliser et vulgariser le code de la famille	<u>Gorabous:</u> Informer les femmes et sensibiliser les hommes sur les droits de la femme	
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Il faut sensibiliser les femmes sur leur droits (par ignorance elles acceptent tout et sont privées de ses droits) Renforcer la mise en application de la loi (surtout pour l'héritage) Sensibiliser les hommes sur les droits des femmes		<u>Randa:</u> Il faut sensibiliser les femmes sur leurs droits et devoirs
<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Informer les femmes sur leurs droits Appliquer le Code de la Famille Créer une cellule d'écoute Mettre en place un maadom crédible et honnête et augmenter leur nombre Nommer des femmes juges comme maadom	<u>Assassane:</u> Informer les femmes sur leurs droits et devoirs	



<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Encadrer et former les associations sur la gestion Leur donner des projets, des Activités Génératrices de Revenus Renforcer leur travail	<u>Assassan:</u> Renforcer les associations en matériels, Reconnaitre les actions des associations et les ap Former les associations sur l'hygiène, la préparat
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Violences faites aux femmes et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires		Mesures
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur		Femmes haut responsables, cadres et parlementaires
<b>Commune de Boulaos</b>	Appliquer la loi contre les violences faites aux femmes Sensibiliser les hommes	Diffuser des messages sur les médias nationaux, mener des campagnes de lutte contre VFG Renforcer la Cellule d'écoute, d'information et d'orientation et créer d'autres structures d'aide aux femmes et filles victimes de violences dans les quartiers Sensibiliser sur les différents types de violences, y compris les violences verbales et le harcèlement sexuel Assurer le traitement complet des plaintes des cas de violences
<b>Commune de Balbala</b>	Sensibiliser les parents, les hommes et garçons sur les violences Informé sur la procédure en cas de VFG	
<b>Région d'Arta</b>	Sensibiliser sur les droits des femmes Sensibiliser les familles et la communauté Créer une collaboration entre les associations et les gendarmes Former sur les différentes formes de violences et les procédures en cas de violences Damerjog: Sensibiliser davantage sur les violences	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Sensibiliser sur les VFG <u>Goubetto:</u> Sensibiliser les hommes et les punir si nécessaire (emprisonnement de quelques jours) Impliquer les religieux	
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil:</u> Sensibiliser les hommes sur la VFG et les droits des femmes Former les associations à se constituer partie civile (pas de cellule d'écoute à Dikhil) Vulgariser les outils juridiques pour le recours en justice des cas de violence	
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Sensibiliser les garçons et les hommes sur les droits de la femme Informé les femmes sur leurs droits Créer une cellule d'écoute à Tadjourah Former les associations (partie civile) Former des assistants sociaux Vulgariser les outils juridiques pour le recours en justice des cas de violence	<u>Randa:</u> Appliquer la loi
<b>Région d'Obock</b>	Sensibiliser les hommes sur les VFG Vulgariser les lois condamnant les contrevenants Appliquer la loi Sensibiliser les hommes et les frères sur les droits des enfants et des femmes Créer une cellule d'écoute Informé les enfants et les femmes sur leurs droits Dispenser des cours de puéricultures et des séances de causeries autour des droits de la femme et de l'enfant	

### MGF et mariages précoces et les mesures proposées

Besoins des bénéficiaires	Mesures proposées
Femmes et filles de Djibouti et des régions de l'intérieur	Femmes haut responsables, cadres et parlementaires

<b>Commune de Boulaos</b>	Sensibiliser davantage sur l'abandon des MGF par tous les canaux possibles Dénoncer les cas de pratique Arrêter les exciseuses Sensibiliser de manière continue, en impliquant les hommes Appliquer la loi Mettre en place des comités de suivi ou renforcer les comités existants	Eduquer les filles, futures mères Mettre en place des programmes de suivi et de vulgarisation Elargir les sensibilisations dans les zones rurales, périurbaines Poursuivre les campagnes de sensibilisation continue Appliquer la loi une fois révisée et adaptée au contexte Sensibiliser les hommes afin qu'ils stoppent leurs épouses Sensibiliser les parents et faire comprendre que ce n'est pas conforme à la religion Mettre en prison les exciseuses et les parents (application des textes)	Ren Ren aus Ren Dif cri act Ten Apr sou Res me Com mil rég les
<b>Commune de Balbala</b>	Arrêter les exciseuses Continuer à sensibiliser Sensibiliser les parents sur les mariages précoces Appliquer la loi pour dissuader surtout les matrones Reconnaitre le travail remarquable que font les CGC Récompenser celles qui dénoncent Sensibiliser les parents et les jeunes filles sur le mariage précoce Former et mettre en contact les femmes avec la gendarmerie (dénonciation)		
<b>Région d'Arta</b>	<u>Arta-ville:</u> Sensibiliser davantage, surtout dans les localités reculées Arrêter les exciseuses et appliquer la loi Sensibiliser les femmes âgées Sensibiliser les filles et les parents sur le mariage précoce Former et informer les filles sur les conséquences des MGF Vulgariser la loi 333 et de l'article 7 du code de procédure pénal	<u>Damerjog:</u> Renforcer les sensibilisations sur les MGF Appliquer la loi	
<b>Région d'Ali Sabieh</b>	<u>Ali Sabieh-ville:</u> Arrêter les exciseuse et appliquer la loi Continuer la sensibilisation, Sensibiliser les parents et les jeunes surtout dans les localités reculées sur les mariages précoces Mettre en place un programme sur l'éducation civique et morale Mettre en place des programmes de formation, alpha etc pour les filles (pour les occuper) Vulgariser la loi 333 et de l'article 7 du code de procédure pénal		Go Apr
<b>Région de Dikhil</b>	<u>Dikhil-ville:</u> Continuer à sensibiliser et trouver une compensation pour les exciseuses Sensibiliser les parents sur les MGF Informer et former les jeunes filles sur les MGF Sensibiliser les jeunes filles et les parents sur les conséquences des mariages précoces Vulgariser la loi 333 et de l'article 7 du code de procédure pénal	<u>Gorabous:</u> Encourager le consensus des relig Appliquer la loi Sensibiliser les parents et les jeune Créer une cellule d'écoute à Gourab	
<b>Région de Tadjourah</b>	<u>Tadjourah-ville:</u> Sensibiliser les gens sur les MGF Appliquer la loi Sensibiliser les jeunes filles et les parents sur le mariage précoce Occuper les jeunes filles en formation Promouvoir l'éducation civique et morale Vulgariser la loi 333 et de l'article 7 du code de procédure pénal	<u>Randa:</u> Sensibiliser davantage sur les MGF Appliquer la loi Obtenir le consensus religieux sur les MGF Sensibiliser les parents et les filles sur le ma Promouvoir l'éducation des filles	

<b>Région d'Obock</b>	<u>Obock-ville:</u> Continuer à sensibiliser sur les MGF Appliquer la loi Mettre en place un organe pour dissuasion Sensibiliser les jeunes filles et les parents sur le mariage précoce Vulgariser la loi 333 et de l'article 7 du code de procédure pénal	<u>Assassan:</u> Obtenir le consensus des religieux
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

## **ANNEXE 2 : GUIDE FOCUS GROUPES ET QUESTIONNAIRE PANEL**

### **Guide de focus groupes**

#### **EDUCATION**

##### **Scolarisation des filles :**

Perception sur la scolarisation des filles: taux, abandon  
Causes de non scolarisation et abandon scolaire des filles  
Mesures pour améliorer la scolarisation

##### **Formation/Insertion professionnelle:**

Formations professionnelles: adaptées aux capacités des femmes, au marché du travail  
Besoins des femmes et filles en matière de formation et insertion professionnelle  
Mesures prises ou à prendre pour un meilleur accès au crédit pour les femmes

##### **Alphabétisation:**

Programmes d'alphabétisation: efficacité, impact  
Besoins des femmes

#### **SANTE**

##### **Santé maternelle:**

Santé de la femme : état actuel  
Prise en charge: accès, soins, etc  
Mesures pour améliorer la santé des femmes et des filles  
Médecine traditionnelle: recours, pour quel problème de santé

##### **Planning familial:**

Perception et recours au planning familial  
Politique menée par le gouvernement en matière de planning familial

##### **MST/SIDA:**

Accès aux services de conseils et de prise en charge des MST/SIDA  
Capacité de se protéger contre les MST/SIDA  
Mesures prévention et de protection pour éviter leur stigmatisation  
Mesures de renforcement

#### **PRISE DE DECISION**

Prise de décisions de la femme au sein du ménage, de la communauté, en milieu professionnel  
Loi du quota pour l'évolution de la femme dans les organes de prises de décisions  
Autres mesures à prendre pour faire évoluer la place des femmes dans ce domaine

#### **EMPLOI**

Place des femmes dans le marché du travail, le milieu professionnel, l'administration publique, le parlement, les institutions privées  
Accès à des postes dits masculins  
Femmes du secteur informel: raisons, mesures à prendre

#### **SOCIAL**

##### **Statut, droits et devoirs**

Droits des femmes au niveau de la famille, dans la société  
Mesures à prendre pour améliorer  
Relations homme – femme par rapport au mariage, à la polygamie, au divorce et ses conséquences, à l'héritage  
Mesures pour améliorer la situation ?  
Prise en charge des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des parents pauvres

##### **Engagement communautaire**

Evolution des organisations de femmes  
Mesures de renforcement des organisations de femmes

**Violences faites aux femmes**

Violences faites aux femmes au sein de la famille, du couple, des lieux publics, du travail  
Mesures pour améliorer l'accompagnement des femmes victimes

**MGF**

Pratique des MGF : évolution, perception  
Mesures pour promouvoir la protection des filles et des femmes

**Questionnaire destiné aux cadres de l'administration publique, du secteur privé, des femmes et hommes d'affaires et aux Parlementaires**

**SECTEUR EDUCATION/INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Scolarisation des filles :**

1. Selon vous, la scolarisation des filles à Djibouti a-t-elle évolué ?  
Oui  Non

1.1. Pour quelles raisons principales (raisons de l'opinion exprimée) ?

.....  
.....

2. Que peut-on faire maintenant (Gouvernement, Partenaires au développement, société civile, famille) pour améliorer davantage la scolarisation des filles ?

.....  
.....

**Formation/Insertion professionnelle:**

3. Les formations professionnelles existantes sont-elles adaptées aux capacités des filles et des femmes ?  
Oui  Non

Sinon pourquoi ?

.....  
.....

4. Les filières des formations professionnelles existantes dans lesquelles on rencontre les filles et les femmes sont-elles adaptées aux besoins du marché ?

Oui  Non

4.1 Pour quelles raisons principales (raisons de l'opinion exprimée)?

.....  
.....

**Alphabétisation:**

5. Les programmes d'alphabétisation sont-ils efficaces et permettent-ils de sortir les femmes de l'ignorance? Sont-ils adaptés aux besoins des femmes?

Oui  Non

Sinon pourquoi ?

.....  
.....

6. Pensez-vous que les programmes d'alphabétisation ont permis aux femmes de devenir autonomes? Donnez des exemples

.....  
.....

7. Sinon, quelles démarches faut-il entreprendre pour renverser cette tendance ?

.....  
.....

**SANTE**

**Santé maternelle:**

8. La santé des femmes s'est-elle améliorée ? Oui  Non

Sinon pourquoi ?

.....  
.....

8.1 Précisez en quoi s'est-elle améliorée ?

.....  
.....

8.2 Que peut-on dire sur l'accès des femmes aux services de santé?

.....  
.....

8.3 Les femmes trouvent-elles les spécialistes dont elles ont besoin? Oui  Non   
Si non, précisez votre réponse

.....  
.....

8.4 Les coûts de santé sont-ils abordables? Oui  Non

9. L'information sur la santé de la femme, en particulier sur les maladies mortelles telles que les cancers, le SIDA, est-elle disponible, accessible? Oui  Non

Si oui, est-elle accessible ?

.....  
.....

10. Les femmes ont-elles recours à la médecine traditionnelle? Oui  Non

10.1 Si oui, pour quels problèmes de santé?

.....  
.....

**Planning familial:**

11. Les connaissances des femmes sur le planning familial et son utilité ont-elles évolué?  
Oui  Non

12. Ont-elles recours aux services du planning familial? Oui  Non

12.1 Selon vous, quels en sont les obstacles ? Oui  Non

12.2 Ont-elles recours aux conseils d'un médecin ou d'une sage-femme?

13. Que pensez-vous de la politique menée par le gouvernement en matière de planning familial?

- Est-ce suffisant? Oui  Non
- Adaptée aux besoins des femmes? Oui  Non
- Adaptée au contexte du pays? Oui  Non

14. Le planning familial est-il mieux accepté par les femmes et leurs conjoints? Oui  Non   
 15.1 Y-a-t-il encore des obstacles à l'utilisation des méthodes contraceptives ?  
 Oui  Non

**MST/SIDA:**

15. Les connaissances, attitudes et pratiques relatives aux IST/SIDA ont-elles changé?  
 Oui  Non

16.1 Si oui, comment?

.....  
 .....

16. L'accès aux services de conseils et de prise en charge des IST/SIDA a-t-il évolué?  
 Oui  Non

17. Les femmes ont-elles la capacité de mieux se protéger contre les IST/SIDA?  
 Oui  Non

18. Des mesures de protection sont-elles mises en place pour éviter la stigmatisation et la marginalisation des femmes vivant avec le VIH/SIDA ?  
 Oui  Non

*Précisez votre réponse*

.....  
 .....

**PRISE DE DECISION**

19. La prise de décision de la femme a-t-elle évolué? Oui  Non   
 o au sein du ménage?..... Oui  Non   
 o au sein du milieu professionnel? ..... Oui  Non   
 o au sein de la communauté? ..... Oui  Non

20. La Loi sur les quotas est-elle suffisante pour l'évolution de la femme dans les organes de prise de décision?  
 Oui  Non

21. Quelles autres mesures faut-il prendre pour faire évoluer la place des femmes dans ce domaine?

.....  
 .....

**EMPLOI**

22. La place des femmes dans le milieu professionnel a-t-elle évolué? Oui  Non

- 22.1 Au sein de l'administration publique? Oui  Non   
 22.2 Au sein du parlement? Oui  Non   
 22.3 Au sein des institutions privées? Oui  Non

23. L'accès à des postes de responsabilité est-il plus facile aujourd'hui? Oui  Non   
*Précisez votre réponse*

.....  
 .....

24. L'accès à des métiers dits masculins a-t-il évolué ? Oui  Non

25. Les femmes sont-elles plus autonomes financièrement aujourd'hui ? Oui  Non

- 25.1 Leur participation aux dépenses du ménage a-t-elle changée ? Oui  Non

26. Que pensez-vous des femmes dans le secteur informel? Pourquoi restent-elles dans l'informel?

.....  
 .....

27. Quelles mesures ont été prises ou faut-il prendre en faveur de ces femmes du secteur informel?

.....  
 .....

28. Quelles mesures faut-il prendre pour un meilleur accès aux crédits pour les femmes ?

.....  
.....

## **SOCIAL**

### **Statut, droits et devoirs**

29. Les droits et devoirs des femmes au niveau familial et dans la société ont-ils évolué?

Oui  Non

*Précisez votre réponse*

.....  
.....

30. Que pensez-vous des charges supportées par les femmes et filles au sein du ménage, le partage des tâches au sein de la famille et du couple ?

.....  
.....

31. Quelle est votre perception sur les relations hommes - femmes par rapport au mariage, à la polygamie, au divorce à l'héritage et leurs conséquences?

.....  
.....

32. Quelle est votre perception sur la famille et la prise en charge des enfants, des personnes âgées, des personnes à besoins spéciaux et des parents vulnérables ?

.....  
.....

33. Quelle est votre perception sur le rôle des médias vis-à-vis des femmes?

.....  
.....

### **Engagement communautaire**

34. Que pensez-vous de l'engagement des femmes au sein de la communauté, leur représentation au sein des structures associatives et communautaires?

.....  
.....

35. Quelles sont les forces/atouts et faiblesses des organisations des femmes ?

.....  
.....

36. Quelles sont les raisons qui empêchent les organisations de femmes d'être porteuses de changement?

.....  
.....

37. Quelles mesures de renforcement des organisations de femmes faut-il mettre en place?

.....  
.....

### **Violences faites aux femmes**

38. Les violences faites aux femmes au sein de la famille, du couple, des lieux publics, du travail ont-elles baissé?

Oui  Non

*Précisez votre réponse*

.....  
.....

39. Les recours sont-ils suffisants, accessibles, adaptés aux attentes des femmes victimes de violence?

Oui  Non

*Précisez votre réponse*



### **ANNEXE 3 : TEXTE JURIDIQUE INSTITUANT L'ÉVOLUTION DU MINISTÈRE DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

- Loi n°34/AN/09/6<sup>ème</sup> L portant organisations du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;
- Loi n°55/AN/09/6<sup>ème</sup> L relative à la violence contre les femmes notamment les Mutilations Génitales Féminines ;
- Décret n° 2008- 0093/PRE : Création du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;
- Décret n°2009- 048/PR/MPF : Projet de décret portant création et organisation du Comité National pour l'Abandon Total de Toutes les Formes d'Excision ;
- Loi n°152/AN/02/4<sup>ème</sup> L portant sur le Code de la Famille et promulguée le 31 janvier 2002 ;
- Loi n°192/AN/02/4<sup>ème</sup> L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'Administration de l'Etat ;
- Décret n°20106 0103/PR/MPFBB portant Création et Organisation d'un Comité National de Pilotage et d'un Comité Technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du Plan Stratégique Nationale pour l'Enfance à Djibouti (PASNED) ;
- Décret n°99-0189/PR/MDPMCPFBFAS portant Création d'un Comité Technique de préparation et d'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Intégration des Femmes dans le Développement et d'un Plan d'Action ;
- Décret n° 2002- 0138/PR/MDCPF portant création du Comité Technique de Pilotage chargé de la Stratégique Nationale du Développement du Petit Enfant Djiboutien ;
- Décret 2010- 009/PR/MPFBB portant institution du Schéma Directeur Quinquennal 2009- 2012 du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales ;
- Décret n°2008- 0270/PR/MPF portant modalité d'application de la loi n° 192/AN/02/4<sup>ème</sup> L du 13/11/2002 instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'Administration de l'Etat ;
- Décret n°2009-049/PR/MPFBB portant création du "Comité de Coordination Nationale pour la prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)" ;
- Loi n°165/AN/12/6<sup>ème</sup> L portant réorganisation du Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial chargé des Relations avec le Parlement.
- Loi N°154/AN/12/6<sup>ème</sup> L portant définition de la Politique nationale Genre.
- Décret N°2012-260/PR/MPF portant Organisation et Fonctionnement du Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes (CASAF).

#### **ANNEXE 4 : DÉCLARATIONS ET CONVENTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA FEMME ET A L'ÉGALITE DE GENRE RATIFIÉES PAR DJIBOUTI**

##### **Principaux instruments internationaux des Nations Unies relatifs aux droits humains :**

- la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) en 1990 et ses Protocoles facultatifs portant respectivement sur les conflits armés et sur la vente des enfants en 2009 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et ses deux protocoles facultatifs en 2002 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) en 2002 ;
- la Convention internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Raciale (CEDR) en 2007 ;
- la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) en 1998 ;
- la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT) en 2002 ;
- la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et son protocole facultatif en 2009.

##### **Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont les plus fondamentales ont été ratifiées en 2004 :**

- Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29)
- Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87)
- Convention sur les travailleurs migrants, 1949 (n° 97)
- Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100)
- Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105)
- Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111)
- Convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138)
- Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182)
- Convention sur la protection de la maternité, 2000 (n° 183)

##### **Instruments régionaux pertinents :**

- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 1991 ;
- le Protocole facultatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples se rapportant à la création de la Cour africaine des droits de l'homme en 2004 ;
- le Protocole facultatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique en 2005 ;
- la Convention de l'OUA sur les réfugiés du 10 septembre 1969 en 2006
- Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'Enfant en 2009.